

Extraits de la revue Afrika 1894-1897



revue éditée par l'Union évangélique africaine

choix de textes et traduction par Gilles René Vannier

Édition :

Auto-édition par Gilles René Vannier – 02830 Saint-Michel – France.

ISBN 978-2-9575251-0-2

Ce code ISBN correspond à l'édition du livre numérique sous forme de fichier PDF.

Ce fichier est également prévu pour une impression privée recto/verso au format A4.

Diffusé en novembre 2020 sous licence CC-Zero



Photo de couverture :

Mission protestante au Cameroun, photographie de la collection :

« [Bildarchiv der Deutschen Kolonialgesellschaft, Universitätsbibliothek Frankfurt am Main](#) »

7101_3162_3869_0013 n° 043-3024-10.

La réutilisation de cette photo en dehors de ce document est soumise à autorisation de l'université.

Table des matières

Préface du traducteur.....	5
La condition féminine chez les peuples nègres et Bantous.....	7
Un mot sur les expéditions punitives dans nos protectorats africains.....	13
Un mot sur les expéditions privées dans nos protectorats africains.....	19
Missionnaires catholiques, missionnaires évangéliques.....	25
Le cas Leist.....	29
Les alcools au Cameroun et au Togo.....	33
1. Les statistiques d'importation de l'alcool au Cameroun et au Togo.....	35
2. Les conséquences de l'importation de spiritueux pour la mission.....	38
3. Les conséquences de l'importation de spiritueux pour le commerce.....	42
4. Raisons pour défendre le commerce des spiritueux.....	45
5. Comment contrôler le mal ?.....	50
6. Conclusion.....	55
Comment traiter les nègres.....	57
Le cas Peters.....	65
La religion africaine.....	69
1. Les principales époques des conceptions primitives du monde.....	73
2. Les provinces africaines de conception du monde.....	77
3. Le manisme.....	80
4. L'animalisme.....	83
5. Conception lunaire et solaire.....	87
6. Les dieux.....	92
7. L'éducation religieuse.....	95
Les pratiques de la mission catholique au Cameroun.....	97

Préface du traducteur

Au début de la colonisation, les Allemands ont fait appel à des missionnaires protestants de langue allemande quitte à expulser, comme au Cameroun, les missionnaires britanniques qui se trouvaient déjà sur place.

La raison en est donnée par le père Hermann Skolaster : « Le missionnaire n'est bien sûr pas là pour faire de la politique, mais il est évident que l'amour qu'il porte à sa patrie ne peut rester sans effet sur les peuples qu'il christianise ».

Les missionnaires enseignaient donc en langue allemande, et n'hésitaient pas à rappeler leur allégeance à l'empereur Guillaume II. Mais étaient-ils pour autant des auxiliaires dociles du pouvoir colonial ?

La première préoccupation du missionnaire est d'enseigner et de diffuser sa religion. Il ne lui échappe pas que la domination coloniale s'exerce souvent à rebours des enseignements du christianisme.

Les missionnaires protestants souhaitaient que le droit soit appliqué de la même façon aux Africains et aux Européens. Ils ne critiquaient pas le colonialisme en tant que tel, mais dénonçaient les nombreux excès commis dans le cadre de la colonisation, et proposaient des solutions.

Vous trouverez ci-après un recueil de textes, choisis dans les numéros parus de 1894 à 1897 de la revue « Afrika », éditée par l'Union évangélique africaine (Evangelischer Afrika-Verein).

Les textes originaux relèvent du domaine public, et leur numérisation réalisée par l'université de Stanford peut être consultée sur le site d'Internet Archive :

Afrika by « Evangelischer Afrika-Verein »

https://archive.org/details/bub_gb_lvIMAAAAIAAJ

La traduction, cette préface et les notes du traducteur sont sous licence CC-Zero de Creative Commons, pour en favoriser la libre circulation.

La condition féminine chez les peuples nègres et Bantous¹

par Alexander Merensky²

1 Traduit d'après :

A. Merensky, *Die Stellung des Weibes bei Neger- und Bantu-Völkern*, revue Afrika n°3 de mars 1894, Selbstverlag des Evangelischen Afrika-Vereins (Berlin), pp. 49-52.

2 Alexander Merensky (1837-1918), protestant vieux-luthérien, était un missionnaire allemand de la Berliner Missionsgesellschaft. Après avoir exercé comme missionnaire au Transvaal, il est rentré en Allemagne puis fut envoyé dans l'Est Africain (actuellement Tanzanie).

On a beaucoup discuté ces derniers temps de la condition féminine en Afrique, et à cette occasion il a de nouveau été démontré qu'une connaissance approfondie de la vie du peuple africain est encore trop rare chez nous, malgré les échanges croissants entre l'Afrique et notre patrie.

Des opinions erronées ont été largement répandues depuis bien longtemps sur la condition féminine en Afrique, fondées sur l'observation de coutumes individuelles sans se référer à l'ensemble de la vie du peuple, ou sur des événements individuels mal compris. On trouve encore dans les journaux, et même dans les écrits des missions ou les rapports de jeunes missionnaires, l'affirmation que la femme en Afrique occupe une position infiniment inférieure, comparable à celle d'une esclave. Mais nous devons nous opposer à cette opinion stéréotypée. Si l'on considère la totalité de ces peuples, cette opinion devra être corrigée et atténuée, et même changée en son contraire compte tenu de traits particuliers de la vie des peuples d'Afrique, de sorte que notre estimation sur le niveau culturel de ces peuples en ressortira transformée. Car on prétend à juste titre que la place faite aux femmes dans un peuple mesure comment juger de la culture de ce peuple.

On doit d'abord souligner que chez les Africains à peau foncée (c.a.d. chez les nègres et les Bantous), les deux sexes jouissent de l'égalité devant la loi. Un délit ou un crime, perpétré contre une femme, une jeune fille ou un enfant de sexe féminin n'est pas plus légèrement jugé et légèrement sanctionné que le même, perpétré contre un homme. Il y a même des tribus, où un tort est plus sévèrement puni, s'il a été infligé à une femme. La place particulière de la femme dans la vie du peuple est de plus justifiée et qualifiée par des lois et coutumes déterminées. Les droits et les devoirs sont clairement définis de sorte que, même si les règles qui nous semblent sévères ne manquent pas, il n'est pas question d'un traitement arbitraire ou d'une situation de non-droit pour les femmes.

On dit cependant : « En Afrique, la jeune fille qui doit se marier est vendue. » Seuls les Européens parlent ainsi. L'homme noir rejette avec indignation cette affirmation. Le don de bétail ou d'autres biens, qui doivent être payés par le prétendant, est un moyen d'accomplir un mariage légal. Un Africain ne parle pas à cette occasion d'acheter, il « convole » avec la jeune fille grâce à du bétail. Bien sûr, c'est dur que de nombreux parents donnent leur enfant, avant qu'il ait exprimé une volonté, et que plus tard l'enfant, quand le fiancé veut le ramener à la maison, soit souvent forcé de le suivre, peut-être avec des mesures cruelles, car il est légalement lié avec lui, seulement, tout cela n'est pas la règle. Dans de nombreuses tribus la jeune fille a son mot à dire sur le choix de l'homme, et une pratique très répandue et méritoire, est que la jeune fille ne peut être emmenée qu'à sa majorité, tandis que dans d'autres tribus le jeune marié doit obligatoirement habiter pendant un certain temps avec la fille chez ses beaux-parents.

Et c'est ici l'occasion de signaler que seule l'ignorance peut amener à prétendre que le noir ne connaîtrait pas la plus haute forme de l'amour, qui repose sur l'unité spirituelle et sur l'harmonie au plus profond de la vie intérieure. On n'aurait pas besoin, dans les relations avec les noirs, de prendre en compte le facteur « amour ». Mais on s'est laissé tromper par le fait que les noirs ne sont pas enclins à s'exprimer sur leurs sentiments profonds, et qu'ils supportent les plus grandes peines avec une apparence de terne

résignation. Celui qui a pu porter un regard attentif à la vie du peuple et à la vie intérieure de quelques-uns, sait que l'amour, le véritable amour a une grande importance dans la relation entre les deux sexes. Il n'est pas rare qu'un jeune homme ou une jeune fille tombe malade, suite à la séparation d'avec l'être aimé. Il est assez fréquent qu'une jeune fille, après qu'elle a été donnée par ses parents à un homme qu'elle n'aime pas réellement, s'enfuit avec un autre, bien que les deux fuyards s'exposent aux plus lourdes peines, bien qu'ils soient punis de mort, si leur fuite les amène sur le territoire d'une tribu ennemie. Nous savons aujourd'hui qu'un amour malheureux est chez les jeunes gens d'Afrique la cause la plus fréquente de suicide, suicide assez fréquent là-bas, dans toutes les tribus et pour toutes les classes d'âge.

Il ressort aussi de la relation entre l'épouse et son mari, que les hommes aiment et respectent les femmes. La femme n'est pas traitée comme une esclave. Bien sûr, elle doit assumer la plus grande partie du travail quotidien à la maison et au champ. Mais aucun homme n'impose à aucune femme une telle charge, et il est encore moins autorisé à l'augmenter à volonté, car la nature et la quantité du travail féminin est déterminée par la coutume. La coutume fixe aussi la répartition du travail. L'homme exécute tout le travail du bois pour la maison et les ustensiles, presque partout il couvre aussi la maison ; l'homme doit tresser les paniers, il doit se procurer et préparer les fourrures et les peaux que la femme et ses enfants portent, il s'occupe du grand et du petit bétail, et s'occupe aussi de la traite. Il incombe à la femme tout le travail de la glaise, la fabrication des pots, le tressage des nattes pour dormir, de moudre, de cuisiner, d'aller chercher le bois pour le feu et l'eau et la majeure partie du travail du jardin. On présente souvent le fait que la femme s'occupe d'agriculture comme une preuve de son statut d'esclave, mais le jardinage est pour la femme un plaisir et une joie. L'homme doit aider lors du défrichage, il aide aussi sinon. Le travail principal de la femme est de semer et récolter. Bien sûr, la charge de grain qu'elle doit porter au moment de la récolte est bien lourde, mais le grain est la propriété de la femme. Avec ce grain elle doit nourrir son mari, préparer les plats pour les invités, brasser la bière donnée en impôt au chef, mais l'homme ne peut arbitrairement prélever et vendre la réserve de grain de son épouse. La femme possède par ailleurs des biens, dont son mari ne peut disposer. Ceci aussi est une preuve, que le statut de la femme n'est pas celui d'une esclave. Même la polygynie, qui est coutumière en Afrique, ne rend pas la situation de la femme insupportable. La coutume et le droit régulent les relations des femmes entre elles. L'homme aime souvent ses femmes, ou au moins l'une d'entre elles. En tout cas on trouve dans de nombreuses tribus la coutume, que les hommes fournissent richement leurs épouses en bijoux et vêtements. Les Swahili dépensent presque tous leurs revenus de cette façon, ils ornent leurs femmes selon leur fortune. On trouvera aussi par des observations plus proches, que les hommes consultent souvent leurs femmes pour toutes les décisions importantes, si bien qu'il n'est pas rare que les hommes dépendent grandement des souhaits et volontés de leurs épouses.

Je ne tairai pas que bien sûr de nombreuses coutumes se prononcent durement contre les femmes. Par exemple une femme qui quitte son mari est presque partout sévèrement punie, et en plus l'homme peut le plus souvent aisément dissoudre le mariage, s'il ne réclame pas de récupérer les biens du mariage ou de garder les enfants. De la même façon nous ressentons le rattachement de la femme au patrimoine de l'homme (patrimoine virtuel

conséquence du don lors du mariage) comme un avilissement.

La femme est également respectée presque partout en Afrique en tant que mère. Les gens ne se considèrent réellement de la même fratrie, que s'ils ont la même mère ; s'ils ont le même père, ce n'est pas aussi important. Dans beaucoup de tribus, par exemple les Nkonde du lac Nyassa, chaque garçon est nommé d'après la mère, et garde ce nom plus tard à l'âge adulte. Muakatungira, Muankenja signifient « fils de Katungira », « fils de Nkenja ». Beaucoup de fils ont une grande considération pour leur mère jusqu'à un âge avancé. La mère du roi zoulou Chaka³, la mère du roi swazi⁴ et la mère de Sekukuni⁵ ont eu de leur temps beaucoup d'importance en Afrique du Sud. Par ailleurs, nous voyons aussi souvent des femmes jouer un rôle de premier plan en Afrique. Comme partout dans le monde, elles sont souvent respectées et craintes en tant que voyantes ou prêtresses. Chez les Héréro la fille aînée est la gardienne du feu sacré qui brûle dans le foyer sacré de la ferme. Chez les Mandingues d'Afrique de l'Ouest, chez les Mongo du Congo et certainement aussi dans bien d'autres tribus les femmes prennent part aux délibérations tribales. Il n'est pas rare non plus que des femmes exercent des fonctions de chef. On se souviendra de la vieille Schol, dont Schweinfurth nous rapporte (Au cœur de l'Afrique⁶, p. 31) qu'elle était également respectée par les indigènes et les étrangers, et aussi les bateliers du Nil, et qu'elle a toujours utilisé son influence pour le meilleur, pour maintenir la paix. On pense à Sangula-Meta, l'énergique sœur du chef des Balouba, à qui l'expédition du Kasai de Wissmann doit qu'elle ait atteint son but⁷. La ou les sœurs de beaucoup de chefs ont souvent un pouvoir important auprès du roi. Il en est de même au Dahomey. Souvent les sous-chefs ou les amis d'un roi attachent une valeur particulière à être autorisés à épouser une de ses sœurs. Par là leur pouvoir augmente et l'alliance est scellée. Les femmes concernées ont ensuite pour le plupart leur propre cour, et règnent à côté ou avec leur conjoint. Et même, nous connaissons une tribu, les Baroka qui habitent les monts boisés du Transvaal, qui a une reine (Motjatje), qui ne peut prendre aucun homme pour mari. Une succession masculine du trône est inenvisageable, seule une femme peut régner.

La femme occupe donc une position haute et respectable dans la coutume africaine, fondée sur la très grande sensibilité et le sens de la famille des Africains. La femme aura aussi à l'avenir une grande importance chez les néophytes chrétiens et lors de l'évolution des peuples africains, et la condition féminine doit donc être respectée et rehaussée par tous les vrais amis de l'Afrique.

3 Chaka Zoulou (1787-1828), fondateur du royaume zoulou, aurait été un enfant illégitime, maltraité dans sa jeunesse en raison de sa bâtardise. À la mort de sa mère Nandi en 1827, il appliqua à l'extrême les rites de deuil zoulou, faisant exécuter plus de 7.000 personnes. interdisant pendant un an aux gens mariés de vivre ensemble, et à tous de boire du l

4 Sobhuza I^{er} (ca. 1780-1836) fut roi du Swaziland de 1815 à 1836. Pendant son règne, la reine mère était Lojiba Simelane, sœur aînée et co-épouse de sa mère Somnjalose Simelane.

5 Matsebe Sekukuni (1814-1882) était roi du Sekhukhuneland, situé dans la province du Limpopo (Afrique du Sud).

6 Schweinfurth, Georg August - *Im Herzen von Afrika : Reisen und Entdeckungen im Centralen Aequatorial-Afrika während der Jahre 1868 bis 1871* - F.A. Brockhaus (Leipzig) 1878, 518 p.

7 Meta, sœur du chef Kalembe, prit le nom de Sangula, la ressuscitée, après avoir survécu à de graves blessures. Elle avait accepté d'accompagner l'expédition de Wissmann. Voir le chapitre 8 de : von Wissmann Hermann - *Im Innern Afrikas : die Erforschung des Kassai während der Jahre 1883, 1884 und 1885* - F.A. Brockhaus (Leipzig) 1891, 461 p.

Un mot sur les expéditions punitives dans nos protectorats africains⁸

par Gustav Müller

⁸ Traduit d'après :
Gustav Müller, *Ein Wort über Strafexpeditionen in unseren afrikanischen Schutzgebieten*, revue Afrika n°7 de
juillet 1894, Selbstverlag des Evangelischen Afrika-Vereins (Berlin), pp. 101-105.

Les buts de l'Union évangélique africaine sont d'abord tout à fait concrets, en l'occurrence la création de lieux sans esclavage, d'écoles, l'envoi de médecins, et ainsi de suite. Entre-temps s'est imposée une tâche du domaine des idées, s'efforcer de défendre les droits humains des indigènes de nos protectorats. C'est justement le souhait de pouvoir défendre ces droits qui a été décisif dans la création de l'Union. Il est malheureusement nécessaire d'élever la voix, pour que la vie d'un nègre ait exactement la même valeur que celle d'un Européen, pour qu'un nègre ait le même droit à un traitement équitable, que celui qui est admis sans discussion pour un ressortissant d'un pays civilisé.

Car quiconque qui suit même superficiellement les événements dans nos protectorats ne peut que conclure, que nous sommes loin de pouvoir dire que chacun chez nous n'a qu'un but, traiter les indigènes comme ils sont, comme des hommes. Nous pensons ici à un préjudice particulier que nous souhaitons montrer du doigt, non pas pour critiquer en l'air, mais seulement pour exiger sa suppression.

Les rapports qui nous arrivent d'Afrique sur des rencontres sanglantes avec différentes tribus que l'on appelle « expéditions punitives » sont presque innombrables. Nous rencontrons une nouvelle à ce sujet dans la plupart des numéros du « Deutsches Kolonialblatt », journal officiel des protectorats de l'Empire allemand⁹. Pas un livre nous rapportant une expédition privée n'échappe à la description de toute une série de combats que l'expédition a dû mener. Au vu de ces faits, on ne peut échapper à l'impression que ces belliqueux messieurs n'attachent pas beaucoup de prix à la vie des nègres. Ici et là on a l'impression qu'il y aurait un souhait inconscient ou pas totalement conscient de réaliser une action particulièrement fougueuse, prétexte à en venir aux armes. Car on peut juger d'après ces rapports que très fréquemment, avec un peu de patience, d'indulgence et un minimum de bonne volonté le recours aux armes aurait pu être évité, et que toute l'affaire aurait pu être réglée pacifiquement. On veut peut-être nous faire le reproche, qui est pourtant évident, que nous ne pouvons de loin juger et apprécier correctement ces choses ; nous répondons alors, que ce n'est pas de notre faute, si ces rapports ne nous permettent pas de juger correctement. Les messieurs concernés en sont les responsables. Ils auraient dû se donner la peine sur un sujet aussi sérieux, où il s'agit de la vie des hommes et du bien-être de villages entiers, de nous donner la preuve la plus complète qu'ils ne pouvaient éviter d'avoir le dernier mot sans faire parler la poudre.

Nous voulons apporter la preuve, avec une de ces expéditions punitives, qu'elle provoque des dégâts auxquels il faut urgemment remédier. En même temps que nous nous imposons cette restriction, nous soulignons qu'il serait facile de produire toute une série de cas semblables.

Nous lisons page 310 du « Deutsches Kolonialblatt » de 1893

9 « Deutsches Kolonialblatt, Amtsblatt für die Schutzgebiete des deutschen Reiches » (Journal colonial allemand, journal officiel des protectorats de l'Empire allemand)

« Rapport du lieutenant Storch sur un combat à Kwamba.
Mpwapwa, le 9 mai 1893.¹⁰

Les habitants de Kwamba, 3 heures au sud de Kitange, un peuple montagnard rétif de la tribu des Kaguru, qui n'était pas encore entré en contact avec les Européens, avaient été accusés d'avoir battu à mort plusieurs personnes. Puisque les parents des victimes avaient demandé la protection du poste militaire, des messagers furent envoyés à Kwamba, pour leur demander de se justifier devant ces accusations. Les Kwamba expliquèrent alors, qu'ils ne reconnaissaient pas la souveraineté allemande.

J'ai appris tout cela lors d'une expédition vers Mombasa, où je ne disposais que de 20 soldats et 15 Wagogo armés. Je décidai cependant immédiatement d'attaquer les Kwamba. L'habitation principale fut aussitôt attaquée (à l'aube du 3 mai 1893) et prise d'assaut, tous les habitants furent pris et le bétail capturé. Des soldats, qui furent envoyés vers une seconde habitation, purent enlever aux habitants déjà alarmés le bétail qu'ils avaient déjà éloigné.

Beaucoup sont tombés chez l'adversaire. 20 furent faits prisonniers. 10 qui n'étaient pas transportables (vieillards et enfants) furent libérés. 3 hommes, qui essayèrent de s'enfuir les jours suivants, furent abattus. Les prises furent : 20 bovins, 100 chèvres, 6 armes. »

Le rapport va aussi loin ! Les Kwamba « n'étaient pas encore entrés en contact avec les Européens. » Ils ne savaient donc pas, ou alors seulement par oui-dire, que ce n'étaient plus eux, mais les Allemands les maîtres de leur pays. Parce qu'ils n'avaient pas répondu à la demande du messager d'un maître et seigneur complètement inconnu d'eux - ils n'ont pas commis d'autre crime -, ils ont été « attaqués », comme le dit le rapport. Car la déclaration, qu'ils ne reconnaissaient pas la domination allemande, n'était en aucun cas une raison de les « attaquer ». Cette explication donne au chef de l'expédition punitive, lui et seulement lui, l'obligation de veiller à ce que les Kwamba aient été informés de la signification de la domination allemande, et des avantages qu'elle leur apportait. Mais il utilise l'ignorance de ces gens pour son « attaque » et croit avoir bien agi, alors que pas une fois il ne s'est donné la peine d'établir si les Kwamba étaient réellement coupables des meurtres dont ils étaient accusés, et si c'était le cas, si les victimes avaient leur responsabilité dans le déclenchement des violences.

De plus, si les Kwamba ont été attaqués soudainement au lever du jour ; comment pouvaient-ils savoir, qu'ils étaient les victimes d'une expédition punitive dirigée contre eux à cause des meurtres commis ? Ce n'est certes pas un procédé juste ni intelligent contre les habitants de notre protectorat, qui sont aussi des ressortissants de l'Empire allemand. Et, finalement pourquoi avoir emmené le bétail ? Cela a simplement démontré aux Kwamba, qu'ils avaient été attaqués par des voleurs de bétail. Espérons qu'on leur aura expliqué plus tard. Et n'avait-on pas versé assez de sang ? Pourquoi les trois hommes ont été exécutés à

¹⁰ Ce combat a eu lieu dans l'Est Africain (actuellement Tanzanie).

cause de leur tentative de fuite. Il aurait été sans aucun doute plus avantageux, de se contenter de rendre leur fuite impossible par des mesures appropriées.

Nous ne voulons pas exprimer nos pensées, sur ce qu'aurait mérité le chef de cette expédition. Il aurait au moins dû être rappelé pour rendre compte, comme cela devrait arriver à chacun, qui se voit obligé d'envoyer un pareil rapport.

Il n'y a qu'un cas où nous reconnaissons au chef de station (et autres¹¹) le droit de faire usage des armes : quand ils sont eux-mêmes attaqués et se trouvent en état de légitime défense. Mais même dans ce cas il est tout à fait inadmissible de sortir du cadre de la légitime défense, et de passer de son propre chef à la punition. Chaque cas doit ensuite être étudié attentivement par le gouverneur ou le Landeshauptmann¹². Ce qui permettra d'établir s'il y avait ou non légitime défense. Dans le second cas le responsable sera rappelé pour rendre compte. Dans le premier cas l'ordre de sanctionner par une expédition punitive sera donné, si aucun autre moyen n'est possible. Car, et cela est particulièrement important, le droit de décider une expédition punitive est à notre avis du seul ressort du gouverneur ou du Landeshauptmann, qui représente la personne souveraine du territoire, apte à décider de la paix et de la guerre. Si un responsable de district ou un chef de poste pense qu'une expédition punitive contre une tribu est absolument nécessaire, il doit en faire la demande auprès de son supérieur après n'avoir négligé aucun moyen d'aboutir à une solution pacifique. Jusqu'à ce que la décision soit prise, il devra s'abstenir de toute intervention violente, et il ne devra mener l'expédition punitive, que lorsqu'il qu'il en aura averti le chef concerné – il peut bien le faire, puisqu'il est déjà devant sa porte – pour que ce dernier ait encore cette fois l'occasion, en satisfaisant aux conditions de paix, d'éviter la mort de beaucoup de ses sujets, la réduction de son village en cendres, la destruction de ses champs, la perte de son bétail.

Il ne fait aucun doute, qu'en agissant ainsi il y aurait moins d'expéditions punitives, et donc de sang versé. Et personne ne contestera, que c'est tout à fait souhaitable. Car avec la déjà faible population d'une grande partie de nos protectorats, il est d'une importance capitale de conserver autant d'habitants qu'il est possible, et de ne pas les ruiner économiquement en incendiant leurs cases avec leurs récoltes, et en emmenant leur bétail.

En un mot, nous voulons encore discuter d'un second point dérangeant, et exprimer notre souhait à ce sujet. Pour ne pas abandonner un nègre isolé à l'arbitraire d'un employé sévère, ou autre, nous souhaitons au moins un règlement. C'est que le droit de décréter la peine de mort soit réservé au gouverneur ou au Landeshauptmann, et d'interdire simplement la flagellation des femmes. Pour le reste, ce règlement doit indiquer la peine maximale pour chaque punition, qu'il s'agisse de châtiment corporel, de peine de prison ou de travail forcé, au-delà de laquelle l'employé subalterne ne peut condamner. Nous croyons que de cette façon on évitera très simplement les abus, dont nous avons encore de nombreuses raisons de nous plaindre.

11 Note de l'auteur : nous exprimerons notre avis sur le droit des expéditions privées à faire usage des armes dans les prochains numéros.

12 Le titre de Landeshauptmann a été utilisé à certaines époques dans certains protectorats allemands, pour définir la fonction de responsable du protectorat, tenant lieu de gouverneur.

Quand ces jours derniers le pasteur Lawson, qui est venu de Magila en Angleterre, nous a expliqué : « Je suis un partisan décidé de la méthode allemande de gouvernement... Les employés allemands se comportent avec humanité envers les indigènes en chaque occasion. » nous nous en sommes beaucoup réjouis. Cela nous renforce dans l'espoir, que nous avons déjà bien sûr sans cela, que des mesures ont été prises dans la direction que nous indiquions par des organismes que nous avons interpellés, pour garantir l'élimination des abus dont nous parlions.

Mais nous voudrions demander à tous ceux qui sont intéressés à un traitement équitable des indigènes dans nos protectorats, et qui sont prêts à défendre leurs droits d'êtres humains ainsi que nous en avons discuté ici, le fassent savoir, pour que l'Union évangélique africaine, après avoir élevé la voix, puisse par d'autres moyens présenter ses souhaits et promouvoir leur réalisation.

Un mot sur les expéditions privées dans nos protectorats africains¹³

par Gustav Müller

13 Traduit d'après :

Gustav Müller, *Ein Wort über Privat-Expeditionen in unseren afrikanischen Schutzgebieten*, revue Afrika n°8 d'août 1894, Selbstverlag des Evangelischen Afrika-Vereins (Berlin), pp. 117-121.

Nous voulons, et ce n'est que justice, après le « mot sur les expéditions punitives » qui émanent d'organes gouvernementaux, donner notre avis sur les expéditions privées, et exprimer nos souhaits.

Car il n'y a aucun doute que celles-ci provoquent encore plus d'occasions de s'engager pour la défense des droits des indigènes que celles-là. Il leur manque quand même, dès qu'elles se permettent de punir un village, un chef, voire une tribu, l'excuse dont peut se prévaloir le chef d'une expédition gouvernementale, d'avoir décidé d'agir pour maintenir l'ordre et de la sécurité. Même si ses actes ne peuvent être approuvés, il a toujours le droit de dire : j'ai peut-être mal agi, mais je l'ai fait dans une bonne intention. Cette excuse ne peut en aucun cas être invoquée par le chef d'une expédition privée. Il n'est pas chargé de veiller à la sécurité publique, et « Sur ce qui t'a été assigné exerce ton esprit, tu n'as pas à t'occuper de choses mystérieuses. »¹⁴ En fait, nous pensons que les expéditions privées doivent se réjouir avec gratitude des bienfaits de l'ordre et y contribuer, mais qu'elles ne sont pas appelées à faire régner par le feu et les flammes une « paix de cimetière » dans les régions qu'elles traversent.

Il y a une exigence fondamentale, que nous exprimons et dont aucun véritable ami de la colonisation, qui est toujours aussi un ami des indigènes de nos protectorats, ne devrait s'écarter d'un cheveu : une expédition privée ne doit faire usage de ses armes que dans un seul cas, quand il s'agit de protéger la vie de ses membres. Au-delà de la légitime défense elle ne doit en aucun cas exercer de représailles. Ce n'est pas trop demander ! Pour preuve nous invoquons les nombreuses expéditions des missions, dont les membres étaient dans la plupart des cas les premiers blancs à traverser les régions concernées. On a peut-être en général la mémoire un peu trop courte justement au sujet de ces expéditions. Aussi souvenons-nous d'une des dernières. Le directeur de la mission Merensky¹⁵, auprès de qui bien des voyageurs en Afrique ont demandé un avis éclairé, n'a employé ses armes que contre les crocodiles, les hippopotames, etc., lorsqu'il a fondé la mission du lac Nyassa en pays Nkonde. Plus encore, avec le jeune missionnaire Nauhaus et avec peu de gens (des noirs) il a rendu visite à Merere de sinistre réputation. Le petit groupe était certainement en danger. La fin de cette visite a cependant montré, que même en présence d'un réel danger il est possible de s'entendre sans effusion de sang, si on a la prudence, la patience, et avant tout la bonne volonté nécessaires. L'approche prudente de Merensky n'a en aucun cas nui à la réputation des blancs, mais l'a au contraire améliorée ; c'est prouvé par le fait que Merere et son peuple souhaitent la création d'une mission parmi eux, ce à quoi personne n'aurait osé penser auparavant. Nous nous référons également au rapport du comte Götzen¹⁶ du 29 mars de cette année, paru récemment dans les journaux, où il est dit : « Avec mon principe, de payer en tout lieu les provisions demandées, je suis toujours passé en paix. » Et il disait

14 Le Siracide 3,22.

15 Alexander Merensky (1837-1918), protestant vieux-luthérien, était un missionnaire allemand de la Berliner Missionsgesellschaft. Après avoir exercé comme missionnaire au Transvaal, il est rentré en Allemagne puis fut envoyé dans l'Est Africain (actuellement Tanzanie).

16 Gustav Adolf Graf von Götzen (1866-1910) mena en 1893-1894 un voyage d'exploration qui partit de Pagan, port de l'Océan Indien, traversa le Ruanda, la forêt congolaise, et continua jusqu'à l'Atlantique. Plus tard en 1905-1906, alors qu'il était gouverneur, il combattit la rébellion des Maji-Maji, sur le territoire de l'actuelle Tanzanie. Sa politique de la terre brûlée aboutit à la mort par famine d'un nombre indéterminé d'Africains (de 75.000 à 300.000). Il fut rappelé en Allemagne en juin 1906.

cela non loin de Nyanza¹⁷.

On en déduit donc qu'il n'y a pas lieu de douter de la possibilité de mener en paix des expéditions privées. Mais il n'est pas difficile, d'après les propos de von Götzen, de trouver pourquoi elles laissent une trace ensanglantée. C'est juste parce qu'on ne tient pas avec une rigueur scrupuleuse à payer toutes les provisions dont on a besoin. Il y eut aussi auparavant le fait que les responsables d'expédition ont refusé de payer aux chefs le hongo (droit de passage), que selon un ancien usage ils fixaient et percevaient auprès des caravanes traversant leur territoire. Bien, que les expéditions du gouvernement ne paient pas le hongo, et même se chargent de supprimer cet obstacle à la circulation des marchandises, c'est une évidence et ce doit être reconnu. Mais où dans le monde entier les expéditions privées ont-elles le droit et le devoir de se mêler des affaires du gouvernement ? Ce n'est pas une hypothèse erronée, que ces deux incongruités, d'une part s'abstenir de payer les provisions réquisitionnées, d'autre part refuser le hongo, sont les raisons pour lesquelles, lorsqu'une caravane s'installe, l'état de guerre est considéré comme allant de soi, et ne peut être écarté que par des négociations. Nous voulons en même temps remarquer expressément, que le cadeau à l'invité, que le chef envoie au chef d'expédition pour le saluer, n'est aucunement un simple don. Cette politesse n'est qu'une affaire de troc, pour laquelle du côté du chef il en va d'après le proverbe renversé : « A cheval donné, on regarde d'abord les dents. »¹⁸

Pour illustrer notre exposé et en même temps conforter notre point de vue, nous citerons des extraits d'une lettre. Le rédacteur de cette lettre raconte qu'il a été prié par un explorateur « de faire en sorte que le chef de la région où il habitait envoie de la nourriture pour ses porteurs, car les habitants de ses villages avaient fui et que son personnel affamé se livrait à des vols et des pillages. » Naturellement la prière fut exaucée. Lors d'une visite au camp du voyageur, notre garant vit le désolant spectacle des champs de maïs et cannes à sucre prélevés par les gens de l'expédition. Là-dessus les habitants d'un village le prièrent d'en faire part à l'Européen et de l'empêcher. Il apprit en même temps que le chef était contrarié aussi bien par la dévastation des champs de ses « enfants » (sujets), que parce que juste après son arrivée dans le camp pour saluer le voyageur, il avait été engagé à retourner aussitôt avec lui à son village sur la colline. « Le lendemain matin à 8 heures le fils du chef arriva chez nous très agité. Son père aurait été arrêté par les voyageurs et gardé par deux askaris (soldats). Il aurait envoyé un bœuf, des œufs, de la pombe¹⁹, des bananes. Le voyageur aurait déclaré, qu'il était fou de lui envoyer si peu de nourriture. Il nous pria d'aller voir tout de suite les Européens, car ceux-ci avaient menacé de battre son père, s'ils ne recevaient pas plus de nourriture. Nous accompagnâmes aussitôt le fils du chef auprès des messieurs allemands, et prièrent instamment, de libérer le vieux chef, d'excellente réputation dans le district. Les deux messieurs allemands ne semblèrent pas être convaincus par nos arguments, bien que par amitié pour nous ils libérèrent le vieux chef, avec la remarque, qu'ils étaient certains de ne plus recevoir de nourriture. Cette supposition était fautive, car aussitôt arrivèrent de grandes quantités de farine et de bananes, qui sans être

17 Nyanza est la ville du Ruanda où von Götzen rencontra le roi du Ruanda en 1894.

18 Le proverbe original est : « à cheval donné on ne regarde pas les dents. »

19 Le (ou la) pombe est une bière locale, fabriquée en Afrique du Sud avec du sorgho ou du millet, en Ouganda avec de la banane. La fermentation est réalisée à l'aide de la levure *Schizosaccharomyces pombe*.

achetées, avaient été simplement prises par les gens de l'expédition. Là-dessus ces derniers ne les portèrent pas eux-même, mais exigèrent qu'on les apportent dans la plaine. Le chef envoya un bœuf plus gros. D'après les indications du chef de l'expédition, il s'avère qu'il prétendait que sa pratique, de violenter les chefs de village de la façon mentionnée, était la seule possible, et qu'il y avait toujours recours, et que le pillage des champs par ses gens était une punition bien méritée pour la fuite des indigènes. »

Avec de telles considérations et les actes correspondants, il ne faut aucunement s'étonner que les indigènes défendent leur propriété. Nous devons simplement regretter qu'ils aient toujours le dessous. Mais on ne peut plus qualifier une pareille expédition de « scientifique », même si elle obtient des résultats dignes d'être reconnus. Elle couvre de honte le nom « allemand », et détruit la confiance que les indigènes avaient déjà en de nombreux endroits envers le protectorat allemand ; le chef dont il est question ici et son peuple étaient tout à fait germanophiles. Nous tairons pour cet exemple le nom, et toute description plus précise du lieu, car pour nous il s'agit exclusivement de contribuer à l'élimination de ces méfaits. Et nous considérons non seulement que nous y en avons non seulement le droit, mais le devoir, dans l'intérêt de nos protectorats et de nos indigènes.

Il est absolument nécessaire de changer les choses, et de façon fondamentale. Pour atteindre ce but, nous exigeons que chaque expédition privée soit contrôlée par le gouvernement. Le gouverneur ou le Landeshauptmann²⁰ doit donner l'autorisation expresse pour l'équipement et le départ de l'expédition. On regardera particulièrement en ce qui concerne le chef, s'il semble offrir la garantie qu'il agira avec les indigènes comme avec des personnes placées sous la protection de l'empereur, s'il est de bonne moralité, et s'il est donc apte à diriger l'expédition.

En plus le chef doit donner le compte de tous ses gens, et soumettre le calcul prévisionnel de consommation de nourriture, qu'il devra acheter auprès des indigènes. Il doit aussi prouver qu'il emporte autant de marchandises de troc, qu'il est nécessaire pour l'achat des moyens de subsistance. Il n'a pas à déléguer cet achat à ses gens, il doit s'en occuper et avoir en conséquence la possibilité de punir les agressions de ses gens, et en répondre. Pendant son voyage il doit tenir un livre précis sur l'usage de ses moyens de troc, Il doit en particulier indiquer ce qu'il a reçu de chaque chef en cadeau de bienvenue, et comment il a répliqué.

Cette mesure est importante pour la raison suivante. Nous trouvons très souhaitable qu'il y ait à chaque poste gouvernemental un livre, où soient consignées pour chaque voyageur qui arrive au poste les expériences qu'il a eues avec les chefs et les villages qu'il a rencontrés. Ce livre doit non seulement être accessible à chaque voyageur, mais ils doivent même être tous obligés à en prendre connaissance. L'avantage de cette mesure qui n'est pas difficile à mettre en œuvre est évident. Premièrement, l'expédition privée reste sous le contrôle du gouvernement. Elle n'est plus en si grand danger d'oublier son devoir de paix et de s'impliquer dans des querelles guerrières. Par ailleurs, la route des caravanes sera décrite par un tel livre. Quiconque empruntant cette route pourra savoir pour une bonne

20 Le titre de Landeshauptmann a été utilisé à certaines époques dans certains protectorats allemands, pour définir la fonction de responsable du protectorat, tenant lieu de gouverneur.

partie du chemin, quels chefs il va rencontrer, quels villages il va traverser, et comment il sera accueilli à des endroits précis. Si à un endroit une expédition a été accueillie cinq fois amicalement, et pas la sixième, on peut parier à 5 contre 1 que ce n'est pas la faute des indigènes.. Et s'il s'y trouve des informations, comme quoi l'on ne doit pas se fier à des chefs ou des villages, alors le chef d'expédition, conseillé par le chef de poste, peut prendre des mesures préventives, pour exclure une confrontation sanglante.

Les rapports de l'expédition qui sont remis au poste, doivent bien sûr être transmis au haut commandement, afin qu'il suive constamment les voyageurs. Ce qui importe, c'est que l'expédition se déroule sous son contrôle, et que jusqu'à la fin le chef soit responsable devant lui. C'est justement dans le domaine des expéditions privées qu'il y a beaucoup à dire dans nos protectorats. L'Est Africain particulièrement saigne de nombreuses blessures qui ont été infligées par des Allemands sous le prétexte d'expéditions scientifiques. Et si encore aujourd'hui de nombreuses tribus ne se réjouissent pas de la domination des « Wadatchi »²¹, la faute doit en être cherchée dans les nombreux agissements irresponsables des « expéditions privées », et de leurs chefs en premier lieu.

Nous ne voulons pas méconnaître, que des Allemands ont réalisé de grandes choses jusque récemment dans l'exploration en Afrique, et plus particulièrement dans nos protectorats, nous ne retenons pas notre joie, que des explorateurs allemands aient pris une part remarquable à la mise en valeur des « terres inexplorées ». Mais de la même façon nous ne voulons pas passer sous silence qu'il est profondément douloureux, que lors de ces réalisations le nom allemand ne soit pas resté sans tache, et qu'il ait été souillé ; des hommes, dont la tâche était seulement d'explorer pacifiquement les contrées et les peuples, ont versé beaucoup de sang innocent dans les protectorats allemands.

Cela ne peut pas et ne doit pas durer. C'est pourquoi nous appelons encore une fois tous ceux qui veulent défendre avec nous les droits humains des indigènes de nos protectorats, de se joindre à l'Union évangélique africaine, pour que nous puissions bientôt, nous l'espérons fermement, faire des progrès significatifs pour mettre fin aux méfaits dont nous venons de parler.

21 Wadatchi = Allemand en dialecte local. .

À noter qu'en swahili moderne Allemand se dit Jamani et Hollandais Wadachi.

Missionnaires catholiques, missionnaires évangéliques²²

D'après une déclaration d'Eugen Zintgraff

22 Le titre est du traducteur, car il s'agit de la traduction d'un paragraphe non titré :
Anonyme, (*sans titre*), revue Afrika n°12 de décembre 1894, Selbstverlag des Evangelischen Afrika-Vereins
(Berlin), pp. 188-189.

C'est un fait reconnu, que la plupart de ceux qui voyagent en Afrique parlent avec reconnaissance de la mission romaine, et n'ont pour l'évangélique que blâme et mépris. Le Dr. Zintgraff²³, qui a voyagé en Afrique, a récemment exposé de façon convaincante les raisons de ce comportement étrange dans une déclaration « L'activité des missions au Cameroun », imprimée par « Deutsche Warte ». Zintgraff dit :

« Finalement, je voudrais mentionner un fait qui complique considérablement selon moi le travail missionnaire, quelle que soit la confession : l'incrédulité, ou pour m'exprimer plus modérément, le très laxiste christianisme des Européens et des prétendus chrétiens actifs en Afrique, dont je ne m'exclus pas. La plupart des Européens d'Afrique – employés, commerçants, voyageurs, capitaines, bref tous sans exclusion – ne sont en effet en rien des modèles de chrétiens, mais plutôt (voyez Leist !) des contre-exemples.

Et le missionnaire doit les présenter comme tels aux noirs, au risque de se voir objecter non sans raison : puisque vous voulez enseigner, commencez donc par vos compatriotes, et faites qu'ils désapprennent les comportements immoraux, les jurons et les beuveries ; nous sauvages sommes finalement de bien meilleures personnes -.

Ou au contraire : si vos compatriotes sont réellement les chrétiens qu'ils prétendent être et que vous le confirmez, alors pourquoi devrions-nous prier, aller à l'église et communier, alors qu'ils ne le font jamais, ou tout au plus à Noël et lors de l'anniversaire de l'Empereur ?

Les missionnaires des deux confessions s'appliquent à se tirer de ce piège de façons très différentes.

Les uns, les Protestants, restreignent autant que possible la communication avec leurs compatriotes, et ne font pas mystère de leur vision du christianisme.

Les autres, les Catholiques, font une sorte de compromis, dans la mesure où ils sont dans les meilleurs termes possibles avec l'Européen, et même ferment les yeux, tant que celui-ci de son côté offre une contrepartie - que cela consiste en aller maintenant à l'église et à la messe, ou sinon en un petit service, que ce soit seulement un article de journal ou une conférence -. Les missionnaires français avec leur amabilité sont passés maîtres en la matière, et ont certainement plus d'une fois ri sous cape du stupide bonhomme allemand.

Aussi franchement, je préfère de loin fréquenter les missionnaires catholiques, du moins les Français, ils ferment les yeux sur mes faiblesses, laissent passer une fois une incongruité, bref, se réjouissent avec ceux qui se réjouissent²⁴. Et quand je me sépare d'eux, ce n'est pas avec la conscience d'être un grand pécheur, mais que ce sont des types super et aimables ; maintenant sont-ils pour cela les meilleurs missionnaires, je laisse tranquillement le lecteur juger, car je suis prudent et souhaite ne me fâcher avec personne. »

23 Eugen Zintgraff (1858-1897) était un explorateur allemand, qui voyagea en 1884 au Congo avec une expédition autrichienne ; ensuite au Cameroun il remonta en 1886 le cours du Wouri jusqu'à Yabassi, et en 1889 il atteignit les hauts plateaux du Nord-Ouest, puis remonta la Benoué jusqu'au plateau d'Adamoua.

24 Bible, Romains 12:15 : « Réjouissez-vous avec ceux qui se réjouissent; pleurez avec ceux qui pleurent. »

Le cas Leist²⁵

25 Traduit d'après :
Anonyme, *Der Fall Leist*, revue Afrika n°5 de mai 1895, Selbstverlag des Evangelischen Afrika-Vereins
(Berlin), pp. 94-96.

Le cas Leist a enfin trouvé sa conclusion devant la cour disciplinaire impériale de Leipzig, lorsque le jugement suivant a été prononcé :

« La cour disciplinaire a décidé de modifier le verdict du premier juge, en ce que l'accusé doit être sanctionné par un licenciement, avec maintien de la moitié de sa pension légale pendant trois ans. Il devra en outre régler les frais de procédure.

La cour disciplinaire a vu dans la flagellation des femmes un excès de pouvoir de l'accusé. Et est d'avis, contrairement au premier juge, que l'accusé ne peut se considérer comme ayant droit à une telle mesure. Certes, l'accusé avait tout pouvoir sur les indigènes, mais à la condition préalable de l'exercer en fonction des circonstances. L'accusé ne pouvait considérer qu'il était autorisé à une telle mesure, qui était hors de proportion avec une infraction mineure.

L'accusé aurait dû déduire de la réponse que lui a fournie le témoin Drees, qu'une telle mesure n'était pas en adéquation avec ce qui s'était passé. Celui-ci lui répondit, à la remarque qu'il devait recourir à des sanctions corporelles : " ceci m'a été interdit par le gouverneur. " La cour disciplinaire n'a pas donné foi au témoignage de Manga Bell, mais à ceux des témoins Wissmann, von Schuckmann, Dr. Preuss, Vieter, Müller, etc. Il en résulte sans aucun doute que le châtimement corporel des femmes n'est pas usuel au Cameroun pour des infractions mineures de cette sorte.

La cour disciplinaire ne pense pas que l'exécution soit inhumaine ou cruelle ; mais elle voit bien en elle un avilissement et une insulte, car il a demandé aux maris des femmes de former une haie pendant la procédure, et il a contraint les femmes à ôter leur cache-sexe. Même si une amertume certaine régnait parmi les soldats du Dahomey, la flagellation fut l'élément déclencheur de la mutinerie. C'est corroboré par le fait que le soulèvement éclata une heure après la flagellation. L'accusé aurait dû, en raison de cette amertume, s'abstenir de cette mesure. Il a sans aucun doute mis le feu aux poudres.

En ce qui concerne le second point de l'accusation, l'accusé a reconnu avoir eu à quatre reprises des relations sexuelles avec des femmes gagées. La cour disciplinaire tient cependant qu'il est prouvé que l'accusé a deux ou trois fois fait chercher à la prison une à trois femmes. La cour disciplinaire tient l'exécution de danses nationales dans le bâtiment du gouvernement pour particulièrement déplacée, et ce d'autant plus qu'il a utilisé en même temps ces femmes dans un but licencieux.

La cour disciplinaire a déduit que l'accusé avait fait chercher les femmes à la prison, à partir du fait, que l'accusé avait promis à deux femmes gagées de les emmener avec lui à Matangah. Une de ces femmes l'a fait dire à son mari, et là-dessus l'homme s'est aussitôt présenté de lui-même pour se faire emprisonner pour dettes, simplement pour empêcher que sa femme ne soit emmenée à Matangah. La cour disciplinaire voit dans la conduite de l'accusé non seulement un comportement immoral, mais aussi un abus de pouvoir. Il ne fait aucun doute que l'officier de police n'aurait pu être amené à faire sortir les femmes gagées, sans y être poussé par le fonctionnaire de plus haut grade du protectorat allemand.

La cour disciplinaire ne refusera pas à l'accusé, de reconnaître qu'il a été un employé très dévoué. La cour disciplinaire est même persuadée que l'accusé a rempli les obligations de sa fonction en mettant en jeu sa vie et sa santé, et au prix de nombreuses privations, et a ainsi fait beaucoup de bien. L'accusé a été un excellent employé, aussi longtemps qu'il avait un supérieur. Dès qu'il est devenu autonome, il a perdu pied et s'est adonné à ses passions. La cour disciplinaire n'a pas pu par conséquent laisser plus longtemps l'employé en service, et a prononcé son licenciement. »

Les alcools²⁶ au Cameroun et au Togo²⁷

par Gustav Müller

-
- 26 Pour désigner les alcools forts, l'auteur utilise indifféremment les termes Branntwein (boisson distillée titrant plus de 37,5 % d'alcool, au sens actuel du terme), Schnaps (eau-de-vie), Spirituosen (spiritueux).
- 27 Traduit d'après un texte paru sur deux mois :
Gustav Müller, *Der Branntwein in Kamerun und Togo*, revue Afrika n°5 de mai 1896, Selbstverlag des Evangelischen Afrika-Vereins (Berlin), pp. 87-101.
Gustav Müller, *Der Branntwein in Kamerun und Togo*, revue Afrika n°6 de juin 1896, Selbstverlag des Evangelischen Afrika-Vereins (Berlin), pp. 119-128.

C'est une vérité réjouissante, qu'il y a unanimité dans le peuple allemand au sujet de la première et la plus connue des tâches dont nous devons nous acquitter dans nos possessions d'outre-mer. Tout le monde considère que notre protectorat doit servir à la diffusion de la chrétienté et des mœurs chrétiennes, et pas seulement au sens où notre gouvernement aurait à promouvoir la christianisation des peuples païens qui lui sont soumis. Cela ne suffirait pas au salut et à la bénédiction de nos colonies. Et les sociétés missionnaires, qui œuvrent dans tous nos protectorats africains avec de plus en plus de réussite, auraient à s'en plaindre amèrement. Mais des difficultés de toutes sortes s'opposent à ce devoir de civilisation. Aucune de ces difficultés ne peut se mesurer aux dégâts de l'alcool. Pour se représenter l'importance de cette difficulté, consultons :

1. Les statistiques d'importation de l'alcool au Cameroun et au Togo

Les deux tableaux suivants montrent l'augmentation de l'importation des spiritueux. Ils ont été établis d'après les statistiques du « Deutsches Kolonialblatt », le journal officiel des protectorats de l'Empire allemand. Ils contiennent donc les chiffres officiels et incontestables. Il faut aussi remarquer, que seules les différentes sortes de spiritueux sont prises en considération, et que par contre les importations de bière, vin et champagne ne sont pas prises en compte.

Tableau 1						
1. Importation au Cameroun						
Année	Total des importations en marks	Importation de spiritueux en marks	Pourcentage des importations de spiritueux	Importation de spiritueux en litres	Importation de cotonnades en marks	Pourcentage des importations de cotonnades
1890	Environ 4 000 000	Non fourni		979 194		
1891	4 547 059	593 687	13,00	1 206 378	1 236 013	27,81
1892	4 470 822	550 348	12,30	1 124 119	926 841	20,73
1893	4 161 627	583 798	14,00	1 161 372	944 793	22,70
1894	6 497 414	981 061	15,10	1 681 294	1 925 316	29,79
2. Importation au Togo						
1891/92	2 064 379	496 734	24,00	848 323	597 217	28,97
1892	2 135 945	508 739	23,85	1 492 593	599 620	28,07
1893	2 414 890	492 007	20,37	1 074 343	641 840	26,57
1894	2 240 642	676 013	30,10	1 092 756	608 413	27,59

Si nous comparons les chiffres des quatre dernières années, les seules que nous pouvons prendre en considération d'après ces sources, il apparaît que l'importation de spiritueux au Cameroun a augmenté d'environ 400 000 marks. Cette augmentation est particulièrement

inquiétante, car elle est apparue la dernière année, alors que l'importation d'alcool était restée relativement stable les trois années précédentes. Le résultat du Togo est fondamentalement différent. L'augmentation n'est en chiffre arrondi que d'environ 200 000 marks. Cependant, cette augmentation montre de façon éclatante l'urgence de la situation. Car en quatre ans la valeur globale des importations a augmenté de 176 263 marks, et la valeur des importations de spiritueux a crû de 179 189 marks. Par conséquent la croissance des importations au Togo est uniquement due à la croissance des importations de spiritueux. Et nous devons aussi voir, que ces importations atteignent un énorme sommet de 30 % de la valeur des importations totales.

En plus, ce tableau justifie malheureusement la plainte souvent exprimée, que nos deux protectorats ouest-africains sont pour ainsi dire inondés de spiritueux. Car la plus grande partie est vendue dans la région côtière. Ce qui est transporté vers l'intérieur est jusqu'ici négligeable, car les liaisons commerciales européennes ne sont pas encore allées très loin. L'exploitation de l'arrière-pays de nos protectorats pour un commerce libre et sans entrave présente encore de nos jours des difficultés, qui ont été démontrées le plus nettement au Cameroun récemment, quand il a fallu faire la guerre aux Bakoko à cette fin. En tout cas, il est certain que l'alcool est importé presque exclusivement pour la population côtière, et que par chance le reste de la population n'est pas concerné. Nous ne pouvons taire le souhait que le commerce européen ne pénètre pas vers l'intérieur avant longtemps, afin que l'eau-de-vie ne parvienne pas à cette population. Actuellement on évalue la population côtière à un peu plus de 100 000 âmes. Et pour celles-ci 1 681 294 litres d'eau-de-vie ont été importés en 1894. Ce qui fait par tête environ 16 litres. Nous trouvons déjà que chez nous en Allemagne une consommation moyenne de 4 ½ litres par personne est très élevée. Dans notre protectorat, où nous avons sans conteste une responsabilité morale, la consommation par tête est 3 ½ fois plus élevée.

Finalement, nous voulons indiquer un déséquilibre regrettable, que ce tableau met en évidence. Les cotonnades sont connues pour être le principal moyen, par lequel le commerce aide à introduire et répandre la civilisation européenne chez les peuples africains. Et on peut certainement se réjouir, de ce que la valeur de ces articles ait légèrement augmenté de 1891 à 1894, et que cette augmentation soit plus grande pour le Cameroun. Mais en comparaison de l'augmentation de l'importation de spiritueux, l'importation des cotonnades n'a augmenté que de très peu, effroyablement peu. Au Cameroun l'augmentation de l'importation d'alcool de 400 000 marks rivalise avec l'augmentation de l'importation de cotonnades 700 000 marks, et au Togo l'importation de cotonnade est en valeur inférieure à celle de l'alcool. L'eau-de-vie peut être un stimulant pour que les nègres s'ouvrent à notre civilisation. Mais est-ce que la quantité, de ce qui est employé comme stimulant, se trouve dans une proportion soutenable avec celle du principal moyen d'accéder à la civilisation ? Pendant qu'au Cameroun les cotonnades représentent 29,79 % de toutes les importations, l'alcool en représente 15,10 %, soit plus de la moitié ! Et au Togo les 30,10% des spiritueux dépassent les 27,59 % des cotonnades ! C'en est ainsi : quand au Cameroun en 1894 100 marks de marchandises européennes ont été vendus, il y avait dedans 15,10 marks d'eau-de-vie et seulement 29,79 marks de cotonnades, et au Togo il y avait 30,10 marks d'eau-de-vie et seulement 27,59 marks de cotonnades. Au Togo l'eau-de-vie règne sur environ un tiers du commerce.

Malgré de nombreuses recherches, on n'a pas réussi jusqu'ici à établir la part de chaque État civilisé européen dans l'importation de l'ennemi de toute civilisation en Afrique. Nous sommes toutefois en mesure de déterminer combien d'alcool est importé au Cameroun et au Togo en provenance de la mère-patrie, c'est-à-dire de notre Empire allemand. Nous le savons d'abord de la bouche du chef de notre politique coloniale, monsieur le directeur Dr. Kanser, que la part de notre patrie est tout à fait considérable. Il dit d'après le rapport officiel de la session du parlement du 13 mars de cette année : « Ainsi que j'ai pu le faire constater très précisément à Hambourg, officiellement et officieusement, depuis l'entrée en vigueur de la prime à l'exportation des spiritueux le 1^{er} juillet de l'an passé, les spiritueux russes ont été évincés presque complètement du marché de Hambourg par les spiritueux allemands, de sorte que les exportations de spiritueux vers l'Afrique de l'Ouest se font principalement avec des spiritueux allemands. »

Mais ensuite on peut déceler quel pourcentage de spiritueux, parmi tout ce qui arrive dans nos deux colonies du Cameroun et du Togo, provient de la mère-patrie. Le principal port d'exportation est Hambourg. Les « tableaux synoptiques du commerce de Hambourg, établis par le bureau de statistique commerciale » nous donnent une image claire et fiable, de l'offre commerciale de l'Allemagne à ses colonies.

Année	Total des exportations en marks	Exportation de spiritueux en marks	Pourcentage des exportations de spiritueux	Exportation de spiritueux en litres	Exportation de cotonnades en marks	Pourcentage des exportations de cotonnades
1891	3 079 760	436 530	17,17	2 190 200	686 460	22,22
1892	3 422 270	275 050	8,0	1 486 800	601 930	17,58
1893	2 810 130	457 180	16,62	1 897 200	629 460	22,39
1894	3 321 400	446 590	13,44	2 090 600	696 740	20,98

Il appert de ces tableaux que l'Allemagne a une part prépondérante dans la « peste alcoolique » de ses propres colonies. Cela doit être constaté, car il est ainsi constaté, qu'elle a provoqué et est responsable des tristes conséquences de l'importation d'eau-de-vie dans ses protectorats, conséquences déjà produites et qui se produiront toujours plus encore. Nous voulons prendre l'exemple d'une seule année. D'après le tableau 1, en 1894 2 774 050 litres de spiritueux ont été importés dans les deux protectorats. Dont d'après le tableau 2 2 090 600 litres provenaient de la mère patrie, de sorte que tous les autres états exportateurs, dont nommément l'Angleterre, ne participent que pour 683 451 litres. Nous voilà donc devant le fait, que 75 % des spiritueux importés au Cameroun et au Togo proviennent d'Allemagne !

En même temps, ce tableau montre combien l'offre de cotonnades est réduite en comparaison de celle de spiritueux. Prenons de nouveau l'année 1894. Nous apprenons que la valeur des spiritueux représente 13,44 % de la valeur des exportations, alors que la valeur des cotonnades n'en représente que 20,98 %, donc que l'eau-de-vie exportée d'Allemagne vers nos deux colonies africaines représente environ $\frac{2}{3}$ de la valeur des cotonnades que nous y envoyons. Donc c'est ainsi que s'établit la proportion : quand l'Allemagne exporte pour 100 marks de cotonnades vers le Cameroun et le Togo, par le même voyage 75 marks d'alcool les accompagnent. Un dysfonctionnement du même ordre apparaît, quand nous établissons à l'aide des deux tableaux la part de l'Allemagne dans les importations de cotonnades vers le Togo et le Cameroun. Des 2 533. 729 marks de cotonnades importés au dans les deux protectorats, seuls 696 740 provenaient de l'Empire allemand. Pour les spiritueux c'est 75 %, pour les cotonnades seulement 27 %! La disproportion ne saurait être plus criante.

Remarquons en passant le fait singulier, que bien que la valeur des spiritueux exportés de Hambourg ait diminué entre 1893 et 1894, il n'y a pas eu de diminution des importations de spiritueux. La valeur a bien diminué, mais la quantité a augmenté. La statistique ne nous autorise pas à immédiatement déduire de ces deux propositions, que la qualité a baissé, et que c'est la raison de l'augmentation de la quantité. Mais cette observation montre que la baisse en valeur des importations ne signifie pas forcément que les importations aient réellement baissé.

Pour conclure voici les résultats de ces statistiques :

1. Un fleuve de spiritueux, grossissant chaque année, se déverse dans nos colonies du Cameroun et du Togo, à côté duquel l'importation de l'article le plus utile, les cotonnades, doit être comparée à un petit ruisseau.

2. La plus grande partie des spiritueux, à savoir 75 %, est livrée par l'Allemagne à ses colonies. Il y a en plus une disproportion criante avec l'importation de cotonnades, dont l'Allemagne ne fournit que 27 % et laisse les 73 % restants à d'autres peuples. **Nos colonies reçoivent les avantages de la civilisation européenne des autres peuples, et ne reçoivent pour l'essentiel de la mère-patrie que les inconvénients.**

2. Les conséquences de l'importation de spiritueux pour la mission

Il est évident que cette inondation de notre protectorat sous les spiritueux exerce une influence durable sur la population. Et pour quiconque, qui ouvre juste un peu les yeux sur les effets déjà produits par la consommation d'eau-de-vie dans notre propre peuple, il est par avance limpide que son influence sur nos protégés noirs ne peut qu'être dommageable au plus haut point. En fait l'alcool fort a sur eux un pouvoir incroyable, pour autant qu'ils soient sous son influence. Aucun tribunal ne peut siéger, sans que l'eau-de-vie n'y joue un rôle déterminant. Les frais judiciaires sont payés en alcool, les peines elles-mêmes pour une bonne partie peuvent être payées en spiritueux. Les amendes pénales aussi peuvent être réglées en eau-de-vie. Trois villages étaient venus au poste extérieur de Matse, dans le district de la mission Ho au Togo, pour construire la maison du maître d'école. Le plus gros

de ces deux villages s'était séparé en deux, de sorte qu'il y avait 4 équipes à travailler à la construction. Une seule équipe s'est efforcé avec zèle de terminer son travail. Pour inciter les trois autres à l'accomplissement de leur devoir librement consenti on proclama : « Demain chacun doit venir, pour terminer la maison du maître ; celui qui ne vient pas, doit payer un mouton et tant et tant d'alcool. » Quand la maison fut finie, le missionnaire qui avait été à l'initiative de la construction et l'avait surveillée, tint une réunion avec une douzaine d'hommes environ, les plus âgés des trois villages. Cette réunion illustre, comment les missionnaires ont à lutter contre la plaie de l'alcool. Le missionnaire décrit la rencontre de la façon suivante²⁸ :

« À la fin, les plus anciens des trois villages, environ une douzaine, vinrent à moi et apportèrent une caisse d'alcool (12 bouteilles). Dès que je m'en rendis compte, je la fis éloigner de la pièce. Puis je les ai écoutés. Ils dirent : " Nos enfants (c.à.d. les jeunes gens) ont travaillé. Puisque nous ne pouvons faire suffisamment de fofou (igname pilée), nous avons acheté de l'alcool, pour qu'ils puissent apaiser leur faim. " Je leur ai demandé, d'où j'étais venu. " D'Europe ", fut la réponse. " Et l'eau-de-vie ? " " D'Europe également. " " Alors, reconnaissez-vous que je connais l'eau-de-vie ? " " Oui, tu la connais ", dirent-ils. " Alors, je vais vous dire que l'eau-de-vie n'a pas de force, ce qui signifie que ce n'est pas un aliment. Au contraire, elle détruit vos forces physiques et psychiques. " Alors, je leur ai raconté une histoire, comment un jeune homme d'Europe s'était habitué à boire de l'eau-de-vie, si bien qu'à 32 ans il ne pouvait plus manger et était mort maigre comme un squelette. " Donc l'eau-de-vie n'est pas une nourriture, mais un poison. Elle vous prend votre raison et vos forces et vous tue. Nous missionnaires sommes venus, non pas parce que nous voulons votre mort, mais pour que vous puissiez vivre, non pas pour que vous deveniez stupides, mais pour que vous deveniez sages, pas seulement dans cette vie mais aussi pour l'éternité. " J'ai alors mentionné, ce que leurs compatriotes nous répliquent toujours : " Vos frères nous apportent l'eau-de-vie, c'est pourquoi nous la buvons. " Oh quel péché et quelle responsabilité pèsent sur ceux qui introduisent l'eau-de-vie en Afrique ! Comme c'est révoltant de voir, à quel point ce peuple est ruiné dans son corps et son âme par l'importation d'alcool ! C'est pour cela que je dis aux gens : " Voyez, ceux qui vous apportent l'eau-de-vie ne se soucient pas de vous, si vous allez bien ou mal, si consommer de l'alcool vous abîme et vous tue, ils ne se soucient pas de tout cela, tant qu'ils peuvent avoir leur argent. Cette eau-de-vie est horriblement chère. Si vous achetez avec le tiers de cet argent votre vin de palme, vous en recevez quarante fois plus. Votre vin de palme est bon, il est nourrissant, etc. En conclusion l'eau-de-vie est plus chère et pire que le vin de palme ; c'est un poison, que vous ne connaissez pas, alors que vous connaissez le vin de palme, et savez combien vous pouvez en boire. " Sur ce, ils disent entre eux, l'un à l'autre : " Il dit la vérité. " Ils se lèvent avec des visages réjouis, et me remercient avec la promesse, de ne plus boire d'eau-de-vie. Mais la plupart ne tiendront pas leur promesse, car ils ont déjà été saisis par le démon de l'alcool. »

28 Note de l'auteur - Cf. Monatsblatt der Norddeutschen Missionsgesellschaft, 1896, page 11.

Le Dr. H. Christ, vice-président du comité de la mission de Bâle, nous a exposé de façon saisissante lors d'une conférence les dégâts provoqués par les spiritueux au Cameroun. Ils sont utilisés en particulier lors des funérailles.²⁹

« Le missionnaire St. m'a rapporté, comment il s'est trouvé à une pareille fête des morts à Moulimba : comme possédés des groupes hurlent et poussent des cris stridents, dansent en s'abaissant et en se relevant, les yeux roulent de façon inquiétante dans des visages grimaçants. Tout tourne comme pris de vertige, enflammé par la consommation du démon alcool, qui vidé dans de grands bassins, puisé dans de grands verres, régale généreusement les danseurs en sueur et les spectateurs. Les missionnaires s'en retournèrent bredouille, il n'était pas question de prendre la parole. »

En Côte-de-l'Or³⁰, où un des frères de Bâle a pu voir lui-même : « comment lors de l'enterrement d'un Krou³¹, ses camarades, parmi de multiples cérémonies, versaient de l'eau-de-vie dans son cercueil », la coutume suivante s'est établie :

« Un pauvre doit dépenser environ 30 marks pour un costume de deuil, un possédant 100 marks et plus pour l'eau-de-vie, s'il ne veut pas être exposé au mépris de la tribu et à la colère du mort et du fétiche. Celui qui n'a pas d'argent doit souvent donner au prêteur un enfant en gage, c'est-à-dire en esclavage, jusqu'à remboursement de la dette. »

Ce qui nous a été rapporté de Moulimba montre que la même coutume existe au Cameroun, comme le confirme le fait qu'« à Bonondolo lors de l'enterrement d'un chef de village on a utilisé pour 500 marks d'eau-de-vie. »

De plus, il semble que cette façon de fêter les morts ne soit apparue qu'après l'introduction des spiritueux, comme le montre le rapport ci-dessous d'un missionnaire :

« Je me suis laissé raconter par les indigènes qu'autrefois, avant que l'on connaisse les alcools forts, on tambourinait, chantait et dansait effectivement pendant les fêtes païennes, mais qu'on n'y buvait pas, et en de nombreux endroits même pas du vin de palme, puisqu'on n'en trouve pas partout. On mangeait et on apportait au fétiche une poule, de l'igname et des bananes. Personne ne disait : " si seulement quelqu'un pouvait mourir ; il y a longtemps qu'on ne nous a pas donné à boire. " Mais j'ai entendu de mes propres oreilles : " Il y a assez de vieilles femmes en ville ; si tous les 14 jours ou toutes les 3 semaines l'une d'entre elles mourait, alors on aurait toujours assez à boire ", à savoir du mmorosa, c'est-à-dire des spiritueux. »

La peste est allée si loin, qu'un culte formel des spiritueux a été créé. Nous lisons à ce sujet dans le 79^{ème} rapport annuel de la mission de Bâle :

29 Note de l'auteur - Cf. *Evangel. Missions-Magazin*, 1895, pages 505-510, Ueber die Wirkung des Alkohols in den Gebieten der Gelsenkirchen Heidenmission.

30 Nom donné autrefois au territoire de l'actuel Ghana.

31 Le groupe ethnique des Krou se trouve au Liberia, en Sierra Leone et en Côte d'Ivoire. Réputés pour leur talent de navigateur, ils ont souvent été recrutés par les Européens comme hommes d'équipage.

« Là-bas (c.à.d. dans les villages Malimba), le parti païen ne réussit pas à réintroduire les idoles déchues ; par contre certains ont introduit l'idole de l'alcool Almela, commune à Douala. Ses adeptes, " l'église d'Almela ", ainsi qu'ils se nomment eux-mêmes, singent la chrétienté. Celui qui veut rejoindre ce clan doit postuler à la manière des postulants au baptême chrétien. Lors d'un examen, il doit démontrer qu'il a commis quelques turpitudes ; puis son admission se fait par un baptême qui imite le baptême chrétien par immersion. Dès que le baptisé sort de l'eau, il reçoit un verre d'eau-de-vie, qui désormais sera son dieu ; ensuite il devra boire de l'eau-de-vie et commettre d'autres turpitudes. Lors des réunions, qui ont lieu le dimanche, l'adepte prend un livre, et fait comme s'il lisait. L'objet de conférences et des conversations est l'absorption d'alcool et d'autres vices. Beaucoup de gens de Bongo ont rejoint ce clan, en particulier car le bruit s'était répandu, que l'église d'Almela venait d'Europe, et était l'une des nombreuses communautés religieuses qu'il y a là-bas³². »

Le plus grand dommage est ici, quand l'importation de spiritueux construit une digue presque infranchissable contre l'extension de la chrétienté, et la renforce sans cesse. Chez nous dans la patrie la peur de Dieu, les mœurs et l'ordre chrétiens disparaissent quand l'alcool devient le maître à la maison. Et dehors dans nos colonies tout cela doit d'abord être planté et doit croître ! Les témoignages rapportés nous aident à comprendre, ce qu'écrivait un missionnaire : « Nous sommes certains que l'on peut vaincre l'adoration des fétiches et la polygynie ; mais vaincre le démon de l'alcool **semble** être impossible, et l'Europe a cette faute sur la conscience. »³³

Les rapports annuels de la mission d'Allemagne du Nord et de la mission de Bâle démontrent qu'au Togo et au Cameroun la prédication de l'évangile par les missionnaires trouve de plus en plus d'écho auprès des indigènes. Pendant l'année 1894, 277 païens furent baptisés là-bas, et 285 ici. Quelle belle perspective pour le futur, si l'alcool n'était pas un si grand obstacle à l'activité de la mission. Nul doute que malgré cet obstacle le royaume de Dieu s'étendra au Togo et au Cameroun. Mais d'une part il pourrait croître sans être perturbé, et d'autre part tant de personnes ne se seraient pas fermées devant le christianisme, si les spiritueux n'avaient pas entraîné les peuples vers le bas, moralement et religieusement.

Vers la fin de son dernier rapport annuel sur l'activité de la mission de Bâle monsieur l'inspecteur Oehler déplore : « L'extension continue du commerce de l'eau-de-vie au Cameroun est très dommageable. » « L'eau-de-vie, » écrit un frère, « ce calamiteux engin de destruction de tout progrès et toute civilisation, s'infiltré plus profondément dans les couches de la population, et la plus puissante idole du pays est désormais l'eau-de-vie. Elle règne sur toute la vie publique et privée, pas moins qu'auparavant les sociétés secrètes et le culte des esprits. » La réceptivité de la population camerounaise au christianisme et à la civilisation justifierait un bel espoir pour ce pays, mais il est malheureusement à craindre que ses habitants **ne déclinent moralement, physiquement et économiquement** au fur et à mesure que le commerce de l'eau-de-vie prospère. Nous demandons à nos chrétiens, de se tenir à distance des spiritueux et du commerce des spiritueux. Ils semblent en

32 Note de l'auteur – Cf. Zahn. Der westafrikanische Branntweinhandel. Erwiderung auf die offene Antwort des Herrn Reichstagsabgeordneten A. Woermann. Gütersloh, Bertelsmann, 1886.

33 Note de l'auteur - Cf. Zahn, Der westafrikanische Branntweinhandel, page 27.

comprendre la nécessité. Jusqu'ici ils se sont montrés fermes et prennent contre ceux qui ne respectent pas l'interdiction des alcools forts des mesures coutumières, sans égard pour la personne. Mais le combat est difficile, quand ce fleuve de poison se déverse continuellement dans ce malheureux pays, soumettant les nègres à une forte tentation, et causant la perte de ceux qui y succombent.

3. Les conséquences de l'importation de spiritueux pour le commerce

Si nous en venons à parler des conséquences de l'importation des spiritueux sur le commerce légitime, nous devons d'abord réfuter une allégation, qui est totalement dépourvue de fondements factuels. C'est l'allégation, qu'il serait impossible de rentrer en contact avec les noirs et plus spécialement de commercer avec eux, sans qu'on les y incite en leur offrant des spiritueux. Toutes les missions d'Afrique, qui se comptent par centaines, sont la preuve que cette justification n'a aucun sens. Quel missionnaire évangélique prendrait avec lui de l'eau-de-vie pour un si long voyage, afin de s'assurer d'un accueil amical ! Que penserait-on d'un missionnaire, qui distribuerait de l'eau-de-vie ! Et pourtant ces hommes sont reçus ; et pourtant plus ils résident parmi un peuple, plus ils gagnent en influence !

Mais on ne peut se passer de spiritueux pour le commerce ! C'est encore une mauvaise excuse, infirmée par les faits. Nous nommons ici 6 entreprises commerciales allemandes, qui par principe restent à l'écart des spiritueux. Ce sont les maisons suivantes : 1) J.R. Vietor et 2) Fr. M. Vietor fils de Brême, 3) La société des magasins des missions à Bâle, 4) Chevalier & Co. à Stuttgart, 5) Chr. Rottman et 6) R. Müller à Hambourg. Que quelques-unes de ces firmes soient actives depuis plus de 30 ou 40 ans en Afrique de l'Ouest montre, qu'il est possible de commercer avec les nègres de cette région sans eau-de-vie ; qu'elles soient actives depuis si longtemps prouve leur pertinence économique, bien que pour des raisons de conscience, pour le salut et le bien-être de leur clientèle noire. elles ne vendent pas de spiritueux.

Notre commerce avec les colonies n'est donc, sans aucun doute, en aucune manière conditionné par les spiritueux. Et même, des voix s'élèvent de plus en plus fort, pour dire que le commerce des spiritueux est la ruine du commerce légitime. Une grande société par actions a tiré la conséquence pratique de cette conviction. Il s'agit de la compagnie anglaise Royal Niger Company. Nous ne commettons pas une injustice envers ces messieurs, en considérant qu'ils sont amenés à prendre ces mesures en premier lieu non pas par des considérations humanitaires, mais pour des raisons financières. Actuellement, on se dresse en Allemagne contre tout ce qui est dit et fait par les Anglais sur l'importation des spiritueux en Afrique de l'Ouest avec une remarque toute prête : les Anglais veulent simplement écarter les spiritueux allemands, pour pouvoir introduire force produits anglais. Mais c'est inexact. Car la Royal Niger Company a des rentrées conséquentes avec les droits de douane sur l'importation des spiritueux ; elle n'aurait que des avantages à augmenter ces importations. Et pourtant, elle s'efforce de fermer son territoire aux spiritueux. Son gouverneur Sir George Goldin citait dans une communication du 27 février 1895 au *Races and Liquor Traffic United Committee* le discours tenu en juillet 1890 par le défunt lord

Aberdeen aux actionnaires de la Royal Niger Company : « Nous avons appliqué sans tarder cet accord international (la convention de Bruxelles)³⁴ et avons ce matin mis en place un règlement qui interdit absolument l'importation de spiritueux pour la vente ou le troc dans toutes les contrées soumises à la juridiction de la compagnie à partir de 7 degrés de latitude nord, c'est-à-dire pour environ ¹⁹/₂₀ des territoires, sur lesquels la compagnie a des droits de juridiction conformément aux traités. Nous avons bon espoir, que le jour n'est pas éloigné, où cette mesure pourra s'appliquer dans le dernier vingtième de nos territoires. » Le directeur de la Niger Company a pris ces mesures « guidé par notre propre intérêt évident, qui prend pour axiome, que le succès durable de la compagnie nécessite un commerce global et croissant, et que celui-ci ne peut reposer sur le commerce des spiritueux. » « Aucune affaire, fondée principalement sur le commerce des spiritueux, ne peut être saine et durable. »

Certainement pas. Car le commerce des spiritueux ruine la prospérité du peuple. Il détruit au préjudice de tout le commerce les contrées, dont celui-ci devrait tirer profit. Le vendeur de spiritueux ressemble à cet homme, assis sur la branche qu'il est en train de scier. L'eau-de-vie a les mêmes effets sur le commerce dans nos protectorats africains qu'ici dans notre mère-patrie. Et le nègre qui est tombé dans la boisson, voire même le nègre qui a déjà consommé une fois de l'alcool fort, n'a plus qu'une exigence : de l'eau-de-vie, de l'eau-de-vie et encore de l'eau-de-vie ! Il ne vit que pour son vice, et s'il travaille, il le fait seulement pour gagner de quoi étancher sa soif. Il ne pense pas du tout à acquérir les produits que l'Europe lui apporte. Il est exclu, de pouvoir l'amener au cours du temps à se trouver un joli domicile, à l'aménager agréablement, ou à se procurer de bons vêtements convenables. Tout cela n'est rien pour lui, s'il a sa part d'eau-de-vie, il n'a pas besoin de plus de civilisation européenne. C'est un fait que presque tous ceux qui font leurs achats dans les succursales coloniales des maisons de commerce européennes, se procurent d'abord des spiritueux selon leur besoin, et utilisent ce qui leur reste pour des ustensiles et d'autres choses utiles. Il est donc évident que le commerce des spiritueux limite considérablement le commerce légitime des bons articles de notre culture, tels les objets manufacturés, la quincaillerie, les ustensiles en grès et autres. On doit même s'attendre, à ce que le commerce des spiritueux fasse reculer toujours plus le reste du commerce, et que la sentence apodictique « Le commerce des spiritueux est la ruine du commerce » ne devienne réalité, si « l'abomination de la désolation³⁵ » n'est pas énergiquement contrôlée.

Le capitaine Lugard³⁶ a décrit les ravages des spiritueux lors d'une conférence devant la « Royal Geographical Society » d'Angleterre le 1er juillet 1895 : « J'ai le regret de devoir vous dire que le noble peuple des Yorouba, peut-être le plus noble d'Afrique, est de plus en plus démoralisé par l'importation d'innombrables gallons d'eau-de-vie nocive et bon marché en provenance de Hambourg et de Liverpool. Cette importation a étouffé le commerce légitime ; depuis cette relation avec le commerce anglais, les indigènes vont

34 La convention de Bruxelles de 1890, outre son objectif principal de lutte contre la traite des esclaves, comportait diverses mesures, dont celles restrictives du trafic des spiritueux (Acte Général, Chapitre VI), Extrait de l'article XCI : « Dans les régions de cette zone où il sera constaté que, soit pour des raisons religieuses, soit pour d'autres motifs, l'usage des boissons distillées n'existe pas ou ne s'est pas développé, les Puissances en prohiberont l'entrée. La fabrication des boissons distillées y sera également interdite. »

35 Bible, Marc 13.

36 Frederik Lugard (1858-1945) mena sa carrière au service de la colonisation britannique comme officier, explorateur, puis administrateur colonial. Il entra en 1894 au service de la Royal Niger Company.

moins bien qu'avant. Avec leurs grandes exportations d'huile de palme, de caoutchouc, de piment, d'indigo et d'autres produits le Yorouba devrait maintenant, après tant d'années, être en possession d'une foule d'habits, et d'autres articles européens utiles ; au lieu de cela, il laisse à sa descendance, en seul héritage, des bouteilles vides et une constitution chétive. »

Nous assignons au commerce un grand devoir civilisateur. Nous le saluons comme un allié de la mission pour répandre la civilisation chrétienne³⁷. Mais s'il devait comme avant amener année après année, sans interruption un fleuve empoisonné de mauvais tord-boyaux dans nos colonies, alors il se montrerait indigne d'une tâche si haute et si noble, alors cela signifierait pour nos colonies non pas le salut, mais la corruption, non pas le bien-être, mais la malédiction. Il serait ensuite le seul, qui aurait transformé nos prometteuses colonies en cimetières, tels ceux trouvés par Lugard au pays des Yorouba.

Nous avons déjà tiré ci-dessus la conclusion, que le commerce se nuit à lui-même avec la distribution des spiritueux. Nous pouvons la confirmer avec le résultat d'une statistique. Dans la colonie anglaise de Côte-de-l'Or furent importés en 1882 des articles en acier pour une valeur de 20 701 £ ; onze ans après, en 1893, ce n'était plus que 12 440 £. En face, l'importation des spiritueux est montée dans la même période de 66 950 £ à 98 820 £. Le commerce des spiritueux croît donc dans la réalité aux dépens du commerce légitime. Et cela signifie, qu'à la fin le commerce aura cessé. Monsieur A. Woermann³⁸ a entièrement raison quand il déclare le 4 février 1885 au parlement allemand qu'à son avis : « ce serait un avantage pour le commerce, si le commerce de l'eau-de-vie pouvait cesser. »

Les statistiques disponibles pour nos deux « colonies à l'eau-de-vie » embrassent trop peu d'années pour qu'il soit possible de conclure définitivement au sujet de l'influence du commerce des spiritueux sur le reste du commerce. Mais il est à craindre que le résultat observé dans la colonie anglaise de la Côte-de-l'Or ne survienne dans nos protectorats. Car il résulte du tableau 1 que dans les quatre années étudiées la valeur des spiritueux importés a augmenté de 13 à 15,10 % du total des importations, tandis que la valeur des importations de cotonnades progressait de 27,81 à 29,79 %. L'augmentation est donc d'environ 2 % pour les deux articles. Mais ce serait erroné de conclure que les importations de spiritueux et de cotonnades marchent main dans la main. Il est à craindre que cela ne va durer longtemps avant que les importations de spiritueux ne dépassent celles de cotonnades, comme c'est déjà le cas au Togo. Car au Togo le pourcentage des cotonnades a un peu baissé entre 1891 et 1894, passant de 28,97 à 27,59 %, tandis que dans le même temps le rapport entre l'importation des spiritueux et les importations totales avait crû de 6,10 %.

Après tout cela c'est par instinct de conservation que le commerce devrait travailler énergiquement à l'élimination du commerce des spiritueux, qui lui « tue la poule aux œufs d'or », et menace de le faire périr. Il y va de son honneur, qu'il se déclare contre cette atrocité. S'il continue à empoisonner nos colonies, il sera jugé, et s'il se révèle de marbre devant toutes les informations données au bénéfice de ceux dont il attend pour lui avantages, revenu et richesse, il sera marqué au fer rouge. Il est temps, il est grand temps, il

37 Les missionnaires de Bâle avaient en effet établi un lien entre commerce et culture, ils avaient leur propre réseau de magasins pour vendre aux Africains tout ce qui leur était utile, en excluant bien sûr les boissons fortes.

38 Adolf Woermann (1847-1911), commerçant, armateur et politicien, fut élu au Reichstag de 1884 à 1890.

sera bientôt trop tard pour que le commerce prenne en compte son intérêt bien compris et les exigences élémentaires de l'humanisme chrétien, et s'emploie à faire cesser un état de crise, dont il est lui seul responsable. Nous ne sommes pas seul dans cette revendication et cet espoir. Nous avons de larges couches de la population à nos côtés.

Lors du cinquième « Congrès international contre l'abus de boissons distillées » qui s'est tenu à Bâle en août 1895, les conférences sur la lutte contre le commerce des spiritueux en Afrique ont été particulièrement bien accueillies. Ainsi, la résolution déjà prise à Dresde le 28 mai 1895, lors de la réunion annuelle de « l'Union allemande contre le mésusage des boissons distillées », a été pour ainsi dire avalisée par le congrès international. Voici l'énoncé de cette résolution :

« Autant de larges couches de notre peuple placent de grands espoirs dans les ambitions coloniales, autant la révélation de données précises sur le commerce allemand en Afrique a profondément déçu. Il en résulte que ce commerce s'occupe pour une grande part à fournir les indigènes avec des spiritueux de la pire qualité. Tous ceux qui savent ce qui se passe là-bas attestent qu'à cause de cette consommation d'alcool, les nègres déclinent corps et âme et deviennent plus rétifs à la civilisation, de sorte que les conditions pour des échanges commerciaux porteurs de progrès, en particulier pour l'importation de produits industriels, sont de plus en plus défavorables. À cette considération matérielle s'ajoute celle morale, ni moins importante ni moins décisive, que ce commerce est indigne de l'honneur allemand. Les égards pour les commerçants allemands et la situation actuelle sur la côte africaine doivent trouver leur contrepoids et leur limitation dans les égards pour la faiblesse spirituelle et morale, et le besoin d'éducation des indigènes, ainsi que la conscience morale de la nation allemande. Le comité directeur de " l'Union allemande contre le mésusage des boissons distillées " qui compte 6.000 membres de tous les états et tous les partis politiques, se considère comme obligé de manifester avec décision cette opinion, et exprime sa confiance envers le gouvernement de l'Empire, pour qu'il prenne les mesures qui garantiront l'honneur du nom allemand. »

4. Raisons pour défendre le commerce des spiritueux

Quand on veut défendre quelque chose, on trouve toujours des raisons. Et pour le commerce des spiritueux en Afrique on a aussi cherché et trouvé des raisons. Nous avons déjà démontré plus haut que l'une d'entre elles - qu'il soit impossible de communiquer avec les nègres, et plus spécialement de commercer sans l'aide des spiritueux - était sans fondement. Nous voulons aussi ajouter qu'il y a des nègres très perspicaces, qui conscients de la menace que fait peser la peste alcoolique sur leur peuple, souhaitent tenir l'eau-de-vie à distance. Souvenez-vous ici du noble Khama³⁹, roi des Bamangwato, qui a su par des mesures énergiques maintenir encore aujourd'hui les spiritueux en dehors des frontières de son pays, où il s'est mis, lui et son peuple, sous souveraineté britannique. Récemment un païen s'est exprimé dans un journal anglais paraissant en Côte-de-l'Or : « Le gouverneur

39 Khama III (ca. 1837-1923) fut chef des Bamangwato (Bechuanaland) de 1875 à 1923.

devrait simplement interdire les beuveries funéraires. On parlerait longtemps du gouverneur qui ferait cela comme d'un bienfaiteur du pays, et on dirait 'Que Dieu le protège' !»⁴⁰ Et au Togo les chrétiens du poste de We ont décidé de leur propre chef, d'après un rapport de la « Société des missions d'Allemagne du Nord », qu' « aucun chrétien ne doit boire d'alcool fort, ou prendre part à des fêtes ou des travaux, où on offre de l'alcool fort. » On est injuste avec les nègres, et aussi avec ceux de nos colonies, quand on dit, qu'on ne peut commercer ou même communiquer avec eux, qu'en leur offrant de l'eau-de-vie.

On cherchera en vain à excuser le procédé, fort injuste pour les pauvres noirs, qui consiste à leur offrir de l'eau-de-vie pour chercher à avoir, précisément ce que l'on souhaite obtenir d'eux. Ainsi, monsieur Conrardt, qui de juillet 89 jusque décembre 1893 était chef du poste désormais abandonné de Bismarckburg⁴¹, a utilisé l'eau-de-vie. Il le raconte lui-même en ces termes⁴² : « L'influente prêtresse fétichiste « Nounou » se saoulait presque quotidiennement au vin de palme, de sorte que si j'avais quelque chose à discuter avec elle, qui avait déjà l'air d'une vieille et laide sorcière, je devais aller la voir le matin. Mais si je voulais obtenir quelque chose, je devais toujours amener un peu d'eau-de-vie, qu'elle dégustait toujours à petites gorgées avec des mimiques de connaisseur. » Un tel procédé, de plus de la part d'un employé du gouvernement, est tout simplement blâmable. Même dans nos protectorats africains l'expression « La fin justifie les moyens » n'a pas force de loi.

Une autre raison pour défendre l'importation des spiritueux est que l'eau-de-vie allemande serait moins dangereuse que le vin de palme. C'est argumenté de la façon suivante : déjà, les nègres sans nos spiritueux ont une boisson enivrante. Il n'y a donc rien à redire, si en plus nous leur proposons notre eau-de-vie. D'autre part, la préparation du vin de palme menace les peuplements de palmiers. Et enfin nous voyons d'après les excès auxquels se livrent les nègres ivres de vin de palme⁴³, que la consommation du vin de palme n'est pas moins nocive, et est peut-être plus nocive que celle des spiritueux européens⁴⁴. On en viendrait ensuite à penser, que l'importation des spiritueux est un service de nature économique et morale pour nos colonisés. Mais alors toute cette démonstration s'effondre ; qui veut trop prouver, ne prouve plus rien. D'autre part, il est en fait insensé de dire, que cela ne fait rien, si nous donnons aux nègres de l'eau-de-vie en plus de leur vin de palme. Cela revient à dire, qu'après avoir exposé un malade atteint d'un gros rhume à un refroidissement, on veuille s'excuser en disant : où est le mal ? Il avait déjà un rhume, cela ne fait rien, si en plus il a une pneumonie !

40 Note de l'auteur - Cf. *Evangel. Missions Magazin* 1895, page 507.

41 Le poste de Bismarckburg au Togo (1888-1894) était situé sur le territoire de l'actuelle commune de Konkoa.

42 Note de l'auteur/ Cf. L. Conrardt. *Das Hinterland der deutschen Kolonie Togo*. Petermann's Mitteilungen 1896, page 15.

43 Note de l'auteur - Un tel excès est rapporté par le représentant du gouverneur impérial du Cameroun depuis le pays Yaoundé dans le journal « *Deutsches Kononialblatt* » de 1896, page 156 : « Mi-décembre de l'an passé deux travailleurs dahoméens du poste de Yaoundé, qui voulaient acheter à manger dans le village du chef Bemisso, à environ une heure et demie au nord du poste, ont été abattus et mangés, avec des danses et des jeux, par les indigènes qui étaient, comme souvent, ivres de vin de palme. »

44 Note de l'auteur - Extrait du discours de monsieur le directeur colonial Dr. Kanser au parlement le 5 mars de cette année.

En ce qui concerne la question, de savoir si le vin de palme ou les spiritueux sont nocifs, nous reproduisons dans sa totalité ici l'avis détaillé, estimable à bien des points de vue, du missionnaire Spieth⁴⁵. Cet avis clôt le sujet, et doit être comme faisant foi.

« Y a-t-il du vin de palme partout dans le pays ? Les palmiers à huile, dont le jus sert à fabriquer le vin de palme, se trouvent dans tout le pays ; bien sûr, pas partout en même quantité⁴⁶. La préparation du vin de palme a lieu principalement de décembre à mars. Car c'est pendant la saison sèche que les gens ont le plus de temps, ils ne sont pas occupés par leurs plantations. D'avril à novembre, les gens d'ici, de l'intérieur, sont totalement occupés dans les plantations. Donc seul celui qui a de nombreux travailleurs à disposition peut faire du vin de palme à cette époque. Pendant la vraie saison des pluies, en juin et juillet, les palmiers forment de nouveaux fruits et déplient leurs nouvelles feuilles. En conséquence le jus de saison des pluies est pratiquement inconsommable ; il est collant, coule lentement et devient vite acide. À cela s'ajoute les nombreuses pluies, qui corrompent le jus. Quelques-uns préparent aussi du vin de palme en cette saison, mais c'est rare et il est difficile de s'en procurer.. »

« Combien de temps se garde le vin de palme ? Le vin de palme est collecté le matin et l'après-midi. Celui du matin est plus doux que celui de l'après-midi, ce dernier fermente rapidement. Mais le vin du matin et du soir ne se conservent que jusqu'au soir. Si on conserve l'un ou l'autre jusqu'au matin suivant, il devient acide, et ce safi (vinaigre) est difficilement consommable. Je dis « difficilement consommable », il serait plus correct de dire inconsommable ; car celui qui n'est pas un véritable buveur ne boira pas de safi, le vinaigre de vin de palme. Un homme raisonnable rapporte le soir à la maison 2 litres de vin de palme et les boit avec ses amis, rarement seul. Mais si une cérémonie funèbre doit avoir lieu, alors le safi entre en scène. Si un décès survient dans une famille, alors plusieurs palmiers sont abattus et soutirés⁴⁷. Le jus qui s'en écoule n'est pas vendu, et la récolte du matin et du soir est déversée dans un grand récipient. On y rajoute tous les jours du vin de palme frais, 15 à 20 jours durant. Le vin de palme frais préserve le plus ancien ; et on y ajoute une dose de poivre pilé pour en améliorer la conservation. Lorsque suffisamment de vin a été préparé, la date de la fête mortuaire est fixée et les étrangers sont invités. Lors de toutes les fêtes des morts, chez nous et dans tout le pays Éwé que nous connaissons, on ne boit que ce dodoé, ce vin de palme de garde. L'effet du dodoé est double. D'abord il saoule extraordinairement vite et fort ; puis il est mauvais pour la santé. Un sentiment général de malaise, une fatigue terrible, des maux de tête et une perte d'appétit, mal de foie et diarrhée sont des conséquences inévitables. Quand on sait qu'un très grand nombre de gens vient à ces fêtes païennes, on comprend qu'un spectateur non averti, ou quelqu'un, qui n'a eu que l'occasion d'observer les suites de cette consommation de vin de palme, puisse défendre l'affirmation : le vin de palme est plus dangereux que les spiritueux. »

45 Note de l'auteur - Cf. « Die Vertheidigung des überseeischen Branntweinhandels im Reichstage. » Cf. « Weser-Zeitung » du 8-10 avril 1896.

46 Les palmiers utilisés en Afrique noire pour faire le vin de palme sont les palmiers à huile, raphia et rônier.

47 Le vin de palme peut être produit en recueillant la sève à partir d'incisions pratiquées en hauteur (vin du haut), ce qui nécessite de grimper en haut du tronc, ou en abattant le palmier pour en recueillir la sève (vin du bas). Cette seconde technique, décrite ici, donne un vin de qualité inférieure.

« Quelle quantité peut boire un homme en moyenne, sans être ivre ? L'entrée en ivresse varie selon les individus. Beaucoup sont déjà bien gais après la première calebasse (1 litre), d'autres boivent 1½ litre sans rien ressentir. Il m'a été montré par beaucoup d'indigènes, qu'un homme peut en moyenne boire 1 à 1½ calebasse de vin de palme en une fois sans être ivre. Avec 1½ calebasse il parle " volontiers et abondamment " en restant complètement lucide, a une démarche assurée, mais préfère s'étendre sur un matelas pour dormir. Certains buveurs peuvent descendre jusqu'à cinq calebasses, avant d'être ivres. Ceux-ci mélangent souvent le vin de palme avec de l'eau-de-vie. Ici à Ho, les nègres distinguent plusieurs étapes d'ivresse. La première étape est celle où le sujet parle beaucoup, et cherche volontiers la bagarre ; il titube et insulte les gens sans cause et est mené le matin suivant par le chef devant le tribunal et puni de 12 têtes et d'une calebasse de vin de palme⁴⁸. La seconde étape est quand le sujet n'a plus conscience de lui-même, qu'il se couche et s'endort dans son ivresse. Cet état se trouve principalement chez le buveur notoire, qui n'est satisfait qu'avec cinq calebasses. Cet état est bien inférieur à celui du fou. Le roi du Dahomey Adarosa l'a établi de la façon suivante. Il voulait savoir, qui du fou ou de l'ivrogne était le plus imbécile et incapable. Il enferma un fou et un ivrogne dans une pièce, et ordonna aussitôt de mettre le feu à la maison. Quand la maison fut la proie des flammes, le fou prit la fuite et l'ivrogne resta couché et brûla entièrement. Alors le roi dit : "Oui, c'est la vérité, l'ivrogne ne sait pas ce qu'il fait, mais le fou réfléchit encore. Si le fou fait quelque chose de mal, il doit donc être puni, s'il frappe quelqu'un, il doit aussi recevoir des coups., etc. Mais si l'ivrogne le frappait à l'oreille, lui le roi, il devrait lui pardonner, car il ne sait pas ce qu'il fait. " Seuls les vrais poivrots *tsunolawo* appartiennent à cette catégorie ; ces hommes boivent toutes sortes de vin de palme, doux ou acide, au goût agréable ou puant. »

« Au sujet de l'effet des deux boissons je remarque que deux petits verres d'alcool fort, coûtant chacun 25 pfennigs, rendent un homme ivre. On peut donc se saouler avec cinquante pfennigs d'eau-de-vie. Les gens d'ici appellent la saoulerie *vodi*, sale, dingue. Avec une ivresse à l'eau-de-vie le sujet est habituellement atteint pendant trois jours, pendant lesquels il ne peut pas travailler. Le bas-ventre ne fonctionne plus, il ressent des douleurs dans tout le corps, ils souffre notamment de forts maux de tête. Souvent une maladie sévère vient ensuite, par exemple *asra* (forte fièvre), etc. »

« L'ivresse au vin de palme disparaît le lendemain matin ; après que le sujet a mangé quelque chose, il est de nouveau en santé ; par contre l'ivresse à l'alcool fort retient sa victime trois jours durant ! »

« Tous sans distinction d'état ou de position me disent d'une seule voix : "le vin des blancs nous entraîne vers le bas, nous les noirs. Les pensées d'un homme qui boit de l'eau-de-vie ne sont plus 'blibo', cohérentes. Il crée des conflits et tient des discours inutiles ; son travail laisse à désirer, ses plantations sont en déshérence, et ce qui est inévitable, ce sont les dettes, elles deviennent 'amedsodsrowo', irrécouvrables ; oui, le vin des blancs nous rend pires !" »

48 Le texte allemand indique une punition de 12 head [head : mot anglais ou pidgin signifiant tête], et une calebasse. La signification de head dans ce contexte a échappé au traducteur.

« Ici dans les villes, on peut trouver des spiritueux toute l'année, et les gens qui le souhaitent, boivent chaque matin un petit verre ; ils appellent cela " mettre le feu à l'estomac ". " Du temps de nos pères, " me disent quelques hommes respectables de Ho, « on devait donner du vin de palme pour les audiences du tribunal et le prononcé du jugement, mais aujourd'hui c'est différent. Si on veut porter plainte auprès d'un chef, on doit donner, selon son rang, une plus grande ou plus petite quantité de bouteilles d'eau-de-vie. " " De la consommation des alcools forts, " témoigne un autre " vient tout le mal : les divorces et la prostitution, la maladie, les dettes et une vie sans honneur. " »

« Avons-nous besoin d'autres témoignages ? Oui, c'est établi, **les boissons distillées ont corrompu toute la vie publique et privée**, la justice et la religion vacillent devant les boissons distillées et sont complètement contaminées. Aucune plainte n'est acceptée sans " le vin des blancs ", aucun jugement n'est rendu, sans qu'on y trouve " ... il faut payer une caisse ou deux d'eau-de-vie ". Plus loin il est remarquable, que tous les trowo (esprits) ont une prédilection pour les offrandes en alcools forts. Lors des jeux nocturnes on boit beaucoup de " vin des blancs ". Aussi lors des festivités, comme par exemple l'inauguration d'un tam-tam etc., l'eau de vie coule littéralement à flots, et en particulier depuis qu'elle est si bon marché en pays allemand.. C'est confirmé, par quelqu'un qui l'a vu et entendu. »

Finalement, il y a encore une raison qui est avancée, pour justifier le commerce des spiritueux en Afrique de l'Ouest en général et dans nos deux colonies si gravement empoisonnées en particulier. Il est indiqué que ce commerce n'implique pas simplement les distillateurs, il n'implique pas seulement les armateurs, qui en tirent des avantages substantiels, mais aussi d'autres métiers et industries, comme l'industrie du bois, l'industrie du verre, les métiers du papier⁴⁹, etc. L'armement pourra en tout cas assumer ses pertes dans le cas d'une limitation ou d'un arrêt du commerce des spiritueux. Car la baisse des exportations de spiritueux vers le Cameroun et le Togo sera naturellement compensée par une hausse des exportations des autres articles destinés aux indigènes. Et l'armement devrait être satisfait de ne plus être impliqué dans le transport de « stimulants » qui contaminent le peuple, mais de contribuer avec ses services à la diffusion de la civilisation. En tout cas il faut tenir pour certain, que l'armement ne souffrira pas de la diminution puis de la suppression du commerce des spiritueux.

Il en va de l'agriculture exactement comme il en va de l'industrie. La plus récente des raisons avancées pour la défense, voire pour la justification de la nécessité de l'exportation des spiritueux vers l'Afrique de l'Ouest, est que l'agriculture allemande ne saurait s'en passer. Monsieur le directeur colonial dit en effet dans le discours que nous citons de nouveau : « Nous ne pouvons pas nous permettre, de prendre dans nos protectorats une mesure qui ... pénaliserait notre agriculture... » Que l'Allemagne soit déjà impliquée dans l'empoisonnement de nos protectorats a déjà été prouvé par les comptes⁵⁰. Nous ne sommes malheureusement pas en mesure de vérifier si l'industrie allemande et l'agriculture allemande sont impliquées financièrement de façon suffisamment importante dans le commerce des spiritueux avec l'Afrique de l'Ouest, pour qu'une réduction puis un arrêt de

49 Note de l'auteur - Selon monsieur le directeur colonial Dr. Kanser dans le discours ci-dessus.

50 Note de l'auteur - Cf. ci-dessus la discussion au sujet du tableau 2.

ce commerce entraîne une diminution substantielle de leurs rentrées. Aucune preuve n'a été apportée que ce soit bien le cas, si bien qu'il n'est pas présomptueux, tant que cette preuve n'est pas affirmée, d'énoncer notre proposition contraire, également sans preuve : ils n'en souffriraient pas financièrement. Il n'y aura vraisemblablement pas de preuve chiffrée, déterminante en toute occasion, pour l'une ou l'autre des affirmations.

De toute façon, ce n'est pas le sujet. La question ne doit pas du tout être abordée du point de vue financier. Le commerce des spiritueux au Togo et au Cameroun mérite à bon droit, nous l'avons suffisamment démontré, d'être qualifié de « peste alcoolique » et d'être marqué au fer rouge avec cette dénomination. Aussi faut-il se protéger du mal, faut-il faire cesser l'abus. Le commerce des spiritueux amène sûrement nos protégés à la corruption, religieuse et morale, physique et économique ; c'est être injuste à leur égard, devant la mère-patrie, devant l'Allemagne, devant le ciel ; aussi on ne doit pas accepter que l'industrie allemande et l'agriculture allemande soient au service de l'injustice. La vérité est qu'« il n'est pas supportable, que l'Allemagne commette une pareille injustice⁵¹. ».

Quoi que l'on souhaite encore argumenter pour justifier et défendre le commerce des spiritueux, rien ne saura être concluant, tant que subsistera cette injustice faite à nos colonies et à ses peuples. C'est pourquoi il est par avance faux et malvenu, pour ne pas employer une expression plus forte, de rechercher et de produire de pareilles raisons. Il n'y a donc plus qu'une question :

5. Comment contrôler le mal ?

De tout cela nous déduisons que la mission évangélique est appelée prioritairement à combattre le « démon spiritueux ». Que de toutes ses forces elle abat sa hache à la racine du mal et qu'elle mène un combat apparemment sans espoir aux yeux du commun contre le pire ennemi de l'extension de la chrétienté, nous l'avons souvent souligné au cours de cet exposé. Nous devons maintenant aller à l'encontre d'une possible interprétation erronée, qui serait que nous n'aurions qu'une confiance limitée en l'arme des missionnaires dans cette lutte. Les mots rapportés plus haut du missionnaire⁵² ne doivent être compris qu'en insistant sur le terme « semble ». Lutter contre le démon des spiritueux **semble** être une impossibilité pour le commun des mortels. Ensuite nous regardons avec des yeux de croyant le champ de bataille : « Car l'Éternel est avec nous⁵³ », qui est venu, plus fort que ceux qui étaient fortement armés, et nous ne perdons pas espoir malgré l'horreur terrible et totale de la peste alcoolique, car « La victoire qui triomphe du monde, c'est notre foi⁵⁴ » et aussi « Mais grâces soient rendues à Dieu, qui nous a donné la victoire par notre Seigneur Jésus-Christ.⁵⁵ » **Nos missions évangéliques ne combattent en aucun cas pour une**

51 Note de l'auteur - Cf. Zahn. Noch einmal der afrikanische Branntweinhandel, page 16.

52 Note de l'auteur - Référence aux propos rapportés dans le paragraphe 2, « Nous sommes certains que l'on peut vaincre l'adoration des fétiches et la polygynie ; mais vaincre le démon de l'alcool **semble** être impossible, et l'Europe a cette faute sur la conscience. »

53 Le texte allemand « Er ist bei uns wohl auf dem Plan » est une citation du cantique de Martin Luther *Ein feste Burg ist unser Gott* (C'est un rempart que notre Dieu).

54 Bible, 1 Jean 5:4.

55 Bible, 1 Corinthiens 15:57.

cause qui serait perdue même partiellement, mais pour une cause dont le succès final est garanti par Dieu.

S'il s'agissait ici uniquement d'une question de religion, il ne viendrait à aucune société missionnaire l'idée d'appeler publiquement à l'aide et au soutien. Mais d'autres choses entrent en compte. Il s'agit finalement de pas moins que de l'existence des peuples indigènes de nos protectorats. Aussi notre gouvernement est intéressé très nettement aux deux côtés d'une solution satisfaisante, qui ne peut être autre que l'éradication du commerce des spiritueux. L'un est économique : qui devra collecter des fonds et payer pour les coûts engendrés par l'acquisition des colonies, si leurs habitants ne sont pas en situation de le faire. L'autre est moral : il a été donné comme justification à la mise en place de notre protectorat, que nous voulions aider leurs peuples à mener une vie digne d'être humain. *Difficile est, satiram non scribere*⁵⁶. Le gouvernement doit-il souffrir que le Togo et le Cameroun soient ruinés de toutes parts ? Le gouvernement a tout simplement pour mission, de chercher les moyens et la manière, pour faire cesser ces dégâts.

Il a aussi beaucoup fait. Monsieur le directeur colonial Dr. Kanser a exposé, dans son discours plusieurs fois cité : « Je voudrais vous rappeler que déjà dans les années 1885 et 1887, avant que l'Allemagne n'y soit obligée par des accords internationaux, nous avons pris toutes les mesures lors de la mise sous protectorat dans les mers du Sud, pour empêcher l'importation et la vente de spiritueux dans les régions qui n'étaient pas encore touchées. Et nous avons heureusement réussi, à maintenir les spiritueux loin des mers du Sud. Messieurs, la même chose vaut pour l'Est Africain. Puisque la population côtière est musulmane, il n'y avait pas d'importation de spiritueux lors de la mise sous protectorat; et dès le début nous avons consolidé cet état de fait par des prescriptions sévères, et ces précautions ont permis de préserver les indigènes du protectorat de la consommation de spiritueux. Ce n'est pas moins le cas dans le Sud-Ouest Africain. Le Sud-Ouest Africain était déjà devenu avant la prise de possession allemande un territoire rentable pour l'importation des spiritueux, qui n'était entravée que par les efforts des missionnaires de Barmen⁵⁷. Jusqu'à aujourd'hui les employés de l'administration ont tout fait pour empêcher dans la mesure du possible l'importation de spiritueux au Sud-Ouest Africain, et je peux me référer au témoignage des missionnaires, qui se sont déclarés satisfaits de cette situation et ont fait un très grand éloge du Landeshauptmann⁵⁸ pour son énergique prise en compte de ce problème ».

Mais maintenant qu'est-il arrivé au Togo et au Cameroun ? Et qu'est-ce qu'on peut ou doit faire, pour arriver à une situation équivalente à celle dont les autres protectorats peuvent déjà se réjouir ?

Il y a au Cameroun un tarif progressif. Les frais douaniers à l'importation furent tout d'abord pour les spiritueux de 10 pfennigs par litre en dessous de 49° de 20 pf. au-dessus

56 En latin : « Il est difficile, de ne pas écrire une satire » (Juvénal, Satires 1, 30).

57 La Société des missions du Rhin, créée par la fusion en 1828 de trois sociétés missionnaires protestantes des villes de Elberfeld, Barmen et Cologne, a ouvert sa première mission au sud de l'Afrique en 1829 dans la colonie anglaise du Cap, et était présente sur le territoire de ce qui allait devenir le protectorat du Sud-Ouest Africain avant la colonisation.

58 Le titre de Landeshauptmann a été utilisé à certaines époques dans certains protectorats allemands, pour définir la fonction de responsable du protectorat, tenant lieu de gouverneur.

de 49°, tandis que pour toutes les autres boissons alcoolisées ces frais étaient de 20 pf. en bouteille et 15 pf. en fût. Depuis 1891, ces droits ont été doublés. En outre il faut payer une licence annuelle de 2 000 marks.

Au Togo un tarif progressif fut introduit à peu près au même moment, et pour les spiritueux en dessous de 40 degrés de 8 pf., de 40° à 60° de 20 pf. par litre. Avec l'entrée en vigueur des dispositions de l'acte général de Bruxelles, les droits de douane des spiritueux jusqu'à 50° furent augmentés à 12 pf. par litre. Mais on a abandonné pour le protectorat le tarif progressif. Car dans le traité avec l'Angleterre du 24 février 1894, qui entra en vigueur le 1^{er} mai de la même année, est institué un droit de 22 pf. par litre sans considération de la teneur en alcool. En outre il faut payer une licence annuelle de 1000 marks. Les taxes sont manifestement moins élevées au Togo qu'au Cameroun, ce qui explique en partie que les importations de spiritueux soient comparativement beaucoup plus élevées au Togo qu'au Cameroun.

Si nous regardons les chiffres du tableau 1, nous voyons d'après les statistiques des deux colonies jusqu'en 1894, que les taxes douanières en vigueur n'étaient pas en mesure de réduire les importations de spiritueux. Car nous avons démontré une croissance importante. En ce qui concerne le Cameroun, les taxes n'ont pas varié depuis 1894. On peut donc supposer sans risque, que dans ce protectorat où les droits de douane n'ont pas augmenté, la croissance des importations de spiritueux va perdurer. Au Togo le changement a consisté à abandonner le tarif progressif pour appliquer un droit de douane de 22 pf. sans considération de la teneur en alcool. Cette décision n'est certainement pas en mesure de restreindre les importations de spiritueux. Car il est de notoriété publique, et c'est également connu du gouvernement, que depuis que cette décision est entrée en vigueur, on importe principalement de l'alcool à 90°, qui est dilué seulement sur place, jusqu'à ce qu'il soit consommable.. C'est pourquoi nous proposons aussi pour le Togo de prendre d'autres mesures, assez fortes pour diminuer considérablement l'importation des spiritueux.

Mais alors se pose la question : comment faire ? Le principe est reconnu, qu'un gouvernement ne peut agir efficacement seul. Ce n'est que par l'international que sera éradiqué le cancer, qui ronge en plus de nos deux colonies toute la côte ouest-africaine. Cette voie a déjà été tracée par les dispositions de l'acte général de Bruxelles, qui contient dans le chapitre V les « Mesures restrictives du trafic des spiritueux », ainsi que par le traité entre l'Angleterre et l'Allemagne. Si nous considérons les dispositions de ces deux accords, nous y verrons le chemin tout tracé, qui mène au but. Il ne peut être autre que l'interdiction complète de l'importation des spiritueux, aussi haut que nous avons en estime la loi de la liberté individuelle et le principe de la liberté évangélique également pour les nègres africains. Car le résultat de cette étude, est que l'eau-de-vie mène irrésistiblement à la ruine les nègres qui s'y adonnent. Et que si on veut les en préserver, alors il n'y a rien d'autre à faire, que de les préserver de l'eau-de-vie.

Maintenant l'article 5 du traité entre l'Allemagne et l'Angleterre s'énonce ainsi : le nouveau système douanier « sera mis en place pour une période de deux ans, et devra rester en vigueur, jusqu'à ce qu'une des parties contractantes résilie le contrat après en avoir notifié la résiliation 6 mois à l'avance. »

Par conséquent, l'Allemagne a toutes les cartes en main, pour obtenir des dispositions plus sévères concernant le Togo. Les efforts dirigés de ce côté ne devraient pas pour le moment rencontrer de difficultés du côté de l'Angleterre. Car monsieur Chamberlain, ministre des colonies anglais, a une fois montré dans l'affaire des Bamangwato, qu'il reconnaît le danger des importations de spiritueux pour les peuples d'Afrique et qu'il veut les contrôler, et qu'il avait satisfait aux souhaits du roi Khama à ce sujet. Et le premier ministre monsieur le marquis de Salisbury a répondu très positivement au *Races and Liquor Traffic United Committee*. Il faut donc souhaiter instamment, que notre gouvernement dénonce le traité du 23 février 1894 à la prochaine échéance, c'est-à-dire le 1^{er} novembre de cette année. Il faut proposer de nouveaux accords, qui tout d'abord reviennent au principe du tarif progressif, et qu'ensuite ils établissent des droits de douane beaucoup plus élevés. Avec l'expérience des tarifs actuellement en vigueur, qui ont totalement manqué leur but de limitation des importations de spiritueux, nous tenons le tarif suivant pour le minimum de ce qui peut être exigé :

- pour tous les spiritueux jusqu'à 40 % d'alcool 50 pf. par litre,
- pour tous les spiritueux de 40 à 60 % d'alcool 75 pf. par litre,
- pour tous les spiritueux de plus de 60 % d'alcool 100 pf. par litre.

Ce tarif n'est pas en mesure d'empêcher l'importation des spiritueux, ce résultat ne saurait être atteint en une seule fois. Mais il peut réussir le premier pas vers une prohibition complète : limiter l'importation.

Il faut instaurer au Cameroun un tarif du même acabit. Ici aussi, on n'atteindra pas autre chose. On doit recommander pour cette colonie, de procéder en commun avec les deux voisins anglais et français, ce qui garantirait immédiatement le même succès, puisque selon toute vraisemblance la France serait prête à une hausse des taxes, pour financer par cette rentrée supplémentaire les coûts de sa campagne au Dahomey. Mais si on n'arrivait pas à établir une démarche commune, l'Allemagne a déjà procédé à une augmentation des taxes en 1891 pour son seul protectorat, et pourrait le faire de nouveau.

Et nous devons encore exprimer un souhait. C'est en rapport avec l'ordonnance pour le Togo du 6 septembre 1886, qui contient au § 3 la disposition suivante : « La permission [d'importer des spiritueux à des fins de vente dans le protectorat] peut être retirée ou limitée, si les boissons importées (§ 1) contiennent des substances dangereuses pour la santé en quantités importantes ». On soupçonne fortement, que les boissons importées contiennent vraiment des substances dangereuses pour la santé. Ce soupçon ne saurait être écarté, même si les contrôles répétés de l'administration ont donné pour résultat que « Les spiritueux exportés à destination de la côte ouest-africaine ne contiennent pas de substance dangereuse ». ⁵⁹ Car ces recherches sont faites à Hambourg, et il manque la garantie, que soient testées toutes les eaux-de-vie vendues aux nègres de nos protectorats, au Togo et au Cameroun. Il est donc ardemment souhaité et soumis respectueusement pour examen par le gouvernement, que dans cette disposition les termes suspects « en quantités importantes » soient supprimés. En plus il faut prendre des mesures, pour que puissent être

⁵⁹ Note de l'auteur - Selon les paroles de monsieur le directeur colonial Dr. Kanser dans son discours déjà cité.

faites localement, c'est-à-dire dans les deux protectorats, les recherches menées actuellement dans le mère-patrie. Et finalement – ceux qui sont condamnés à boire ce qui est reconnu comme le plus misérable des tord-boyaux, sont pourtant des protégés de l'Empire – les dispositions de la loi, concernant la circulation des produits alimentaires, les stimulants et des objets d'usage courant du 14 mai 1879 doivent être rendues applicables pour tous ceux qui consciemment vendent au Togo et au Cameroun des spiritueux contenant des substances dangereuses pour la santé.

L'acte général de Bruxelles, entré en vigueur depuis le 2 mai 1892, garantit une base plus large pour l'introduction de mesures pour combattre l'importation des spiritueux jusqu'à sa suppression. Il délimite dans le chapitre VI une zone où l'importation des spiritueux est tout simplement interdite. Les puissances signataires se sont mises d'accord pour imposer un droit de douane minimal de 12 pf. par litre pour les pays à l'extérieur de cette zone, et il est laissé à la libre appréciation de chaque puissance d'imposer un droit de douane plus élevé. L'Allemagne a fait usage de cette liberté dans ses deux colonies, comme il a été montré plus haut. En outre l'acte contient la clause, que le chapitre VI doit être soumis à révision 6 ans après l'entrée en vigueur, c'est-à-dire en 1898. Et le but de cette révision est si possible de fixer un droit de douane minimum pour tous les pays en dehors de la zone déjà citée⁶⁰. Et justement le bon moment, pour porter un coup décisif à l'importation des spiritueux, est cette révision prévue pour 1898. Notre gouvernement, semble-t-il, se prépare déjà aux négociations. Il a ordonné une enquête « sur la base d'une délibération du Conseil Colonial », où à l'aide d'un questionnaire détaillé les gouverneurs et les Landeshauptmann de nos protectorats sont incités à rendre compte de l'augmentation des importations de spiritueux, des effets des spiritueux sur l'état physique et moral des nègres, et des autres dommages éventuels.

Cette enquête n'est pas terminée. Elle ne doit pas du reste être réalisée uniquement par l'administration, et au contraire les représentants des sociétés missionnaires au Conseil Colonial ont cherché de leur côté, que les missionnaires puissent y prendre part⁶¹. Cela devrait pouvoir être accepté, car le résultat de cette enquête fournit aux mandataires de notre gouvernement un support pour la révision du chapitre VI de l'acte général. Notre avis est que notre gouvernement doit s'efforcer, là où c'est possible, d'imposer l'introduction du tarif progressif qui est encore en vigueur au Cameroun. Mais ensuite, il doit user de toute son influence sur l'accord à venir pour imposer des taxes minimales très élevées. L'exemple de la Royal Niger Company, dans le territoire de laquelle les importations de spiritueux ne représentent en 1893 que 8 % des importations totales, nous montre combien cela est efficace⁶². Mais finalement notre gouvernement doit chercher à obtenir que soit décidée une augmentation progressive des droits de douane à intervalles donnés, par exemple tous les trois ans. Car un droit de douane minimum va d'abord entraîner une diminution des importations de spiritueux, mais ne pourra pas les réduire au-delà d'une certaine limite ; et il ne mènera pas à la prohibition complète, à laquelle il faut absolument aspirer et qui peut être obtenue avec de la bonne volonté..

60 Note de l'auteur - Cf. convention de Bruxelles 1890, Acte Général, article 92.

61 Note de l'auteur - Selon les paroles de monsieur le directeur colonial Dr. Kanser dans son discours déjà cité.

62 Note de l'auteur – Cf. Poisoning of Africa papers – n°3. Some westafrican statistics. pages 3 et 4.

6. Conclusion

Nous avons été profondément humiliés ces deux dernières années par des atrocités notoires, dont des fonctionnaires coloniaux d'un grade élevé se sont rendus coupables. Notre honneur en est gravement entaché et dans de larges cercles, dans les cercles des amis de la colonisation on ne se cache pas que ces actes ignominieux ne sont pas purement sporadiques. La vie et les agissements indécents de nombreux Allemands ne font pas du tout honneur à la culture qu'ils sont censés représenter. On doit le déplorer profondément. Mais les dégâts occasionnés par l'importation des spiritueux sont beaucoup, beaucoup plus grands.

On a appelé l'esclavage la plaie ouverte de l'Afrique. Le fils d'un esclave, le pasteur nègre Johnson de Lagos, qui a un avis autorisé sur la question, a cependant déclaré : « Le commerce des esclaves a été un grand mal pour l'Afrique, mais le commerce des spiritueux est beaucoup plus grave, il préférerait que ses compatriotes soient des esclaves et doivent travailler durement, mais qu'ils se tiennent à l'écart de la boisson, plutôt que de s'y adonner. » Et le voyageur Joseph Thompson dit : « Entre le commerce des esclaves et le commerce des spiritueux, j'ai du mal à décider quel est le plus grand mal. Avec le commerce des esclaves plus de vies sont perdues, avec le commerce des alcools plus d'âmes sont perdues⁶³. »

Le Togo et le Cameroun sont sous protectorat allemand. Nous sommes responsables de leurs peuples, d'autant plus que nous leur avons imposé notre supériorité sans leur demander, et l'avons maintenue par la violence. Nous reconnaissons que nous voulons les éduquer, ils en ont réellement besoin ; car ils sont comparés à nous de vrais enfants. Qui en Allemagne donnerait de l'eau-de-vie aux enfants ; un maître serait aussitôt congédié, s'il se rendait coupable d'un tel délit. C'est pourtant exactement ce que nous faisons, année après année, avec les habitants de nos protectorats. Cela ne doit pas rester ainsi. **Le peuple allemand doit prendre connaissance de ce que le commerce des alcools forts avec les peuples du Togo et du Cameroun est un crime que l'on commet contre eux, et l'opinion publique doit le marquer au fer rouge, comme infâme et déshonorant.**

Cela **doit** être atteint et **sera** atteint. Tandis que l'Union évangélique africaine a incorporé cet objectif à son programme de travail, pour influencer avec ses moyens l'opinion publique en ce sens, il doit être certain, que le succès ne peut pas ne pas se produire. Car ainsi elle combat pour sauver les habitants de nos protectorats et pour l'honneur du protecteur allemand.

63 Note de l'auteur - Cf. Zahn. Noch einmal der afrikanische Branntweinhandel, pages 13 et 14.

Comment traiter les nègres⁶⁴

par Gustav Müller

64 Traduit d'après :

Gustav Müller, *Die Behandlung der Neger*, revue Afrika n°2 de février 1897, Selbstverlag des Evangelischen Afrika-Vereins (Berlin), pp. 33-38.

L'éditeur du « Neue Deutsche Rundschau »⁶⁵ Franz Giesebrecht a posé la question « Comment traiter les nègres » aux africanistes les plus connus et les plus remarquables, etc. Il pense publier dans un recueil le texte complet des réponses reçues⁶⁶. Mais déjà dans le premier cahier de cette année de sa revue, il donne une série d'extraits des exposés qui lui sont parvenus. Nous avons ressenti une grande satisfaction à leur lecture. Car la majorité des contributions se prononce de façon décisive pour un traitement juste et humain des nègres. De ces réponses nous ne restituons que celle du commandant Leutwein, Landeshauptmann⁶⁷ du Sud-Ouest Africain, et celle du professeur Schweinfurth.

Le premier s'exprime de la façon suivante dans une lettre du 30 octobre 1896 :

« La question que vous posez dans votre lettre du 10 septembre de cette année, sur comment traiter les indigènes, nécessiterait en fait une réponse si détaillée qu'il semble presque impossible de la donner dans le cadre d'une lettre. En outre, celle que je donne à la lumière de mon expérience dans le Sud-Ouest Africain ne convient peut-être pas pour nos autres colonies, puisque du reste la solution au problème posé peut être plus question de ressenti que d'études théoriques. La connaissance des gens, et la capacité à savoir s'y prendre avec les gens, doivent être à même de nous inspirer ce qui est juste pour chaque cas individuel. Du reste ces caractéristiques sont les plus importantes pour un employé colonial, et sans elles il est quasiment exclu qu'il puisse agir utilement.

Si nous nous référons à l'éducation des enfants, nous devons dans ce cas trouver les bons principes d'éducation. Les indigènes sont et restent leur vie durant plus ou moins de grands enfants. Comme eux, ils demandent à être traités avec un savant dosage de sévérité et de douceur, avec fermeté et indulgence. Avant tout ils demandent à être traités avec justice, dont ils ont un sens très affiné. Encore et toujours le mot patience, dix fois souligné, joue un très grand rôle dans les relations avec les indigènes. C'est précisément ce dont manquent fréquemment les nouveaux venus en Afrique, et qui à cause de cela, avec la meilleure volonté du monde, font de mauvais choix.

Enfin, il ne faut pas oublier de tenir compte du fait que les indigènes eux-mêmes ont des traits de caractère tout à fait différents.

Si, par exemple, nous avons trouvé dans l'ensemble que les officiers font de bons fonctionnaires coloniaux, l'explication réside dans le fait que leur profession exige en Allemagne aussi des activités d'éducation. Ceux-ci ont besoin, pour que leurs prestations soient couronnées de succès, des mêmes qualités que celles décrites ci-dessus comme indispensables aux fonctionnaires coloniaux. J'espère que cette affirmation ne passera pas pour un plaidoyer pro domo. Je l'ai tenue pour appropriée dans un souci d'exhaustivité.

Bien sûr, il n'est pas exclu que des individus appartenant à un autre corps aient des résultats identiques ou encore meilleurs, pourvu qu'ils présentent les qualités requises.

Pour en dire plus sur le sujet, je ne suis pas du tout en mesure, ainsi que je l'ai déjà

65 La revue littéraire « Neue Rundschau », fondée en 1890, paraît encore de nos jours à cadence trimestrielle chez S. Fischer Verlag. Elle s'est appelée « Neue Deutsche Rundschau » entre 1894 et 1903.

66 Ce recueil a été effectivement publié :

Giesebrecht, Franz (Herausgeber) - *Die Behandlung der Eingeborenen in den deutschen Kolonien : ein Sammelwerk* - S. Fischer Verlag (Berlin) 1898, 194 p.

67 Le titre de Landeshauptmann a été utilisé à certaines époques dans certains protectorats allemands, pour définir la fonction de responsable du protectorat, tenant lieu de gouverneur.

indiqué, de répondre à la question posée de façon théorique. On peut aller trop loin, aussi bien dans la sévérité que dans la douceur. Décider depuis l'Allemagne, dans les bureaux de l'administration, dans quelle direction cela s'est passé, devrait être difficile.

La meilleure réponse à la question posée sera que l'on réussisse à envoyer les bonnes personnes dans les colonies. Mais on doit le cas échéant leur faire confiance, pour avoir pris la bonne décision. »

Par ailleurs, le professeur Schweinfurth écrit dans une lettre du 2 juillet 1896 :

« Puisque nègre n'est ni un concept historique, ni géographique, ni racial, il est difficile de donner un point de vue général (il serait plus facile de répondre à des questions sur des cas particuliers) pour des recommandations sur la façon dont les blancs doivent traiter une partie de l'humanité si nombreuse, si bigarrée, aux caractères si différents. Je vous renvoie à la diversité des nègres de l'Est et de l'Ouest, des Abyssins et des Somaliens, des Cafres, etc. Pour quel motif le blanc se retrouve face à des indigènes, quel est son statut, etc. Tout cela diversifie les points de vue. Je voudrais vous renvoyer sur ce que le superintendant de la mission Merensky a dit, sans son texte couronné par l'Union coloniale allemande (il y a dix ans) sur l'éducation des nègres au travail : vous y trouverez de sages conseils, et des principes à suivre, que je ne saurais louer assez. »

La plupart des contributeurs dont l'avis est publié dans ce cahier, s'expriment dans un sens identique ou similaire. Ce qui signifie que la façon de voir qui est la nôtre est partagée par les experts. Il s'ensuit pour nous la perspective réjouissante, que l'opinion publique fera de plus en plus siennes nos revendications.

Une seule des réponses publiées représente le point de vue, contre lequel nous avons élevé la voix de façon répétée. « August Boshart, actuellement commandant dans l'armée du Congo, présent depuis 1878 en Afrique centrale, principalement au Congo » s'exprime en effet d'une telle façon sur la façon dont il faut traiter les noirs, que nous avons cru devoir rapporter ci-dessous ses explications, qui bafouent les exigences les plus élémentaires de l'humanité. Les voici :

« Sur la question du traitement des nègres, la seule qui puisse être considérée ici, je m'exprimerai en partant du principe que nous ne sommes pas venus en Afrique pour y promouvoir un fatras philanthropique ; mais simplement pour y créer de nouveaux marchés pour notre commerce et notre industrie, qui se sentent comme paralysés dans les frontières étroites du vieux monde, débordant de travailleurs sans travail et de surproduction sans marché.

On ne peut mesurer à la même aune toutes les peuplades à la peau blanche en ce qui concerne leurs caractéristiques physiques et morales, et c'est évidemment aussi le cas pour la race noire. Mais trois caractéristiques sont communes à toutes les tribus nègres sans exception :

L'inaptitude culturelle, la cruauté et la paresse sans nom.

Il ne manque pas de voix pour prétendre que du côté des Européens rien n'a été fait, pour permettre aux noirs d'accéder à la culture ; mais celui qui connaît la réalité ne fût-

ce que superficiellement, voit au premier coup d'œil que cette affirmation n'est pas soutenable.

Déjà à l'Antiquité, entouré par les premières civilisations de la terre, le nègre n'a rien pris ni rien appris. Quand les Égyptiens étaient les plus vieux professeurs du monde, et que de puissants royaumes naissaient en Afrique du Nord du commerce et de la guerre, les peuples nègres ne sont pas entrés dans l'Histoire pour peu que ce soit. Depuis des siècles des représentants des diverses nations européennes sont installés sur les côtes de tout le continent noir ; ils ont construit des factoreries, des fermes laitières et des ateliers ; jamais un nègre n'a essayé sérieusement de se rapprocher des gens civilisés. On a fondé pour les noirs l'État libre « Liberia », et mis de grands espoirs dans son développement. Les attentes caressées et justifiées ne se sont aucunement concrétisées ; le résultat est pratiquement zéro. Au sommet de l'État se trouvent des épouvantails ridicules, et la population est la moins utilisable de toute la côte ouest-africaine.

La nature a doté le peuple noir d'un espace de travail vaste et fertile, comme peu de peuples de notre monde. Un climat chaud et fécond, les plus beaux fleuves, les plus grands lacs, les forêts les plus épaisses, de nombreuses ressources minérales, des plaines fertiles, les montagnes les plus élevées. Et elle lui a laissé tout le temps d'exploiter ces richesses. Mais dans sa paresse sans fond il a dédaigné tout cela et est resté dans son état primitif, aujourd'hui exactement comme il y a 4.000 ans. De l'homme blanc il n'a pris que les mauvais côtés. De l'Espagnol l'orgueil et la bêtise, de l'Anglais l'alcool et du Portugais la pédérastie.

Celui qui veut que le noir soit traité comme un grand enfant, ne connaît que le nègre côtier, devenu timide et lâche, car il a été poursuivi des siècles durant par les chasseurs d'esclaves. Sa soumission et sa flatterie sont presque toujours une simulation, pour acquérir par là un avantage qu'il ne peut obtenir autrement. A l'intérieur de l'Afrique, là où il pense être le plus fort, le nègre est arrogant, cruel, sournois et intransigeant. Ce serait plus que naïf que de déclarer que les sacrifices humains lors des funérailles de chefs, les atrocités recherchées lors des tueries de masse, l'engraissement et l'abattage des esclaves et des prisonniers de guerre, l'autorisation de tuer les enfants, l'empoisonnement à grande échelle, sont les plaisirs innocents de grands enfants. Tout cela fait, année après année, considérablement plus de ravages dans la population noire, qu'en ont fait en leur temps les chasses aux esclaves des Arabes et des Portugais.

Le Nègre est un fauve cruel assoiffé de sang, qui ne peut être tenu en respect que par le regard et le fouet du dompteur ; jamais et nulle part on n'est arrivé à quelque chose avec lui par la diffusion de la Bible.⁶⁸

Si on avait voulu apprendre aux nègres à travailler, on n'aurait pas dû tant se presser d'abolir l'esclavage. L'esclavage a bien été introduit, car il n'y avait pas d'autre moyen de mettre le nègre au travail. C'est pour cela que l'abolition de l'esclavage a été trop précoce et trop soudaine.

Là-dessus, crois-je, il n'y a chez les connaisseurs de l'Afrique aucune divergence d'opinions : le nègre ne peut être amené au travail que par la contrainte. Mais comment exercer cette contrainte sans l'esclavage ou quelque chose de semblable, n'en différant que par le nom, cela reste à inventer.

À petite échelle on peut, du moins dans les régions côtières, donner pour cela une directive, que toutes les peines auxquelles les noirs sont condamnés soient des travaux

68 Note de l'auteur : « Texte mis en relief par le rapporteur ».

forcés, ou au moins en relation avec ces travaux. Les impôts, là où ils sont introduits, peuvent aussi être transformés en prestations de travail.

Finalement, j'essaierai d'utiliser l'ensemble de la population noire de manière similaire, au service militaire obligatoire pour chaque Européen. Il est certain que dans ce dernier cas on ne recourra pas aux brimades, qui ne cèdent en rien par leurs effets à l'esclavage d'autrefois.

Mais que l'on se sorte une fois pour toutes de la tête l'idée, que l'on peut faire travailler le nègre sans contrainte.

La propagation des races sur la terre suit la loi éternelle de la nature, à laquelle toute la création est soumise. Lorsque lors de leurs grandes migrations deux peuples d'inégale force physique ou intellectuelle se rencontrent, c'est toujours le plus faible, le plus décrépité qui doit céder. C'est seulement de cette façon que le genre humain est parvenu à un haut niveau de développement.

Ce n'est pas à cause de la chasse aux esclaves et des persécutions continuelles par les blancs que la race noire court à sa perte ; mais parce qu'elle se dresse contre la civilisation, qui seule pourrait la sauver, elle court irrémédiablement à la catastrophe. Nous pouvons regretter cette réalité, pas la changer. Une approche sentimentale de la question serait tout à fait inappropriée. Nous devons au contraire nous dire que des peuplades aussi totalement improductives que les tribus noires n'ont pas de raison d'être.

La logique des choses exige, que 100 millions d'hommes ne devraient pas occuper un espace, où 500 millions d'hommes travailleurs et cultivés pourraient trouver de quoi vivre en quantité suffisante.⁶⁹

C'est en vain qu'une philanthropie bien intentionnée, mais futile, souhaite défendre les droits de la race noire au nom de l'humanité.

Enfin, après de longues hésitations, le blanc est arrivé à amener son zèle, son savoir, sa ténacité et son énergie sur le continent noir, et par conséquent à en devenir maître. Il a construit des villes, créé des ports, animé les fleuves et les lacs avec ses navires. Partout on cherche des métaux, des routes sont construites, des voies de chemin de fer et des lignes de télégraphe sont tracées, finalement le jour viendra, où il réussira grâce à son audace et son énergie à ouvrir une voie de circulation entre l'Atlantique et l'Océan Indien.

C'est lors de ce grand jour dans l'histoire mondiale, que le glas sonnera pour les noirs. »

Bien que ce point de vue soit complètement isolé parmi tous les avis d'experts communiqués, ce qui constitue déjà un jugement, nous ne pouvons passer sous silence les brèves explications suivantes.

Nous pensons également que la création du Liberia en tant qu'État indépendant a été un mauvais choix. Mais la faute en est aux fondateurs de cette république, et non à ses

⁶⁹ Il s'agit du concept du Lebensraum (espace vital), conçu par Friedrich Ratzel (1844-1904), selon lequel un peuple s'étant développé avec succès sur son territoire serait fondé à agrandir son espace vital et poursuivre son expansion sur d'autres territoires, occupés par d'autres peuples qui seraient inférieurs. Ce concept a eu un certain succès pendant l'époque coloniale, où le Sud-Ouest Africain (Namibie) semblait le territoire idéal pour poursuivre cette expansion du peuple allemand. Il sera repris plus tard par les nazis.

habitants. C'est tout à fait faux, de faire de cet État une preuve de « l'inaptitude culturelle » de la race noire, et de conclure de ses problèmes que le nègre ne pourrait accéder à un niveau élevé de culture et de formation. L'histoire la plus récente de l'Afrique réfute cette conception. Combien admirable a été le développement de l'Ouganda cette dernière décennie ! Cet exemple suffit, pour réfuter le conte de « l'inaptitude culturelle » de la race noire. Nous sommes totalement d'accord avec Monsieur Boshart pour dire que « jamais et nulle part on n'est arrivé à quelque chose avec lui [c.a.d. le nègre] par la diffusion de la Bible et des bénédictions ». Mais nous le prions de nous donner le nom d'un missionnaire qui cherche à arriver à quelque chose de cette façon⁷⁰. Il ne pourra en nommer aucun, car il n'en existe pas. Mais que l'activité des missionnaires parmi les nègres est couronnée de succès, qu'elle les amène à lire par eux-même, la Bible à la main, que parmi eux le désir d'en posséder devienne plus vif, prouve de la meilleure façon la capacité d'apprentissage des peuples africains. Nous voulons parler d'un fait très récent. Depuis 1895 paraît chez les Basotho d'Afrique du Sud le journal « Ami Basotho »⁷¹, édité par le le missionnaire Trümpelmann. Des articles écrits par des Basotho chrétiens paraissent dans ce journal. Cela prouve certainement une vie spirituelle intense et sans aucun doute la capacité culturelle de la race noire.

Il apparaît en outre d'après de nombreux exemples que les nègres ont pris des hommes blancs autre chose que leurs défauts. C'est tout à fait évident, que les Européens ont complètement corrompu les peuples côtiers d'Afrique. Mais est-ce que cela prouve réellement, que les nègres ne peuvent accéder au bien ? N'avons-nous pas avec le noble roi des Bamangwato Khama⁷², qui cherche avec une grande énergie à préserver son peuple de la corruption par l'eau-de-vie, la meilleure preuve que les nègres non corrompus sont réceptifs à ce qu'il y a de plus haut, et qu'ils y aspirent ardemment ?

Nous devons nous opposer avec une grande détermination à l'affirmation, que les nègres sont irrémédiablement paresseux. Donnons un seul exemple. Le port de Hambourg a reçu d'Afrique de l'Ouest en 1895 en tout 1.084.803 kg de noix de palme pour une valeur de 19.529.970 Mark. Ce qui représente une quantité de travail considérable réalisée par les indigènes⁷³. Ce qui infirme la thèse, que le seul moyen d'amener le nègre à travailler serait l'esclavage, indépendamment du fait que l'esclavage est condamnable en soi. Déjà pour cette seule raison, sans se référer à des principes supérieurs qui entrent en ligne de compte, il est absolument irresponsable de parler de refuser aux peuples noirs le droit à l'existence.

Il ne viendrait à l'esprit d'aucun homme responsable de dire que les atrocités rapportées, les terribles fourvoiements des hommes soient « les plaisirs innocents de grands enfants ». Mais nous demandons si nous aurions le droit de nommer l'Européen « un fauve cruel assoiffé de sang », parce qu'au temps de l'inquisition ont été imaginés des supplices au sujet

70 Gustav Müller illustre ainsi les différentes conceptions du rôle des missionnaires :

- Gouvernement et colons considéraient que le rôle des missionnaires était un rôle de normalisation culturelle, qui devait à terme faciliter l'emprise du colonisateur sur le colonisé.
- Les missionnaires avaient pour objectif principal d'enseigner et diffuser leur religion.

71 En allemand « BaButo-Freund »

72 Khama III (ca. 1837-1923) fut chef des Bamangwato (Bechuanaland) de 1875 à 1923.

73 Note de l'auteur : Le rapport annuel sur le développement » (« Jahresbericht über die Entwicklung ») des protectorats, que j'ai eu dans les mains pendant l'impression de cet exposé, montre de la façon la plus claire, que le nègre a bien sûr des capacités culturelles, et aussi qu'il travaille. J'y reviendrai.

duquel on dit qu'ils ne sont presque jamais appliqués chez les peuples les plus sauvages. Nous protestons avec indignation contre le fait de nommer le nègre « un fauve cruel assoiffé de sang ».

Mais du point de vue de Monsieur Boshart il est vain, de défendre le droit de la race noire au nom de l'humanité. Il voit déjà en esprit mourir le dernier noir. Mais il ne dit pas toutefois, qui doit faire fonctionner les trains sur la voie ferrée reliant l'Atlantique à l'Océan Indien. Pas plus qu'il ne nous dit ce que sera cette grande voie ferrée quand la race noire aura disparu et que la plus grande part du continent sera devenue une contrée sauvage, inhabitée et désertique. Qui habitera là, quand arrivera se réalisera la prophétie du « grand jour dans l'histoire mondiale », et que le glas sonnera pour les noirs ? Mais il n'est pas question que les noirs disparaissent de la surface de la terre. Partout où règne la paix, les peuplades noires croissent fortement.

C'est pourquoi le futur de la partie noire de la terre repose sur le développement de ses habitants, et c'est pourquoi l'humanité, avec la mission en tête, non seulement ne poursuit pas une utopie, mais encore trouvera de plus en plus une magnifique récompense dans la préservation et la renaissance morale des peuples africains.

Le cas Peters⁷⁴

⁷⁴ Traduit d'après :
Fr., *Der Fall Peters*, revue Afrika n°5 de mai 1897, Selbstverlag des Evangelischen Afrika-Vereins (Berlin),
pp. 131-132.

La procédure disciplinaire contre le Dr. Peters, commissaire impérial, s'est terminée par son licenciement.

Des délits qui lui étaient imputés, l'exécution du jeune nègre Mabrouk en octobre 1891, l'exécution de la jeune fille nègre Jagodjo en janvier 1892, et un rapport erroné au gouvernement, le premier et le dernier ont été décisifs pour le verdict. Car la mise à mort de Mabrouk, en raison de ses relations sexuelles avec une des femmes, apparaît comme un acte arbitraire, et le rapport erroné, une preuve qu'il était conscient de sa faute, une faute de service majeure, indigne d'un employé allemand, surtout à un si haut niveau de responsabilité.

Par contre on peut considérer comme prouvé, que lors du jugement selon la loi martiale suivi de l'exécution de Jagodjo il n'a pas été question de relations sexuelles, qu'en plus la lettre à l'évêque Tucker, que Bebel avait utilisée pour étayer sa plainte au Reichstag⁷⁵, n'existe pas, et que par là-même l'accusation du député se révèle invalide.

Il en découle le sérieux reproche à la direction précédente du département colonial, de ne pas avoir mené les premières recherches avec l'énergie nécessaire, sinon leur résultat l'aurait persuadé, que Peters ne pouvait plus être employé comme commissaire impérial ; elle n'a pas non plus mis fin à l'accusation de Bebel, en exigeant la production des preuves, avant de poursuivre la discussion.

Car il est dans l'intérêt de notre politique coloniale, d'une part d'écarter les éléments, qui par leurs violences envers les indigènes et leurs mensonges ont un effet démoralisateur, et qui représentent de façon indigne la nation allemande dans les colonies, et d'autre part d'éviter les scandales publics qui fournissent aux opposants à la politique coloniale de l'intérieur et à nos concurrents en Afrique, les armes qu'ils utiliseront pour nuire à ce qui est bien.

Concernant Peters, il ne faut pas méjuger les grands services rendus par lui à nos colonies, et en raison de ces services il aurait été souhaitable de l'éloigner plus tôt de l'administration coloniale, pour éviter que lors de toutes les polémiques sur les recherches ultérieures, ces mérites soient oubliés. D'autre part même les plus grands mérites politiques ne peuvent être un obstacle au congédiement de personnalités, qui par leur propre brutalité nuisent gravement à nos intérêts dans les colonies. La catastrophe du Kilimandjaro doit être portée sans aucun doute au débit de Peters.

Fr.

75 Parlement allemand.

La religion africaine⁷⁶

par Leo Frobenius⁷⁷

76 Traduit d'après une publication en 5 articles dans la revue Afrika (Selbstverlag des Evangelischen Afrika-Vereins - Berlin) :

L. Frobenius, *Die afrikanische Religion*, revue Afrika n°8 d'août 1897, pp. 251-256.

L. Frobenius, *Die afrikanische Religion*, revue Afrika n°9 de septembre 1897, pp. 286-288.

L. Frobenius, *Die afrikanische Religion*, revue Afrika n°10 d'octobre 1897, pp. 315-317.

L. Frobenius, *Die afrikanische Religion*, revue Afrika n°11 de novembre 1897, pp. 350-352.

L. Frobenius, *Die afrikanische Religion*, revue Afrika n°12 de décembre 1897, pp. 367-380.

77 Leo Viktor Frobenius (1873-1938) était un ethnologue allemand, un des premiers à considérer les civilisations africaines à l'égal des civilisations européennes. Son récit part des origines de la religion pour aboutir à la religion africaine, en évitant de la considérer avec les codes des religions monothéistes. Pour suivre ce récit sans en perdre le fil, il ne faudra pas s'arrêter devant une théorie erronée (le cercle culturel), une connaissance de la préhistoire forcément limitée à celle de l'époque, et l'usage d'hypothèses crédibles mais invérifiables. Vous arriverez alors à un niveau de compréhension de la tradition africaine auquel peu de textes peuvent vous font parvenir.

La question de l'être et du devenir des conceptions primitives du monde⁷⁸ est une des plus intéressantes de l'ethnologie. C'est tout particulièrement excitant d'entendre parler d'enchantements et de superstitions étranges et incompréhensibles, d'idolâtrie bizarre et fréquemment comique. Les relations de cérémonies de sacrifice sanglantes et cruelles, où des êtres humains sont mis à mort, provoquent une sensation de peur qui n'est pas désagréable ; les folies, commises pour satisfaire à des obligations contraignantes, nous font sourire et nous donnent un sentiment de supériorité. À cela s'ajoute un peu de pitié chez les uns, de mépris chez les autres. Tout ceci décrit le point de vue sur la religion des sauvages, adopté non seulement par un public non averti, mais aussi par de nombreux érudits et voyageurs. La compréhension de Longfellow⁷⁹ pour l'attrait poétique des mythologies des Américains apparaît bien isolée, les considérations scientifiques de Schirren⁸⁰, Bastian⁸¹, Schurtz⁸², Brinton⁸³ sur les conceptions primitives du monde sont des exceptions respectables et remarquables. On n'a pas encore réussi à approfondir ces mondes spirituels au point d'aboutir à une vue d'ensemble de leurs particularités, et à la compréhension de leurs caractéristiques. Et, parmi toutes les religions, la religion africaine a été jusqu'à aujourd'hui la plus maltraitée.

Mais comment doit-on procéder, pour comprendre la religion d'un peuple primitif. Il semble d'abord, qu'il soit plus naturel d'aller chez les sauvages, d'interroger et d'observer. C'est arrivé de nombreuses fois, et cela n'a pas donné les résultats escomptés. L'indigène répond en souriant, qu'il ne sait rien au sujet de cette cérémonie ou cette autre cérémonie ; les anciens la pratiquaient déjà, et ils n'en ont pas donné la raison. Et on remarque en plus, que le voyageur va involontairement transférer sur tous les autres peuples, l'impression acquise chez un ou deux peuples connus de lui.

Le second groupe de recherche est celui du travail de bureau. Le grand avantage qui doit le distinguer, étudier les travaux des voyageurs sans préjugé ni parti-pris, n'est la plupart du temps pas mis en œuvre et plus encore, il n'est pas réalisable et doit d'abord être rendu possible. Déjà il est extrêmement difficile de surmonter tous les sentiments étrangers, étrangers aux sauvages et à leur conception du monde, comme la pitié, le mépris ou le goût de l'exotisme. Ensuite, il faut renoncer à la comparaison avec des phénomènes connus. C'est l'écueil qui me semble n'avoir jamais été évité. Celui qui regarde en arrière, et qui du point de vue de notre religion cherche à comprendre leurs dieux et leurs croyances ; celui qui compare avec les divinités de la mythologie grecque, connues depuis notre jeunesse

78 Le terme allemand *Weltanschauung* (*Welt* = monde, *Anschauung* = façon de voir, représentation, conception) est traduit habituellement en français par conception du monde. Cette tradition a été suivie par le traducteur pour sa concision.

79 Le poète américain Henry Wadsworth Longfellow (1807-1882) a composé « *The Song of Hiawatha* » en s'inspirant des contes et légendes des Indiens d'Amérique du Nord.

80 Carl Christian Gerhard Schirren (1826-1910), historien balte de langue allemande, est surtout connu pour ses travaux sur l'histoire des pays baltes. Mais son mémoire de maîtrise était consacré aux indigènes de Nouvelle-Zélande:

C. Schirren, *Die Wandersagen der Neuseeländer und der Maui-mythos*, Verlag von R. Kymmell (Riga), 1856.

81 Adolf Bastian (1826-1905) est considéré comme le père de l'ethnologie allemande.

82 Heinrich Schurtz (1863-1903), ethnologue allemand spécialisé sur les « peuples primitifs », introduisit en ethnologie la notion de *Männerbünde*, les sociétés secrètes d'hommes avec rite d'initiation. Selon lui, on trouve à l'origine d'une culture ces sociétés secrètes d'une part, et la structure familiale d'autre part.

83 Daniel Garrison Brinton (1837-1899), ethnologue américain, a étudié les sociétés amérindiennes.

puis étudiées à fond par la suite, échouera sur les écueils du rivage, et n'atteindra pas le pays de ces conceptions primitives du monde.

Maintenant nous devons nous souvenir du plus gros inconvénient des études livresques. Nous devons rechercher nos matériaux dans les écrits d'hommes qui ne sont pas sans préjugés, et ne distinguent pas entièrement l'essentiel et l'accessoire. Le voyageur africain ne sait souvent rien raconter d'autre, que cet objet-ci et cet objet-là seraient des fétiches, ce qui ne signifie rien d'autre, si c'est prouvé, qu'une représentation de quelque chose de supérieur leur est rattachée. On parle de bons et de mauvais dieux, d'une vague conscience de Dieu, d'idoles et de diables. Et pourtant une comparaison avec l'essence et l'être des phénomènes prouve qu'on ne peut parler de bien et de mal comme nous l'entendons, qu'il ne peut y avoir de diable dans leur croyance, car on n'attend pas de bonté dans leur religion, ni qu'elle punisse sur terre le coupable, si une norme sociale est transgressée. En bref, nous devons considérer ces communications sur une croyance positive avec le plus grand scepticisme.

On doit alors demander avec étonnement ; si toutes les communications sur leur façon de voir sont sujettes à caution, si les indigènes, questionnés sur le sens des coutumes, contestent l'existence d'un sens, d'où peut venir le matériau et la possibilité, pour comprendre les religions des peuples primitifs ?

Je réponds avec deux principes :

1. Leur façon de voir est un tout homogène. Façon de voir et forme, mythe, représentation plastique, cérémonie, etc. correspondent complètement entre eux.
2. Ils ne pensent pas comme nous le faisons, c'est-à-dire qu'ils ne suivent pas pour l'exécution des coutumes et des cérémonies une force créatrice originale, mais l'instinct ; rien si ce n'est l'idée.

Et pour attirer toute l'attention sur l'étendue des différences qui séparent notre religion de celle des peuples naturels, on doit être attentif au fait, jusqu'ici ici négligé, qu'à côté de notre religion il y a la science. Certes, la science contraint à revoir les interprétations des textes sacrés et la façon de voir de la religion à chaque nouvelle époque, mais elle se développe pourtant indépendamment, de sorte que dans notre conception de la nature nous suivons la science et que dans notre comportement nous suivons non seulement les lois trop éloignées de la religion, mais aussi la constitution de l'État. Mais chez les sauvages il n'y a aucunement de religion à ce sens élevé. Que les exigences étiques manquent n'est de loin pas si important que la réalité, qu'elles ne sont rien d'autre, que la somme du savoir et de la pensée. La question des phénomènes exceptionnels se trouve toujours au premier plan, et la réponse se trouve dans la conception du monde. On ne peut donc pas dire, qu'ils n'ont pas de religion, mais d'un autre côté on ne parle pas du tout de leur religion, mais de leur conception du monde.

1. Les principales époques des conceptions primitives du monde

Nous pouvons suivre le développement de la conception du monde jusqu'à la période de la civilisation, dénommée justement celle des peuples sans État⁸⁴. Il manque aux hommes de ce temps aussi bien une structure étatique qu'une industrie développée. L'arme est l'arc, l'habitation une cabane de broussailles liées entre elles ou une grotte. Ils voyagent en horde dans de vastes contrées, recherchant eau et gibier. L'arme caractérise leur état. L'arc est l'arme de chasse, le javelot est seulement utilisé pour la guerre entre êtres humains⁸⁵. Sa lutte pour l'existence est un combat continu contre les animaux. Les hommes et le gibier cherchent à se deviner.

L'homme de cette époque n'est pas encore conscient de posséder de plus grandes capacités que les animaux. Il voit en eux des êtres avec les mêmes forces. Il n'y a guère d'autre centre d'intérêt que la vie animale. Sa conception du monde est limitée par l'application des traits de caractère observés chez les animaux sur toutes les parties de la machinerie naturelle requérant l'attention. J'appelle animalisme une vision du monde de cette sorte.

Des formes de culture humaines plus tardives et beaucoup plus tardives portent encore des traces de cette conception simple du monde. Je fais allusion ici au totémisme, aux fables animalières et aux histoires de chasse.

Ce serait pécher gravement contre les exigences de l'ethnologie, que de vouloir délimiter une époque de conception du monde par des frontières historiques ou techniques. Et on doit déjà souligner ici, que seuls seront mentionnés des points solides, les points forts des époques. On peut rechercher, comment les époques se suivent les unes les autres, où les motifs d'une époque agissent ou dominent avec le plus d'intensité, mais ni où les symptômes d'une époque de conception du monde commencent, ni où ils finissent. Plus la conception du monde d'un peuple se développe, plus les héritages des temps anciens et les concepts actuels s'entremêlent. Dans chaque conception du monde, on peut reconnaître des formes préservées ou entremêlées des temps anciens.

En ce sens le totémisme, les fables animalières et les histoires de chasse sont un reste de l'animalisme. Le totémisme est une répartition de la tribu selon une séparation familiale matriarcale ou patriarcale en lien avec l'exogamie. Une tribu peut par exemple être séparée en quatre familles, dont une porte le nom de l'ours, une deuxième celui de l'aigle, un troisième celui du loup, une quatrième celui du corbeau (nord-ouest de l'Amérique). Un jeune de la famille de l'ours ne peut pas épouser une jeune fille de la famille de l'ours, mais il peut épouser une jeune fille des familles du loup, de l'aigle ou du corbeau... Cette institution largement répandue nous ramène selon moi à un héritage de la conception

84 On parle aujourd'hui de la civilisation des chasseurs-cueilleurs. Les sociétés du Paléolithique étaient des sociétés de chasseurs-cueilleurs ; cette forme sociale existe encore très marginalement de nos jours.

85 L'arc est apparu il y a 20.000 ans environ, c'est à dire vers la fin du Paléolithique. Auparavant la principale arme de jet était la sagaie (arme de jet plus lourde que le javelot).

animaliste du monde, où dans un premier temps on ne discutera pas s'il s'agit du point de vue de la sentence « l'âme de l'homme est transférée dans un animal », ou de la sentence « l'âme de l'homme provient de celle d'un animal. »

Plus loin il semble facile de comprendre, comment les fables animalières ramènent à l'animalisme. Même les philosophes en chambre savent que les mêmes observations psychologiques que chez l'homme peuvent être menées avec les animaux. Chaque chien, chaque chat, un regard sur la basse-cour ou sur les moineaux perchés sur le toit nous l'enseignent. L'homme, chez qui les animaux ont éveillé plus d'intérêt que l'homme, interprétera toutes ses expériences en s'aidant des fables animalières.

J'attire déjà ici l'attention sur l'important principe d'observation des phénomènes exceptionnels. Sur ce qui se produit toujours de façon répétée dans la nature, de sorte que la coutume tient compte depuis toujours de ses variations, l'homme n'exprime pas de point de vue. Mais s'il remarque dans sa culture des nouveautés, dont la mise en œuvre perturbe les changements périodiques des processus de transformation naturels, il interroge les fondements de cette découverte, pour pouvoir lui opposer un levier efficace afin de la rendre inoffensive. La conception du monde se développe en conséquence toujours dans le même rapport aux progrès de la culture, et de nouveaux motifs sont toujours ajoutés, où la culture trouve une résistance à un libre bourgeonnement.

Le respect pour la fonction de l'organisme humain est d'abord apparu, là où l'homme était l'ennemi de l'homme. Là où la horde était devenue tribu et la tribu ennemie d'une autre tribu. L'apparition et le développement du manisme vont de pair avec la sédentarisation d'une part et les communautés qui s'organisent fortement d'autre part.

À l'époque du nomadisme sans État celui qui était faible, affaibli par l'âge ou infirme, était tué ou abandonné. La mort par les animaux a sûrement été la raison du mythe de la métempsycose⁸⁶. C'est seulement maintenant, quand l'homme est sédentarisé, que la maladie et la mort attirent l'attention⁸⁷. En plus l'homme devient l'ennemi de l'homme. L'enchantement, qui est découvert dans certaines tribus, s'exerce sur les forces de l'ennemi humain. Et quand l'ennemi flaire l'ennemi, la défiance s'accroît.

Cependant, il ne faut pas oublier à côté de cela la motivation plus noble de la piété filiale. De grands guerriers sont vénérés après leur mort et grandissent dans les contes pour la jeunesse, grandissent de génération en génération dans la mémoire du temps du nomadisme, de la création de l'État : c'est l'apparition des Mânes.

86 La métempsycose est le passage d'une âme d'un corps dans un autre corps, humain ou animal.

87 Si la sédentarisation attire plus facilement l'attention sur la mort et la maladie, il faut noter qu'à la fin du Paléolithique moyen des civilisations de chasseurs-cueilleurs connaissaient déjà la sépulture (vers -118.000 ans pour *Homo sapiens*, -70.000 ans pour *Homo neanderthalensis*).

Après de longues réflexions, j'ai décidé d'introduire le terme étranger de manisme⁸⁸, au lieu de l'expression familière culte des ancêtres ou vénération des ancêtres. Ces désignations anciennes parlent de culte et de vénération, et pas de la conception. D'autre part on peut faire dériver à partir du nom manisme l'adjectif plutôt laborieux maniste.

La conception du monde maniste inclut la grande abondance des conceptions sur la vie des hommes après la mort. Cette partie de la conception du monde a apparemment donné la vie au culte⁸⁹, et des personnages plus solides à la mythologie.

Mais le problème le plus important de la croyance maniste est le rapport de dépendance respectif aux visions collatérales majeures ou mineures, le rapport à une conception du monde animaliste, lunaire ou solaire.

Dans la conception animaliste se trouvaient les germes du manisme, dans la conception lunaire était offerte la première solution au problème de la mort, le motif du changement de forme. Il est difficile de déterminer quand on s'est consacré pour la première fois à l'observation de la lune, car les formes primitives encore conservées de conception du monde ont été rétroactivement imprégnées par les époques les plus diverses. Seule une époque avec des idées manistes clairement développées laisse reconnaître nettement la prévalence du mythe lunaire. Les hommes voient la lune décroître et croître de nouveau. Que le mythe rende l'homme faible et imperceptible dans la mort, comme la lune, enseigne aussi que que l'homme retrouve de nouveau ses capacités vitales avec force et plénitude, jusqu'à ce qui atteint l'ancien état, où le decrescendo commence une nouvelle fois.

La conception solaire s'est développée partout de façon beaucoup plus autonome. Le problème des conceptions solaires et lunaires se résout en ce que l'apparence et le destin général de l'homme sont attribués aux astres, et que le destin particulier des astres sont attribués à l'homme. Si la croissance et la décroissance de la lune ne passent pas inaperçues, le soleil bénéficie d'un bien plus grand intérêt par ses imposants et quotidiens levers et couchers. Si la lune est à l'origine d'un mythe, le soleil est enveloppé d'un tissu de riches et épais tissages de mythes de toutes les couleurs.

Pour rendre tout à fait claire la conception solaire, quelques exemples seront tirés de la mythologie des Polynésiens, de vrais poètes des mythes et de grands adorateurs du soleil. La figure principale de la mythologie solaire polynésienne est Maui. Nous n'avons pas besoin de rechercher ici, si celui-ci était dès le début un dieu solaire. Les trois mythes les plus importants sont les suivants :

1. Les chefs mourants suivent Maui vers le soleil.
2. Maui vole vers le monde souterrain. Entre deux parois rocheuses, il arrive au fond en arrachant les plumes de la queue du pigeon qu'il chevauche. Il combat le Dieu

88 L'auteur souhaite introduire en allemand le terme « Manismus », par référence au culte des dieux mânes, qui représentent les âmes des ancêtres décédés dans la mythologie latine. En français le terme « manisme » existe déjà, par contre l'adjectif maniste est un néologisme introduit par le traducteur pour traduire le terme *manistisch* créé par l'auteur, qui peut en effet être considéré en allemand comme le fruit d'une création laborieuse.

89 L'idée que le culte des ancêtres serait à l'origine de la religion a notamment été défendue par le philosophe anglais Herbert Spencer (1820-1903). Bien sûr, cette idée a été critiquée par la suite.

souterrain détenteur du feu, et réussit à obtenir le secret du feu. Mais le dieu vaincu envoie derrière Maui une mer de feu, qui submerge presque toute la Terre.

3. Maui voulait vaincre une ancêtre. Il décida de se glisser dans sa gorge. Il interdit auparavant à tous les oiseaux de rire. S'ils rient, alors qu'il est revenu de la gorge de l'affreuse, elle mourra, s'ils rient avant, alors il mourra. Il rampe vers la gorge ouverte à l'horizon. Alors un petit oiseau rit. L'ancêtre ferme la bouche et Maui meurt. La conclusion du conte est « Si Maui était bien ressorti de la gorge, alors aujourd'hui les hommes n'auraient plus besoin de mourir. »

Les traits les plus importants du mythe solaire se trouvent dans ces trois mythes. Quand Maui vole entre les parois rocheuses ou se faufile dans la gorge de l'ancêtre, cela veut dire: le soleil descend. La mer de feu flamboyante lors du retour du monde souterrain symbolise le ciel rouge sang du lever du soleil.

Le problème de l'origine et de la complétion du mythe solaire est résolu par le dernier mythe. Il dit ici : les chefs suivent le soleil après la mort, mais il dit en clair sur beaucoup d'autres îles : toutes les âmes suivent le soleil. De la même façon que Maui a été avalé par l'ancêtre Hine-nui-te-po, les dieux mangent les âmes des chefs, qui parviennent ainsi à la félicité. Les âmes suivent le soleil dans sa descente dans le monde souterrain.

De cette façon la conception solaire du monde est étroitement imbriquée avec le manisme, ou plutôt ce mythe résout l'énigme, comment le manisme a été si fortement imprégné avec des motifs de la mythologie solaire à l'époque de l'adoration du soleil. Nous gagnons ainsi une compréhension du rythme de la conception solaire du monde. Puisque tous les héros et ancêtres suivent le soleil, leur destinée passe par les pérégrinations du coucher et du lever. La série des motifs solaires revient dans les contes sur la destinée des anciens.

Mais puisque ce rythme solaire revient dans tous les contes des anciennes migrations de ces peuples, nous comprenons seulement maintenant la loi de l'inversion. Les mythes manistes parlent surtout de la mort et de la destinée après la mort. Sous l'influence de la contemplation de la lune et du soleil, le mythe de la mort prend différentes formes.

Le temps de la conception solaire du monde est l'époque, où l'origine et le passé deviennent des problèmes de la mythologie. La réponse à ces nouvelles questions est obtenue par une inversion de la pensée du déclin. Ces inversions se laissent observer dans d'autres conditions en d'autres domaines. Par exemple on donne aux morts la forme des enfants dans le ventre de la mère (on met le cadavre en position accroupie, en ramenant les genoux sous le menton). D'après des conceptions primitives les morts d'Hawaï allaient à Akla dans le monde souterrain. D'après un mythe secondaire les Hawaïens viennent d'Akla. Comme les âmes suivent le soleil dans la mort sur les îles Cook, elles proviennent du soleil selon les habitants des îles Gilbert, etc.

Il manquait jusqu'ici une histoire de l'origine, la conception solaire du monde offre alors la mythologie de la cosmogonie⁹⁰. Son motif est avant tout l'élargissement et le transfert du mythe du lever au passé. Les mythes de création polynésiens rapportent, qu'au début le ciel

90 Cosmogonie : système de création de l'univers.

était descendu si près de la Terre, que les hommes ne pouvaient aller ou se tenir debout. Alors un homme ou un dieu souleva le ciel. Un autre mythe montre encore plus clairement la naissance de l'histoire de la création. Tangawa se trouvait engoncé dans un œuf flottant sur les eaux. Il fit éclater la coquille, et vinrent la lumière et le jour. Que ce cycle de contes et de croyances se fonde sur des motifs de la conception solaire du monde vient du mythe curieusement répandu de par le monde, qu'un monde d'humains existait déjà avant ce monde. Mais les dieux avaient jeté le ciel en bas et tout avait été détruit. Ensuite le monde est né de nouveau. Ce ne pouvait être autre chose que l'apparition du jour et de la nuit, considérée autrefois comme un phénomène unique de grande importance. Quand le ciel est jeté sur la terre, c'est la nuit, s'il est relevé, c'est le jour.

Avec la création du mythe de l'origine, les idées manistes ont perdu de l'intérêt. Les cosmogonies apportent le premier charme des réflexions philosophiques, et ceci, nourri par l'observation quotidienne de l'astre du jour et ses puissantes apparitions, conduit l'esprit humain vers une activité et une réflexion plus élevées. De grandes fictions révèlent les effets de la contemplation de la nature. Les guerriers et les héros remplacent les contes et les avis étriqués des magiciens. La haute mythologie apparaît, qui considère moins l'homme que la nature.

En face de la haute mythologie, on peut parler d'une mythologie plus basse, au premier plan de laquelle se trouvent les idées purement manistes. Si la première règne, tout ce qui est petit est tiré vers le haut, si la seconde domine, tout ce qui est grand est tiré vers le bas.

Ayant évoqué la haute et la basse mythologie il est nécessaire d'attirer l'attention sur le fait que jamais un peuple n'a pu développer complètement une mythologie par lui-même. Le calme manquait. Et aussi dans l'indolence d'une paix continue, l'élasticité des forces créatives disparaît et les créations dépérissent. La culture croît avec un afflux récent de sang étranger, avec le mélange de maints peuples ; la connaissance et le champ de vision s'étendent avec l'apparition de nouvelles idées, de nouvelles formes que le peuple vainqueur emprunte au vaincu.

Ainsi entrent en contact des peuples avec des conceptions du monde solaires ou manistes. Les premiers apportent aux conceptions du monde des seconds des formes élevées, les seconds attirent les premiers vers leurs cercles inférieurs de conception.

2. Les provinces africaines de conception du monde

Il se déduit de ce qui vient d'être exposé qu'on ne peut parvenir à la compréhension de la conception du monde d'un peuple sans connaître sa situation historique et géographique, ni son passé. Si une partie du monde complique l'étude des mélanges et des déplacements de peuples, c'est bien l'Afrique.

La plus grande différence de conception du monde se trouve entre les peuples nettement continentaux et les insulaires. Les insulaires sont en situation, à cause des frontières naturelles et de leur sédentarisme, de ne pas avoir à recevoir ni à transformer

d'influences étrangères. D'autre part, un peuple marin n'est pas confiné. Il peut entreprendre ses expéditions loin sur les mers. Par contre un peuple terrien n'a pas cette liberté de mouvement. En outre un peuple continental, en particulier un de la plaine, sera de moins en moins nomade et s'établira en un seul endroit en peu de temps.

Cela vaut aussi pour les Africains. Un regard sur les cartes, qui représentent les états nouveaux, disparus, aux frontières mouvantes d'Afrique prouve la vérité de cette affirmation. Il semble bien que ces grandes migrations de peuples du passé, qui se font par vagues de plus en plus faibles, ne se répéteront pas dans les siècles prochains. Mais nous savons du passé que de puissantes tempêtes ont bouleversé la vie des peuples du nord, de l'est et du sud du continent, que des ondes de migration ont succédé aux ondes de migration. Nous voyons apparaître encore aujourd'hui sur la côte ouest les restes de ces masses se précipitant les unes sur les autres.

Le continent africain est séparé en deux axes, d'un point de vue ethnographique. Le premier relie le Nil au pays bordant le fleuve Sénégal, le second le Nil jusqu'à la pointe sud par la région des grands lacs. Les migrations ont progressé le long de ces deux axes. En conséquence les jeunes peuples les plus guerriers, fondateurs d'États habitent dans ces régions nord et est.

La partie encadrée par les provinces de l'est et du nord contient les restes des peuples refoulés, les porteurs des cultures les plus anciennes. Ce sont les tribus de la côte ouest du bassin du Congo.

Les deux populations se rencontrent ou se croisent dans la région du Nil, dont les peuples sont connus pour être sous l'influence active des Africains du nord ou des États du sud-ouest. L'essentiel est ainsi dit sur l'ethnographie de l'Afrique du Nord. Il est de notoriété publique, que ces peuples et ces relations ont amené l'islam aux Africains du nord et de l'est avec un grand nombre d'autres caractéristiques culturelles qui simplement terminent leur course, ou disparaissent loin au sud et à l'intérieur.

La conception primitive du monde a bien sûr été influencée par la religion musulmane. La province du nord et du nord-est de l'Afrique s'est soustraite au discours de la conception primitive du monde. En même temps, pour cette dernière a disparu le discours de la conception du monde de l'ancienne Égypte. Elle n'est pas considérée comme africaine, mais beaucoup plus comme semi-asiatique ; les études préliminaires ne sont pas encore terminées sur ce sujet., et je ne peux pas adhérer totalement à cette conception.

La religion musulmane est encore si récente en Afrique, que son domaine d'influence peut être nettement délimité. À ce premier domaine est opposé le deuxième, tout aussi vaste, de l'ancienne conception du monde africaine. Aussi diverses qu'apparaissent au premier regard les formes d'expression de la vie spirituelle des peuples de cette région, l'accès aux communications toutefois souvent très succinctes nous apprend qu'il s'agit presque partout des mêmes mélanges ; la différence est qu'ici un élément, là-bas un autre élément est plus clairement développé ou prédomine dans les formes d'expression.

Pour traiter scientifiquement des conceptions africaines du monde, il s'agit d'en établir les éléments, et ensuite d'en reconnaître les différences dans les formes d'expression et les provinces.

Il n'est pas difficile d'entreprendre un groupement en provinces, que par prudence nous déclarons d'abord provisoire. Les peuples guerriers de la savane de l'est et du sud-est ont les instincts religieux les plus faibles. Ils habitent la province de l'est. La province du sud-ouest héberge les Hottentots⁹¹, séparés depuis longtemps des Bantous, notamment par des caractéristiques linguistiques. Entre eux habitent les San⁹² ou Boschimans avec leur propre conception du monde.

Enfin vient le mélange de peuples ouest-africains devenu célèbre par son fétichisme. La province ouest-africaine s'étend vers l'est avec une longue langue jusque dans la région des grands lacs ; des îlots avancés se trouvent même sur la côte Est. C'est de cette région, le pays du cercle culturel⁹³ ouest-africain, que proviennent les figures humaines sacrées et les masques, les rapports d'ordalies, d'enchantements et de superstitions. Encore récemment Schurtz a attiré l'attention sur la répartition ouest-africaine du culte des crânes.

Il faut encore mentionner un phénomène véritablement africain ; la capacité d'absorption des cultures africaines. Tout ce qui est introduit dans la vie des peuples africains se retrouve après relativement peu de temps incorporé sous forme africaine dans les composantes de la culture africaine. Les influences du nord et du nord-est sont encore très récentes et arrivent toujours d'Arabie, de sorte que le processus d'absorption ne peut pas être observé dans leur zone d'influence, qui s'étend continuellement. Les plus anciennes sont les relations malaises-nigritiques traitées en d'autres lieux (« *Schiffschnabel* », « *Fragmente einer Weltanschauung* », « *der westafrikanische Kulturkreis* »⁹⁴), dont les conséquences sont difficiles à reconnaître précisément en raison de ce trait de caractère aplatissant, déformant et africanisant. Dans ce travail aussi, ces phénomènes malais-nigritiques et leur seule ancienne et grande signification, qui se fait remarquer encore aujourd'hui depuis le concert du cercle culturel ouest-africain, ne doivent pas être négligés⁹⁵.

91 Les Afrikaners appelaient Hottentot, terme dérivant vraisemblablement d'une onomatopée évoquant leur langue à clics, le peuple des Khoïkhoï (ou Khoï), peuple de pasteurs d'Afrique australe.

92 Les termes Boschimans ou Bushmen (hommes de la brousse) désignent les peuples San (ou Khoïsan), peuples de chasseurs-cueilleurs d'Afrique australe maintenant largement sédentarisés, qui parlent des langues à clics appartenant au même groupe linguistique que celle des Khoï.

93 Leo Frobenius avait introduit le concept de *Kulturkreis* (cercle culturel). L'idée était que la culture se développe dans un nombre limité de cercles culturels, qui diffusent ensuite vers d'autres cultures. Leo Frobenius renoncera à ce concept quelques années plus tard.

94 Titres de publications.

95 Leo Frobenius, selon la théorie du *Kulturkreis*, pensait qu'il y avait des relations entre les cultures malaises et les cultures d'Afrique noire. Le lecteur du XXI^e siècle pourra allégrement négliger ces relations malaises-négritiques, qui n'ont existé que dans l'imagination d'ethnologues de la fin du XIX^e siècle ou du début du XX^e siècle.

3. Le manisme

Plus on parvient à pénétrer la conception du monde africaine, plus la prédominance des idées manistes devient évidente. Nous verrons dans la prochaine livraison que nous avons des raisons d'admettre, qu'en Afrique quelques tribus vivent avec une conception animaliste du monde. Mais ces rameaux de l'humanité ne sont pas assez connus pour pouvoir porter un jugement décisif. En outre, les mythes lunaires et solaires ne manquent pas en Afrique ; mais nous apprendrons à reconnaître ces croyances comme subordonnées, comme des motifs subordonnés au manisme.

Le manisme repose sur la question des causes de la mort. La certitude « l'homme doit mourir » est aussi peu acquise ou du moins aussi peu reconnue comme réalité incontournable par les Africains sauvages que par les Australiens. Beaucoup de voyageurs l'ont appris avec étonnement. La force de création de mythes et de croyance commence avec la question de la raison de la mort des autres êtres humains et de l'existence de la persistance spirituelle.

La première question à examiner est de savoir comment l'homme meurt. S'il est englouti par la mer en pêchant ou en manœuvrant un bateau, s'il est déchiqueté par des prédateurs, s'il est tué par le javelot d'un ennemi, la raison est évidente. Mais comment un homme fort peut tomber malade, c'est un problème. À cette question, il est répondu avec l'invention des pouvoirs magiques.

Le sauvage ne sait encore rien des « lois de la nature », avec lesquelles le chercheur en sciences naturelles opère si volontiers. Il est enclin à accepter partout relations stochastiques et liberté. Il ne sait encore rien de la structure de la machinerie naturelle. Ce que nous interprétons comme pouvoirs magiques, dont nous rions comme quelque d'anormal et d'extraordinaire, est pour lui quelque chose de sérieux. Il ne voit pas pourquoi un double ne sortirait pas la nuit du corps, pour faire sans être vu des choses terrifiantes dans la maison voisine. Il ne voit pas, qu'entre deux phénomènes précis de la nature qui l'entoure il existe une relation déterminée. Il découvre seulement qu'elle se comporte irrégulièrement, pas toujours de la même façon, bouleversant soudainement sa vie quotidienne pour son malheur.

La maladie et la mort font partie des événements exceptionnels les plus épouvantables qu'il rencontre. Il en voit la raison dans des éléments hostiles, qui sont le plus souvent des membres de sa tribu. Mais qui parmi tous ceux-là a apporté la mort à un ami ? Ces événements animalistes, manistes et aussi fatalistes lui font trouver une méthode pour le sortir du dilemme. Il a recours à l'oracle.

Les croyances manistes peuvent satisfaire ses souhaits dans la mesure où le primitif tient pour évidente la persistance du mort, même sous une autre forme. Il entre moins en considération de savoir sous quelle forme le mort subsiste, que de savoir quels pouvoirs il possède. On se représente un mort muni de toutes sortes de pouvoir imaginables. En conséquence, il peut très bien s'exprimer au travers de sa dépouille. De cette croyance vient

la coutume de déposer la dépouille sur une civière, transportée dans le village par plusieurs hommes. Là où le mort contraint les porteurs à s'arrêter, il faut rechercher le responsable de la mort.

On fait énormément confiance aux capacités des morts. Ils doivent, gardiens invisibles, veiller à la porte, ils doivent s'occuper de la pluie, de la fécondité des champs, en temps de paix, ce sont des conseillers, en temps de guerre, ce sont des champions. On comprend mieux les sacrifices fréquemment offerts aux ancêtres, car on les croit capables de méchanceté, jalousie, vengeance et rancune, si les sacrifices n'ont pas été faits depuis longtemps. C'est pourquoi les petits pots et les petites gamelles qui sont sur la tombe sont remplis de boisson et de nourriture, des offrandes de nourriture sont crachées sur des images d'anciens, il y a même des représentations creuses d'anciens, où on verse les offrandes. On fête de grandes fêtes sacrificielles pour les morts.

Un souhait simple et naturel des Africains est d'entrer en possession des forces des esprits, sans devoir mourir. Le corps des morts n'est plus rien, on le voit bien. La nourriture déposée pour les esprits ne perd pas en volume. Il est admis que les morts se rassasient de la part spirituelle de la nourriture. Si un homme veut acquérir la force spirituelle, il doit de la même façon délaissier la nourriture. Moins un homme profite de la nourriture et du confort ou plus il prend sur lui de s'abstenir, plus ses capacités spirituelles se développent, et le vrai mythe africain raconte que des jeunes élevés de cette façon doivent poursuivre cette abstinence jusqu'à la mort, après quoi seulement le plus haut niveau de puissance spirituelle sera atteint, avec la réincorporation de l'esprit libéré.

Les conceptions du monde enseignent que toutes ces forces que l'homme connaît, acquiert, dont il dispose, sont de double nature. Elles servent à se protéger et à attaquer. La personne s'abstient donc une fois de certains aliments, se soumet à diverses privations, pour gagner en force en vue d'une action quelconque. Plus tard il se soumettra aux mêmes obligations, pour se prémunir contre les attaques d'un mauvais esprit.

L'esprit des morts est maintenant lié par la croyance à certains objets. Parmi ceux-ci nous discuterons plus tard des animaux et du soleil. On ne discutera ici du cycle de croyance associé à ces objets, qu'en ce qui concerne les crânes et les arbres.

Le culte des crânes vient de la croyance que l'esprit des morts réside dans le crâne. Pour maintenir un lien avec le mort, on déterre le crâne et on le conserve. Afin de tirer profit des pouvoirs spirituels du mort, on s'enduit le front avec le liquide s'égouttant de l'encéphale. La coutume mondialement répandue de faire de la calotte crânienne un récipient pour boire a le même but. Les crânes des ennemis vaincus, que le guerrier courageux collectionne dans sa demeure, représentent la palette de pouvoirs dont il dispose.

Le culte de l'arbre est devenu bien plus important que celui des crânes. Les arbres et les bois sacrés se trouvent dans tous les pays. Les morts reposent sous les arbres. S'ils ne sont pas inhumés en forêt, un arbre est planté sur la tombe.

L'arbre devient la demeure des esprits. Si on brise une branche, la relation mystique perdure entre elle et la souche-mère. La coutume de bannir dans une branche l'esprit qui

habite un possédé, de la briser et de l'ériger devant la porte du convalescent, est très caractéristique. On sacrifie au piquet. Le même piquet, pour ainsi dire *pars pro toto*⁹⁶, se dresse sur de nombreuses tombes. Les encoches qui l'ornent peuvent faire référence à des faits de guerre, des ancêtres, etc. Ces piquets se rencontrent en tous lieux. Les champs sont protégés contre les voleurs par leur force spirituelle. Le chiffon qui l'orne souvent est à rapprocher des tissages sacrés (voir plus bas).

Souvent dans les champs le piquet porte un crâne. C'est le crâne de ceux qui ont accompagné dans la tombe et l'au-delà le chef inhumé. Son lien avec le crâne double la force mystique du piquet. Une figure d'ancêtre naît de ce qui était une simple perche, dont l'épaississement à une extrémité évoque une tête ou un crâne.

Les cultes des crânes et des arbres ont produit les masques. Le culte des arbres produisit d'abord les cases des esprits, de petites cases coniques qui remplacent sur la tombe les buissons ou les perches, et sont la demeure du mort. Elles sont fabriquées avec des branchages, de la paille ou plus souvent avec des feuilles. Les masques les plus primitifs ne sont rien d'autre que de telles cases des esprits, qui commencent à se mouvoir au-dessus du prêtre qui les porte. Leur utilisation par les jeunes mentionnés ci-dessus, qui sont en train d'être initiés à la puissance spirituelle, est d'autant plus compréhensible qu'ils vivent dans la forêt sacrée les règles de l'abstinence pour traiter avec les ancêtres. La seconde catégorie de masque est celle du visage.

Dans les temps anciens, le crâne des morts ou au moins sa partie antérieure correspondant au visage était recouvert de chaux et pourvu d'une barre transversale - à tenir entre les dents - comme masque pour le défunt. On ne trouve plus aujourd'hui ce masque squelette. Mais les spécimens les plus primitifs montrent encore l'enduit de chaux, la mâchoire inférieure articulée et les caractéristiques des os du crâne. Sur les masques en bois sophistiqués de nombreux signes révèlent encore l'origine crânienne.

D'autres rapports laissent supposer un lien entre les conceptions manistes et l'eau et la pierre. Des rochers d'une forme particulière, des falaises sur le bord de mer, des blocs erratiques, donnent à toutes sortes d'événements matière à apparaître de façon insigne dans les contes.

Un mythe des tribus de la Volta⁹⁷ est caractéristique du culte de l'eau. Après la mort l'âme doit se rendre sur le rivage de la Volta. Un vieil homme avec un bateau l'attend, et l'emmène sur l'autre rive, au pays des morts, s'il a été pourvu lors des funérailles de quoi pouvoir voyager, et avant tout de quoi payer la traversée. Si l'âme ne possède rien, elle doit rester de ce côté de la Volta. Elle erre malheureuse et insatisfaite et harcèle les habitants de son village. L'eau est souvent un moyen pour communiquer avec le monde des esprits. On jette des victimes animales dans les cours d'eau. Le prêtre convoque le mort avec un bassin rempli d'eau.

96 Expression latine signifiant « une partie pour le tout ».

97 La Volta est un fleuve se jetant dans l'océan Atlantique au sud-est du Ghana, issu de cours d'eau prenant souvent leur source au Burkina-Faso.

Nous avons aussi mentionné les funérailles. D'après la conception primitive, les funérailles sont fêtées pour offrir au mort les moyens de son passage vers l'au-delà. Tout ce qui est consommé profite au mort. On considère généralement, semble-t-il, que l'âme reste à proximité du cadavre, tant que les funérailles n'ont pas eu lieu. Avant cela, les veuves ne peuvent pas se remarier, les héritiers ne peuvent entrer en possession des biens. Puisque ces funérailles sont extrêmement coûteuses, elles sont souvent organisées une fois par an par ceux qui ont survécu aux disparus de l'année. Parfois le passage des morts dans l'au-delà se fait de façon très énergique. La fête des morts commence par une expulsion générale des morts, qui avaient pris place provisoirement dans des silhouettes de bois et de paille. Les morts sont poussés à la mer avec leur enveloppe. Les funérailles sont aussi répétées plusieurs fois, pour se prémunir contre les invités surnaturels.

Il faut garder à l'esprit, que les Africains ont des sentiments très partagés envers leurs morts. Souvent le nègre a besoin du soutien des morts ; alors il les convoque. Mais il n'aime pas être trop en contact avec eux ; alors il les repousse.

Les résidences des morts se trouvent en général dans des lieux particuliers : des bois sombres, des montagnes, des lacs forestiers, des gorges, etc. Mais ils sont aussi temporairement dans leurs tombes ou dans les figures des ancêtres. Si on les néglige, ils provoquent des désastres dans les villages. Si maintenant ils deviennent nécessaires, alors des convocations des morts auront lieu. On les incite à prendre place dans un individu, dans un personnage en bois, et d'exprimer un conseil ou un souhait. Et aussi exceptionnellement, ou même relativement souvent, on les fait sortir.

Mais en général on souhaite qu'ils soient bien loin. Nous avons déjà parlé de l'éloignement des âmes. Si un membre d'une tribu meurt, le plus souvent la tribu détruit les cases et déménage. Ou une brèche est aménagée dans le mur de clôture du village pour faire sortir le mort, et s'il revient, il trouvera un mur érigé de nouveau.

4. L'animalisme

Entre les nègres pratiquant l'agriculture sédentaire et l'élevage se trouvent éparpillées de petites hordes de peuples de la brousse. Bien que ces peuples de chasseurs-cueilleurs soient l'objet préféré des relations de voyage, nous sommes cependant très mal informés sur leur conception du monde. C'est tout à fait naturel. Les petites gens⁹⁸ n'ont eu que peu d'expériences positives avec les tribus qui les entourent. Si des restes de ces peuples existent encore, c'est à cause de la crainte inspirée par la précision de leur flèches. Nous ne savons presque rien d'eux, qui évitent farouchement tout contact, ni sur la langue ni sur la conception du monde.

Les Boschimans d'Afrique du Sud habitent des zones contiguës beaucoup plus larges. Nous en savons plus sur eux. Ils sont entrés en contact avec les Européens depuis longtemps, et ont perdu de leur timidité ; ils sont devenus plus confiants. Mais quand nous lisons les rapports sur leur conception du monde, nous ne pouvons nous défendre de

98 Les petites gens : les Pygmées.

l'impression, si ce n'est de la conclusion, que nous reconnaissons des ajouts et changements importants à leur mythologie. Et le plus dur du travail est de séparer ce qui est ancien et véritable de ce appartient à des apports nigritiques ou autres, avant de pouvoir dire ce qui relève spécialement de la conception animaliste.

Un rayon de lumière a caressé les fondements de cette ancienne conception du monde, quand Campbell a rédigé le compte-rendu d'un entretien avec un Bushman. Le nomade dit qu'il ne pouvait citer aucune différence entre l'homme et l'animal, mais qu'il ne savait pas non plus, si un buffle pourrait tirer aussi bien qu'un homme avec un arc et des flèches, s'il en avait.

C'est là une indication fort précieuse. Nous voyons ici réellement régner une représentation du monde, que l'on peut qualifier du règne terrestre, et qui malgré son caractère uniforme contient en germe toutes les structures qui naîtront dans le futur. Il ne s'agit pas de simple anthropomorphisme. Car les hommes ne voient pas dans les phénomènes de l'environnement des masques animés par l'homme ou des formes animées à la façon des hommes. Cette compréhension primitive penche plutôt à voir partout de la vie animale, à laquelle son esprit attribue des capacités humaines.

Cependant, comme nous l'avons déjà dit, nous ne sommes pas parvenus à une compréhension complète de la conception du monde des primitifs, et nous devons nous contenter de reconnaître dans les conceptions du monde plus évoluées, ce qui relève des structures animalistes.

On a cherché à démontrer de différentes façons, lors de recherches de philosophie des religions, à prouver l'existence d'une croyance en la métempsycose suivant des règles strictes dans les conceptions primitives du monde. Comme souvent, on est allé trop loin et on a posé des délimitations nettes, là où elles ne peuvent exister. Sans conteste des peuples d'un niveau culturel élevé se sont accommodés des anciennes traditions jusqu'à instituer une transformation régulière, un passage dans de nombreuses créatures animales. Mais c'est une solution d'hommes avec une pensée logique, auxquels les conventions intellectuelles interdisent de résoudre les contradictions apparentes ou évidentes de la conception du monde en abrogeant ou en supprimant un motif.

Évidemment, l'acuité de la pensée des peuples primitifs n'est pas telle, qu'elle reconnaisse la difficulté ou le problème qui réside dans le fait qu'une âme rejoigne le monde des esprits, et que l'on croit qu'elle revient résider dans un piquet, un crâne, un oiseau, un lézard ou un mort.

Comme il a été mentionné, le totémisme africain appartient au domaine de l'animalisme. Des structures totémiques se laissent démontrer en Afrique du Sud, et surtout en Afrique de l'Ouest, dans le cadre du nom des lignées, des interdits alimentaires personnels ou héréditaires, des subdivisions de la tribu. Les mêmes noms de famille se retrouvent dans différentes tribus. Les meilleurs exemples se trouvent en Haute-Guinée. Les noms de famille chien, buffle, léopard, serpent, chat, singe, etc. sont représentés dans des familles habitant en partie à des distances très éloignées. Tous ceux qui ont le même totem se

considèrent comme parents et ne doivent pas se marier ensemble, même s'ils appartiennent à des tribus différentes.

Ce phénomène remarquable, que l'animal, dont la famille porte le nom, ne doit pas être consommé par ses membres, peut nous montrer d'où vient cette curieuse coutume. Le fait que les animaux influencent la vie sociale aussi intensivement désigne le temps de l'animalisme, sa genèse indique le temps du manisme dominant.

Nous tirons le même enseignement de l'observation de structures simples. Je citerai le mythe de Fanany. Si un cadavre pourrit, des vers apparaissent en différents endroits. Une association d'idées facile à comprendre amène à l'idée que ces seuls êtres vivants dans un corps défunt sont porteurs de sa vie, ce qui signifie qu'ils doivent être le vecteur d'incorporation. La croyance malgache, qui a son analogue en Afrique de l'Ouest, qu'ensuite ces asticots grandissent en devenant des lézards, rappelle trop les concepts de l'époque animaliste, qui attend des métamorphoses à tout moment, pour ne pas être considérée comme remontant à cette époque.

De telles métamorphoses apparaissent en de nombreux endroits. On se méfie habituellement du léopard. La croyance est répandue, que ce sont des hommes qui ont quitté provisoirement leur corps, pour pouvoir commettre des actes de violence contre leurs ennemis sous cette forme. On attribue aux membres de certaines familles la capacité à se transformer en crocodiles, pour pouvoir persécuter leurs ennemis sous cette forme.

Quand je ramène la genèse de ces idées d'interdits alimentaires au manisme, je fonde cela sur la connaissance de l'histoire du développement des règles d'abstinence, comme indiqué plus haut. C'est pourquoi le léopard et le crocodile sont tués avec diligence, car ils sont sorciers, c'est-à-dire qu'ils contiennent l'âme d'un vivant, tandis que le lézard est épargné, car il contient l'âme d'un mort. L'interdiction alimentaire totémique doit donc être mise en relation avec le monde des morts.

La côte de Loango⁹⁹ livre la série la plus étendue d'obligations de cette sorte. Il n'y a pas seulement l'interdit alimentaire totémique concernant le totem personnel attribué par le ganga (prêtre) à la naissance, mais aussi celui de l'homme qui, atteint d'une maladie attribuée à l'action d'un mort mécontent, prend à cette occasion un totem de plus. Avant de trouver une meilleure interprétation, je voudrais attribuer ce dernier interdit aux obligations totémiques qui se sont développées dans le brouhaha de l'animalisme, et qui doivent leur forme actuelle à la structure sociale plus solide des époques postérieures.

Les différents cercles de représentation de l'animalisme sont des groupes de variation de motifs simples. L'étrange croyance en des criminels léopards et crocodiles s'explique par leurs pulsions funestes et les prédatons humaines, le tabou sur la viande de diverses espèces de singes par leur ressemblance dérangeante avec l'homme, qui les fait voir comme des hommes déchus, ou des ancêtres de l'homme. Le porc et la volaille comptent parmi les animaux qui sont le plus souvent sacrifiés. Les animaux qui sont consommés lors des fêtes des morts, dont la chair est répartie comme don totémique, sont la propriété du mort.

⁹⁹ Le territoire du royaume du Loango (vers 1400-1885) se trouve maintenant principalement sur une partie de la République du Congo et du Gabon.

Leurs crânes sont conservés. Ils prennent une signification correspondant à une relation avec les morts. Les os du crânes deviennent des amulettes, des moyens de communiquer avec les esprits, et un reflet du sacrifice s'introduit dans la vie quotidienne : l'animal sacrifié jouit d'un respect certain.

La grande signification de la poule n'est que partiellement en relation avec son statut d'animal sacrifié. Mais en plus toutes les pistes du mythe des oiseaux convergent vers elle. Leur origine n'est pas difficile à comprendre, leur sens primaire est : après la mort, l'oiseau emmène l'âme vers le soleil et l'au-delà. Ces oiseaux qui apparemment doués d'une force surnaturelle non seulement s'élancent dans les airs, mais montent jusqu'au soleil et disparaissent, se sont fait remarquer par les sauvages.

En accord avec le premier sens du mythe, une poule est liée sur sa poitrine ou le sang d'un coq est aspergé sur sa tombe, « pour qu'il guide le disparu vers le monde des morts. » Les modifications de ce concept ont produit d'innombrables variantes. D'abord, on attribue à l'oiseau qui emmène l'âme le pouvoir ramener l'esprit sur terre. On asperge la représentation de l'ancêtre avec du sang de poule, ou l'on jette une poule sacrifiée dans le creux à l'intérieur, pour rappeler l'esprit dans son effigie en bois. Ensuite l'oiseau si investi de pouvoirs dans la conception maniste doit rendre l'oracle. Le coupable est désigné par l'effet produit en avalant de la peau de volaille. Une boisson est administrée à la poule. La fait qu'elle la rejette ou qu'elle trépassé indique l'issue heureuse ou malheureuse d'une entreprise ou d'un événement.

Dans de nombreuses conceptions les oiseaux ont un lien avec la lumière. Citons avant tout le mythe de l'oiseau orage. Il provoque le tonnerre avec de grands et puissants battements d'ailes, il lance des éclairs avec son bec. Si l'oiseau qui monte le jour dans la lumière du soleil emmène l'âme vers l'au-delà, le timide oiseau de nuit les ramène du pays des âmes. L'envie de généraliser et d'égaliser a fait en sorte que les oiseaux de jour (poule, vautour, cigogne) sont des formes d'incorporation des âmes ; les oiseaux de nuit sont les parents mécontents qui veulent du mal. Puisque le coq est un oiseau de jour, qui annonce le lever du soleil, il ne doit pas coquer de nuit. S'il se comporte de cette manière contre l'essence de son espèce, il est mis à mort.

En tous lieux les cris et le vol des oiseaux sont interprétés comme des présages.

Le serpent occupe un domaine particulier de la conception nigritique. Il offre un mythe de mort. La divinité demande : qui ne veut pas mourir. Tout le monde dormait, sauf le serpent. Il répondit : moi ! En conséquence tous doivent mourir, sauf le serpent qui change de peau et survit. Il est donc éternellement jeune, il représente dans la nature le devenir et l'apparition. Dans les conceptions manistes il est la forme d'incorporation des ancêtres. Il partage cette signification avec les lézards, qui se glissent furtivement, comme lui, sur le toit des cabanes. Le caractère familier de certaines espèces de serpent, qui se laissent même nourrir, leur capacité à se mouvoir sans pieds et leurs mues leur ont procuré une place élevée. On rapporte de nombreux endroits l'existence d'un culte riche et varié des serpents.

Les armes des animaux, cornes, dents, sabots, griffes des antilopes, léopards, phacochères, sont en tant qu'amulettes aussi des armes dans la conception du monde des nègres.

5. Conception lunaire et solaire

Golberry¹⁰⁰ dit que toute l'Afrique danse la nuit. C'est important dans la mesure où cela va naturellement de pair avec la considération envers l'astre de nuit, la lune. De grandes fêtes ont lieu lors de la nouvelle lune. On tambourine, danse et chante : que ma vie puisse se renouveler, comme la tienne se renouvelle.

Nous arrivons maintenant dans le domaine des conceptions hautes, le champ des idées qui vont plus loin que l'observation individuelle et l'interprétation d'événements uniques. La conception haute du monde généralise, rassemble, s'occupe de groupes de phénomènes plutôt que de cas isolés. La conception basse fournit les réponses aux questions qui se posent au sujet du destin de l'individu. La conception haute sait rendre compte des principes de la nature.

La première étape de la haute mythologie ne s'est pas élevée au-dessus du manisme. Elle ne recherche encore seulement que les relations de l'homme à la nature. Dans le mythe de la mort le destin de l'homme s'attache à celui de la lune. Les formes du mythe, telles qu'elles reviennent plusieurs fois en Afrique du Sud, sont celles d'une seconde nature. Ce qui est prouvé par la présence du caméléon, qui semble provenir de la mythologie solaire, et l'intervention du lièvre, qui est due à une fausse étymologie.

Les conceptions lunaires deviendront plus compréhensibles et plus claires, quand nous aurons progressé dans la compréhension de la mythologie des Boschimans. Mais leur motif principal revient toujours : comme la lune, la vie humaine croît et décroît. Plus tard, à l'époque des fictions solaires, même si ce n'est pas en Afrique, mais en Océanie et en Amérique, nous rencontrons la dernière trace de ces mythes dans les personnages qui, hostiles à la vie, adversaires des héros du soleil qui donnent la vie, s'opposent la lumière et apportent la mort; ce sont les dernières traces de la conception lunaire.

Le cycle des mythes de l'amour nous amène aux conceptions solaires. Le soleil et la lune sont un couple d'amoureux, qui se livre au plaisir de l'amour dans l'obscurité. Les étoiles sont leurs enfants.

L'étude de la mythologie classique a sans conteste produit une grande quantité d'idées farfelues ou sensées. Mais de façon remarquable les fondements du mythe solaire n'ont pas été retrouvés. Il y a un énorme fossé entre les peuples qui possèdent une riche collection de dieux et de héros solaires, et ceux qui n'ont pas encore atteint l'apogée de la conception

100 Sylvain Meinrad Xavier de Golbéry (1742-1822), militaire et géographe, est notamment l'auteur sous le nom de Golberry de « Fragments d'un voyage en Afrique » publié en 1802 à Paris et Strasbourg, en deux tomes.

On y lit au chapitre 26, page 350 (tome II) :

« pendant la durée de la moitié de toutes les nuits de l'année, toute l'Afrique danse. »

solaire. Les récits brillants, poétiques, fastueux que les Grecs, les Égyptiens et les Polynésiens ont laissés en abondance ne doivent pas être considérés comme les premières productions de l'époque de la conception solaire du monde, ainsi que cela a été le cas à tort.

La façon solaire de voir le monde se trouvait en germe dans le terreau du manisme. De la même façon qu'au début l'homme identifiait son être avec celui de l'animal, et plus tard liait son destin à celui de la lune, il donna à ses morts, lorsque son attention se tourna vers le soleil, le destin de ce dernier. L'extension de la conception du monde commença avec l'incorporation des événements solaires dans le manisme.

Tandis que le destin des morts était mis en rapport avec le coucher du soleil, naquit naturellement l'idée, que les âmes des morts suivaient le soleil dans son déclin. L'homme suit le mouvement du soleil. Dans d'anciens rapports on raconte au sujet du Bénin que les indigènes croient que les morts vivent dans le soleil. Wadell communique la même chose au sujet de l'ancienne Calabar. L'âme d'un malade ne se laisse plus retenir, mais vole vers le soleil.

Le pont, sur lequel le soleil décrit sa course dans le ciel, est aussi le chemin des morts. Le grand héros solaire d'Afrique de l'Ouest descend aussi, comme nous le verrons plus tard, le long d'une chaîne dans les profondeurs. Cet itinéraire se retrouve aussi dans d'autres mythes solaires, bien que sous une autre forme et avec une autre signification. Par exemple les Éwé se représentent le mouvement apparent du soleil comme un combat continu pour la possession de la chaleur et de la lumière, entre un peuple fort à l'Ouest et un peuple plus faible à l'Est, qui cherchent chacun à tirer le soleil à eux avec une forte corde. Puisque les Occidentaux gagnent toujours, mais fatigués dorment la nuit, les Orientaux tirent alors de nouveau le soleil vers eux, de sorte que le manège recommence chaque jour. La corde au bout de laquelle le soleil est tiré de part et d'autre est une forme qui est devenue presque méconnaissable de la course du soleil. Les malgaches racontent que les morts montent vers le soleil le long de fils d'argent. Une lamentation mortuaire des Basouto dit : si une corde pendait du ciel jusqu'ici, je grimperais en son long, je monterais pour habiter là-haut. C'est ici que se terminent les légendes des cordes, qu'au début ou dans les anciens temps les humains utilisaient pour monter au ciel, ou en descendre.

L'animalisme solaire ne fait pas seulement monter les âmes jusqu'au soleil le long des cordes, mais il utilise le même moyen de communication, quand il veut ramener les âmes à lui.

Si le prêtre veut interroger un esprit, il se rend dans sa case où une chaîne pend du faite. Il secoue cette chaîne, jusqu'à ce que l'esprit veuille bien descendre, et sur ce il s'entretient avec lui. Il y a par ailleurs une certaine sorte de ficelle, qui a la propriété de mettre en rapport celui qui la tient avec les morts. Le prêtre porte autour du cou un collier de corail blanc, qui lui sert pour faire descendre vers lui la divinité. Ce faisant, il a acquis un lien extrêmement important. La coutume de porter une cordelette en signe de deuil est largement répandue en Afrique. Sans difficulté nous reconnaissons dans cette coutume la course du soleil, sur laquelle le mort parvient dans l'au-delà, et revient de l'au-delà dans ce monde, et vers celui qu'il a laissé derrière lui et qui le regrette.

Il n'y a pas que dans les cordelettes de deuil que nous reconnaissons une « stylisation » du mouvement apparent du soleil. Au Dahomey ces cordes, le long desquelles la divinité se laisse glisser vers le prêtre, sont devenues des signes. Les prêtres des dieux particuliers se peignent les uns les autres des cordes sur le corps lors des rencontres. De plus, les cordes et les anneaux sont aussi devenus des emblèmes de nature laïque. L'extraordinaire abondance d'« amulettes cordelettes » est en lien étroit avec cette façon de voir. Une force quelconque doit être dirigée plus le bas ou plus loin, ou y être attachée.

Parmi les nombreux autres phénomènes, dont il ressort l'influence de la conception solaire sur la conception maniste, je mets particulièrement l'accent sur les destins après la mort. La disparition du disque solaire est toujours entourée par un riche tissu de mythes. Ici il doit sortir vainqueur d'un combat. À l'horizon s'élèvent les flammes rouges de combats acharnés. Les âmes qui suivent combattent de la même façon avec les gardiens de la porte et du monde souterrain. Une deuxième conception est que le soleil est dévoré à l'horizon. Les âmes aussi sont dévorées par des divinités du monde souterrain. Le passage de cette conception au domaine de l'ensorcellement est très intéressant. Quand le chef des Nkosi¹⁰¹ est mort après l'arrivée dans sa capitale du missionnaire de Bâle, on a reproché au missionnaire Autenrieth d'avoir « mangé » l'âme du chef¹⁰².

Puisque le soleil est blanc, on pensait que les âmes qui le suivaient étaient blanches. Avec cette information un problème ancien peut être résolu. À cause de leur peau blanche les Européens ont été pris pour les esprits des morts, de la même façon que les albinos à la peau claire sont considérés comme des sortes d'esprits. Ce fait permet aussi de trouver l'origine d'un mythe largement répandu en Afrique ; je veux dire le mythe des hommes noirs et des hommes blancs. La version suivante vient des rives du Lac Nyassa :

Les plus anciens des hommes étaient assis au centre de la terre. Ils étaient tous noirs. Lorsqu'ils se séparèrent, ils durent d'abord patauger dans une rivière pour se laver. Par malheur les ancêtres des noirs s'abandonnaient au sommeil et en conséquence ne se pressèrent pas d'arriver à la rivière et à leur lieu de destination, mais continuèrent à dormir. Lorsqu'ils se réveillèrent, ils virent que tous les autres étaient déjà de l'autre côté de la rivière, et que l'eau les avait blanchis et lavés. Ils se hâtèrent alors vers le courant, mais constatèrent avec effroi, que le lit de la rivière était presque à sec et ne contenait plus que quelques flaques. Dans leur hâte ils trébuchèrent et tombèrent dans les trous, de sorte que leurs mains et la plante de leurs pieds furent mouillées et quelque peu éclaircies. Le mythe commence dans un espace fermé, au centre de la Terre, avec la noirceur, donc avec la nuit. Le soleil blanc se lève, quand les hommes dans leur parcours se lavent dans le courant jusqu'à devenir blanc. Je cite de nouveau ce mythe, dont la solution complète n'a pu être obtenue qu'avec différentes versions, pour montrer comment les Africains, à cause de l'accent mis continuellement sur les relations manistes, tirent tous les motifs de la haute mythologie vers le bas. En face de ces mythes secondaires le nombre de contes solaires originaux est très réduit en Afrique. Une échantillon de ceux-ci suit.

101 Nkosi = Bakossi, peuple du Sud-Ouest du Cameroun.

102 Cf. page 135 de F. Autenrieth, *Ins Inner-Hochland von Kamerun*, Holland & Josenhans (Stuttgart), 1900.

Le héros solaire le mieux préservé des Africains est Shangô, le dieu du tonnerre et de l'éclair des Yorouba. Il a trois femmes, des fleuves, dont la première est Ona, le Niger. Elles le suivent toujours. Son esclave, Biri, l'obscurité, marche à sa suite..

On dit qu'avant d'être un dieu, Shangô aurait été un roi parmi les mortels. Il aurait alors possédé un palais de laiton et beaucoup de chevaux rapides. Il se distinguait en tant que monarque par une immense cruauté. Ses grands décidèrent en conséquence de le chasser. Pendant sa fuite il se sépara dans une grande forêt du dernier esclave qui lui était resté fidèle. Après un moment l'esclave se mit à sa recherche, mais ne put le trouver. La nouvelle arriva en ville, où les employés du monarque se mirent à rechercher le disparu. Il trouvèrent finalement une profonde fosse, dont sortait l'extrémité d'un chaîne de fer. Il purent entendre en cachette la voix de Shangô dans les profondeurs ; il était descendu parmi les morts, pour devenir désormais leur souverain.

Selon une deuxième version Shangô, le monarque, était le fils du dieu du ciel Obatalla. Un jour il reçut de celui-ci un puissant sortilège, qui permettait à celui qui en jouissait de franchir n'importe quel obstacle. Shangô en consumma la plus grande part et donna le reste à son épouse Ona, avec pour mission, de le conserver. Mais elle le mangea. Comme d'habitude les nobles et les chefs se réunirent le matin suivant, pour tenir conseil. Tous parlèrent les uns après les autres. Quand ce fut le tour de Shangô et qu'il ouvrit la bouche, des flammes sortirent de sa bouche. Cela provoqua une énorme frayeur. La même chose se produisit quand Ona voulut réprimander les femmes du Palais. Alors Shangô reconnut, qu'en tant que dieu il n'était plus assujéti à personne. Il appela ses trois épouses, prit une longue chaîne de fer par la bouche, pilonna le sol de ses pieds, et descendit avec elles dans les profondeurs, quand la terre s'ouvrit. La terre se referma, et l'extrémité de la chaîne resta visible.

Le dernier des mythes connus de Shangô doit être décrit comme le plus important.

Depuis que Shangô était descendu sous terre avec ses trois femmes, il revenait souvent à la surface. Un jour, alors qu'il avait réprimandé Ona dans le monde souterrain, parce qu'elle avait volé une part de son remède, et qu'effrayée par sa violence, elle s'était enfuie, elle chercha asile chez son frère, le dieu Olokun. Bientôt Shangô fut au courant de son séjour, il fit la promesse sacrée de la frapper, de sorte que de toute sa vie elle n'oublierait ses caresses. Le matin suivant il monta avec le soleil, le suivit tout le jour, accourant vers son épouse, et atteignit le soir l'emplacement où le ciel et la terre se touchent. Il descendit dans le pays de son frère Olokun. Quand il atteignit son palais et qu'il aperçut Ona, il poussa un grand cri et s'agita. Il se rua en avant pour la saisir, mais Olokun le retint fermement. Pendant qu'eux deux combattaient, Ona s'en alla avec sa sœur Olosa (la lagune). Olokun, voyant qu'Ona s'était sauvée, libéra Shangô qui, plus furieux qu'auparavant, courut derrière son épouse en menaçant et jurant. Dans sa rage il arracha les arbres à gauche et à droite du chemin avec leurs racines. Ona vit de la maison de sa sœur comment Shangô s'attaquait aux arbres de la lagune. Sachant bien qu'Olosa ne pourrait la protéger, elle reprit sa fuite et se hâta en suivant la rive jusqu'à l'endroit où le soleil se couche.

Alors qu'elle s'enfuyait en courant et que Shangô se démenait derrière elle, hurlant et rugissant, elle se précipita dans une maison en bordure du chemin et supplia l'homme qui

l'habitait de la protéger. C'était Huisi. Huisi demanda ce qu'un homme comme lui pouvait faire contre un dieu. Alors Ona lui donna à manger du remède qu'elle avait volé à Shangô. Huisi devint sur le champ un orisha (un dieu) et promit de la défendre. Quand Shangô s'approcha, Huisi courut sur les bancs de la lagune et arracha du sol un grand arbre avec ses racines, pour le brandir dans les airs contre Shangô. Comme il n'y avait plus d'autre arbre à proximité, le dieu attrapa en hâte le bateau d'Huisi et l'agita telle une massue. Les deux armes foncèrent l'une contre l'autre et éclatèrent en morceaux. Alors les deux orishas¹⁰³ luttèrent l'un contre l'autre. Des flammes jaillissaient de leur bouche et leurs pieds ouvraient de grandes fentes dans le sol, pendant qu'ils se ruaient de tous côtés. Le combat dura, sans tourner à l'avantage de l'un ou de l'autre, jusqu'à ce qu'enfin Shangô empli de rage, voyant qu'il était en infériorité et sentant ses forces se consumer, força Huisi à quitter le sol de ses pieds. Alors la terre s'ouvrit et Shangô descendit, tirant Huisi derrière lui.

À mon avis Shangô est sans conteste un héros solaire. Il habite dans un minerai métallique scintillant : c'est le soleil. Les chevaux et la rapidité sont des propriétés des héros solaires. L'obscurité suit la divinité comme une esclave. Dans les trois mythes rapportés ici on trouve des images du coucher du soleil. La chaîne qui dépasse de la fosse est le mouvement apparent du soleil. Shangô est le dieu des morts. Nous voyons déjà, que le manisme sous influence solaire a introduit la sentence : l'âme suit le soleil.

Nous n'avons pas ici la place, pour attirer l'attention sur les détails et les parallèles de la mythologie africaine, encore mal connue. Je soulignerais seulement, que le remède et le sortilège correspondent au feu dans les mythes de vol du feu des autres peuples. Il accorde la force de surmonter tous les obstacles, et après l'avoir consommé des flammes sortent de la bouche. C'est la braise du soleil qui se lève ou se couche.

Ainsi qu'il a déjà été dit, le dernier des mythes est le plus beau. Il représente le parcours du soleil pendant toute une journée. Il commence avec le vol du remède ou du feu, quand le soleil se lève. Le Dieu suit le soleil dans sa course jusqu'au soir. À l'endroit où le soleil se couche, un terrible combat se déroule. Shangô est vaincu, il frappe sur le sol et disparaît dans les profondeurs. Le soleil est fatigué, il se couche.

Shangô n'est pas le seul héros solaire connu en Afrique, même s'il est en est la manifestation la plus évidente. On connaît des fragments de formes solaires en Afrique de l'Ouest et du Sud. Nous pouvons en quelques lignes esquisser un tel fragment d'Afrique du Sud.

Les Basouto, une tribu du Botswana, racontent au sujet d'une certaine Hubeane¹⁰⁴ ce qui suit. Un terrible animal, nommé Kamma, engloutit un jour tous les êtres humains. Il ne resta plus qu'une femme. Elle se cacha soigneusement du tueur d'hommes et enfanta en cachette d'un petit garçon, qui par magie portait autour du cou un précieux collier. Elle alla chercher devant la porte de la pauvre cabane un peu de paille, et fut grandement effrayée quand elle revint, car l'enfant Hubeane était devenu un homme fait. Hubeane sortit avec un couteau pour tuer Kamma, mais fut englouti par le monstre. Avec son couteau il fit un

103 Orisha : divinité yorouba.

104 Hubeane selon Leo Frobenius, plus souvent connu sous le nom de Ditaolane.

trou dans l'estomac de Kammapa, ouverture par laquelle avec lui tous les êtres humains revinrent à la lumière du jour.

La croissance immédiate est une caractéristique de nombreux héros solaires. Le soleil s'élève rapidement le matin. Le soleil est avalé le soir par la terre ou l'obscurité, c'est ce qui est arrivé à Hubeane. Mais au matin Hubeane fore un trou dans l'estomac du monstre, et s'y faufile. Le lien avec le manisme se trouve ici aussi. De la même façon que le soleil est englouti au soir, le sont aussi les âmes des morts dans les mythes de toute l'humanité.

Le mythe de la création naît maintenant du cercle des conceptions solaires. La version des Yorouba est : au début, les divinités du ciel et de la terre se trouvaient comprimées l'une contre l'autre dans unealebasse. Une dispute naquit, au cours de laquelle le dieu du ciel arracha un œil de la déesse. Alors le couvercle de laalebasse sauta en mille morceaux et ce fut le jour.

Ce mythe de la création n'est rien d'autre qu'un événement unique hypertrophié, une image du lever du soleil transposée dans le passé. Pendant la nuit le ciel et la terre sont l'un contre l'autre. Quand l'œil fut arraché à la déesse et que le jour se fit, cela signifie que le soleil commence sa montée.

De la même façon le motif de la descente du mythe solaire intervient dans la cosmogonie. On raconte en beaucoup de lieux : il y a longtemps des hommes vivaient déjà sur terre. Alors le ciel est tombé, et tous les hommes ont péri. C'est la chute quotidienne du ciel sur la terre, quand le soleil se couche.

Pour clore ce chapitre, je voudrais aussi attirer l'attention sur le fait que le renversement du mythe du coucher du soleil a produit un conte de la création des hommes. En effet lors de la mort, les âmes sombrent avec l'astre du jour dans les rochers de la caverne du soleil. Mais au commencement les hommes sont nés d'une pierre ou d'une caverne.

Si nous regardons l'ensemble des représentations et mythes solaires connus d'Afrique, nous pouvons dire qu'il n'y a en général que des fragments sous forme maniste d'une représentation complète, plus claire, ce qui nous permet de supposer, qu'autrefois un bloc de conception solaire du monde a été projeté chez les Africains, et que des fragments en ont été transformés par des artisans africains sous forme maniste.

6. Les dieux

Je ne veux pas ici m'occuper de la question, de savoir si la prépondérance considérable des représentations inférieures plaide vraiment à bon droit pour des dieux africains. Les désignations dieux et divinité ne sont en tout cas applicables, que si l'on est clair sur l'étendue des caractéristiques manistes et animalistes et leur prépondérance, sur cet étrange bouillon stagnant, au-dessus duquel ne s'élève que rarement une figure brumeuse.

La désignation dieu doit être employée avec d'autant plus de précautions, que ces divinités d'une part ont des origines plurielles et différentes, et que d'autre part elles ne sont que rarement et marginalement l'objet d'un culte.

Je crois que l'on peut distinguer trois types et modes de formation parmi les dieux.

Le premier groupe de dieux vient de la basse mythologie. Ce sont des demi-dieux, des ancêtres déifiés et des souverains. D'un côté ces dieux manistes sont associés à des noms spécifiques, de l'autre au concept collectif d'esprit. Puisque la mort établit un pont avec ces êtres, et que l'homme, selon la conception africaine encore une fois, a vécu l'expérience de la mort par la spiritualisation, ces dieux sont souvent très proches des nègres. Souvent les souverains font partie de ces divinités déjà de leur vivant. Il est à noter qu'une grande différence d'échelle de divinité peut se laisser voir dans la série de ces dieux.

Au contraire des dieux de la première catégorie, ceux de la seconde catégorie sont très étrangers aux nègres. Ce sont des personnalisations de la pulsation ininterrompue, du rythme de la nature, que le nègre ne fait que deviner, puisque seuls les phénomènes exceptionnels attirent son attention. Puisque l'inaltérable loi d'airain de la nature règne ici, le sacrifice et la prière n'ont pas lieu d'être. Les phénomènes exceptionnels relèvent de leurs propres cercles. Les dieux de ce groupe sont trop éloignés, trop peu connus, trop indifférents, pour qu'ils puissent se préoccuper du destin terrestre.

Les dieux du troisième groupe sont les dieux de la cosmogonie, les dieux de la haute mythologie, celle des dieux du soleil, du ciel, de la lune, etc. Ils sont en Afrique extrêmement rares. Sur de grandes étendues, dans lesquelles ils semblent complètement absents, il y a de petites zones, comme des îles où ils sont connus. Et même là, ils ne présentent pas le caractère d'un développement heureux et juvénile, mais sont souvent très déformés. Souvent n'existent que des fragments individuels, et même ceux-ci sont repeints avec les couleurs des dieux d'autres groupes.

Il faut noter avant tout, qu'il n'y a pas de barrière entre les divinités des différents groupes. Souvent, elles sont si semblables les unes et les autres, qu'elles ne peuvent pas être distinguées, et sont souvent confondues.

Plusieurs fois, les voyageurs et les missionnaires ont été tentés d'assigner des dieux étiques aux nègres. Il est facile de démontrer que l'on trouve des tendances étiques dans toutes les formes de culture connues. Quoi qu'il en soit, l'existence de quelqu'un jugeant du bien et du mal selon notre conception présuppose une base étique de la religion et de la conception du monde, qui n'est pas le fait des nègres. Le préalable implicitement accepté presque partout, selon lequel les dieux ou les noms des dieux peuvent être attribués à un concept de dieu, et qu'ils s'élèvent sur une base fixe et homogène, est en tout cas faux et à la racine de la mauvaise manière de juger et de traiter la doctrine africaine de dieu. Une toute autre question est de savoir si on trouve en Afrique les mêmes noms de divinités que dans d'autres régions ou sur toute la terre. Il semble qu'il y ait très peu de perspectives de répondre positivement à la question. Il est de notoriété publique que le sud de l'Afrique est habité par des Bantous monoglottes. Ils parlent une langue qui d'après l'état actuel des

recherches linguistiques, n'a que peu de rapport avec celles du Soudan, des Hottentots et du nord de la Guinée.

Malgré cet énorme fossé linguistique, il n'est pas difficile de constater que des restes des plus anciennes divinités africaines se retrouvent chez des peuples qui n'ont pas de parenté linguistique, mais que de la même façon les noms n'ont subsisté que de façon fragmentaire et transformée, comme les mythes et les conceptions. Ce n'est pas difficile à comprendre. Un peuple prend un nom de dieu venant d'une population parlant une autre langue. Ce nom n'a pas de signification dans son vocabulaire ; c'est pourquoi le sens et la forme d'un mot apparenté, fusionné avec la force de l'ancienne divinité, lui sont attribués.

Mais examinons quelques exemples d'une telle propagation. J'indique au préalable que r et l sont des consonnes de valeur égale qui peuvent être interverties.

Umkulunkulu est une divinité des peuples cafres. C'est le vieil homme, l'ancêtre. Nous rencontrons les divinités Omukuru chez les Damara, Mukulu chez les Luluwa. Gulu est la divinité supérieure, donc une divinité du ciel, des Manyema ; ceux qui sont possédés par les esprits des ancêtres s'appellent Umkullu sur la côte de Loango. Enfin on trouve au Nord chez les Temné Kuru, dieu et ciel en même temps.

Tchuku est le dieu des Ibo. Son nom est largement répandu sur le cours inférieur du Niger. Nous rencontrons Dsuku, Soko, Seako chez les peuples du Soudan, Suku comme dieu en Angola, Soko comme divinité dans le Boundou et le Nupé. Sokos est représenté dans le Nupé par des figures de singe, serpent, poisson, etc. Il est également lié à la conception maniste. De façon très intéressante les Manyema vénèrent comme ancêtre le gorille sous le nom de Soko. Les blancs sont appelés Tuku-Tuku dans le Congo supérieur, les Européens et les albinos sont nommés avec crainte Toka-Toka par les Kuba (voir ci-dessus pour la signification du blanc et de l'albinisme). Tsoka est la représentation humaine près du lac Nyassa, etc.

Nous voyons que les noms des dieux ne se sont pas formés indépendamment, et qu'au contraire aujourd'hui encore leur parenté ne peut être niée. Le plus caractéristique est peut-être la répartition du plus connu des noms du dieu des Hottentots, Tsui-Goab. Le nom est relativement peu modifié au Congo (Tschikob) et au Soudan (KieKob, Kiekoab, Kiekorum, etc.). Le fait que des formes apparentées soient largement répandues est naturellement d'une grande valeur lors de l'étude de l'origine d'une divinité, il met en garde, contre le fait de tirer trop vite du nom d'un dieu des conclusions sur son origine.

Face à l'énorme domination en Afrique des divinités manistes et rythmiques, les dieux cosmogoniques s'estompent. Les Yorouba et vraisemblablement aussi les Hottentots possèdent encore un système préservé de mythes cosmogoniques et en conséquence des dieux appartenant clairement à ce groupe ; pour le reste ils sont partout ailleurs considérablement atrophés.

7. L'éducation religieuse

Pour conclure, je veux encore brièvement attirer l'attention sur l'éducation religieuse de l'individu et du peuple. Naturellement, elle doit correspondre à l'image globale de la conception du monde.

La conception maniste mène tout le système, pour autant que l'on puisse parler de système. Nous ne voyons qu'ici et là les lumières des idées solaires, lunaires et animalistes se refléter sur les eaux du manisme.

En Afrique de l'Ouest, la puberté est l'occasion de l'éducation spirituelle dans la forêt sacrée, dans le bois sacré des ancêtres. Le jeune homme ou la jeune fille sont soumis à des épreuves difficiles ; ils doivent dormir en plein air, s'habiller avec des feuilles plutôt qu'avec des étoffes, savourer des aliments crus, ne pas avoir de rapports, etc. Ils acquièrent le pouvoir des esprits avec ces privations, car ils se rapprochent autant que possible de la façon de vivre immatérielle des esprits. Le peuple raconte même qu'ils sont tués et ramenés à la vie, et c'est un rayon de lumière de la conception solaire, qu'ils sont mangés, mais qu'ils réussissent à revenir dans le monde d'en-haut.

Disposant du pouvoir des esprits, les jeunes hommes se mettent à errer. Comme les esprits, ils sont blancs (peints), recouverts de paille et de feuilles, parlent une langue qui leur est propre. Puisqu'ils ne sont plus ce qu'ils étaient, ils ont reçu un nouveau nom. Le pouvoir des esprits leur permet de voler ce qui tombe entre leurs mains, de piller et d'abuser des femmes.

De ce groupe d'initiés en commun naît une société secrète. Ses membres, dès qu'ils mettent leurs masques, disposent du pouvoir des esprits, qui peut être utilisé de différentes façons. Ici pour châtier des femmes infidèles, là pour recouvrer des dettes, en un autre endroit pour exercer la haute justice. Des institutions puissantes naissent ici, empiétant énergiquement sur de faibles structures étatiques, et remplacent le pouvoir des chefs, depuis longtemps ravalé au rang de fable, par leur influence positive.

C'est ici la création d'une souveraineté populaire, et pas simplement d'institutions hiérarchiques, comme cela a été toutefois affirmé à juste titre dans plusieurs cas.

Il est vrai que le pouvoir des prêtres, que nous voulons désigner avec le mot Kintu « Ganga »¹⁰⁵, est très important. Mais leur nature et leur position sont souvent mal comprises. On parle souvent de sorciers, quand il s'agit de gangas. L'existence du sorcier est aussi réprochée, et condamnée par l'Africain qu'à l'époque du moyen-âge européen.

Une deuxième question importante pour évaluer les gangas est de savoir si ces prêtres africains sont par nécessité des imposteurs, comme cela semble souvent être le cas. En contemplant les merveilleuses performances de ces hommes, on doit se souvenir que la science elle-même a accordé comme pis-aller aux spiritistes le pouvoir paraissant souvent surnaturel de l'auto-suggestion. On ne peut donc dire le dernier mot sur les

¹⁰⁵ N'ganga (ou nganga, m'ganga) désigne le tradipraticien dans plusieurs langues bantoues. Le terme Kintu a été utilisé pour désigner les langues bantoues.

« impostures des prêtres fétichistes ». Bohner nous a toutefois exposé une représentation si complète de la corruption spirituelle en Côte-de-l'Or, qu'il n'y a aucun doute là-bas sur l'existence des faits. Mais la question des impostures est synonyme de la question de la position où une conception du monde dégénérée est parvenue dans son parcours vers le bas. Nous devons donc bien accepter, que le ganga n'est pas partout un imposteur pour les nègres.

Les fonctions du prêtre s'étendent aux tâches du temple, à l'encadrement des oracles et ordalies et à la fabrication des amulettes. Les temples sont soit des tombes et des cases des esprits, qui sont le plus souvent décorées avec des images d'ancêtres et des arbres généalogiques, des collines de terre (représentation de la caverne solaire), des bosquets, des rochers, des sommets de monts, etc. Dans ces temples le ganga convoque les esprits des ancêtres, qui enchantent l'image de l'ancêtre, celui qui est venu chercher conseil ou le prêtre. Dans les endroits sacrés, il sacrifie aux morts lors de la fête des morts, ou lorsqu'un parent pense être tourmenté par l'âme d'un mort. C'est ici qu'il donne les oracles et dirige les ordalies, dont la forme est régie par le manisme, l'animalisme ou une faible pulsion fataliste.

Ensuite le ganga prépare aussi les amulettes. Elles appartiennent pour la plus grande part aux cercles manistes. La cordelette, le long de laquelle l'âme parvient vers l'au-delà, la branche d'arbre et la pierre, qu'elle anime, fournissent le matériel. Les armes des animaux, qui deviennent des protections spirituelles pour les hommes, fournissent un second groupe d'amulettes. La plus grande et la dernière partie s'explique par les mots de Bastian :

« Un objet, qui se distingue de ses semblables par une propriété particulière, devient un fétiche pour le nègre. »

Les pratiques de la mission catholique au Cameroun¹⁰⁶

d'après une lettre du missionnaire Arnold Scholten

106 Traduit d'après :

Anonyme, *Die katholische Missionspraxis in Kamerun*, revue Afrika n°10 d'octobre 1897, Selbstverlag des Evangelischen Afrika-Vereins (Berlin), pp. 289-293.

La lettre du missionnaire Scholten, facilement identifiable comme étant Arnold Scholten de la mission de Bâle, officiant à Lobethal à cette époque, constitue l'essentiel de cet article.

Les pratiques de la mission catholique au Cameroun apparaissent sous un éclairage exceptionnel dans cette lettre du missionnaire Scholten, adressée à monsieur le pasteur Würz, secrétaire de la mission de Bâle. Sa publication contribue certainement à clarifier le débat sur la valeur du travail missionnaire évangélique et catholique.

Lobethal¹⁰⁷, 6 juillet 1897

Monsieur le pasteur,

J'ai reçu avec le dernier courrier votre copie de la lettre¹⁰⁸ du père König du 26 mai 1897, telle que parue dans « der Stern von Afrika »¹⁰⁹, sur laquelle vous souhaitiez une explication de ma part.

Le rapport joint est totalement imaginaire. N'est-il pas condamnable, de publier chez nous ces choses, qu'au mieux le père König pourrait avoir rêvées ? Il est tout à fait compréhensible, que d'un point de vue religieux et humanitaire, nous déconseillions l'usage du rhum et d'autres mauvaises boissons, et que nous en interdisions la consommation et le commerce. Malheureusement, cela apparaît à beaucoup de nos Malimba comme un lourd sacrifice, et de temps en temps, l'un d'entre eux, qui avait déjà entrepris la démarche de devenir un bon chrétien, s'est tourné vers la mission catholique, où on lui montre un christianisme qui autorise la consommation et le commerce de spiritueux, et bien d'autres usages païens. C'est pour nous l'occasion de nombreux et de fréquents soupirs ; mais nos Malimba sont sur ce point, aveugles comme tous les nègres ; ils ne connaissent pas le rhum et ses conséquences, et comme ils l'ont reconnu, sont sans force morale face aux tentations. En ce qui concerne l'attraction et le passage vers la mission catholique, ce n'est jamais pour la joie de recevoir l'enseignement catholique, mais à cause de l'addiction lubrique aux boissons distillées. Que comprennent aussi les gens à la différence entre les enseignements

107 Lobetal (ou Lobethal) est un village situé sur la rive nord de l'estuaire de la Sanaga, et fait partie de la commune de Mouanko (département de la Sanage maritime). La mission de Bâle y créa un établissement en 1892, sans doute en réaction à la création en 1890 d'un établissement de la mission catholique à Marienberg (qui dépend également de l'actuelle commune de Mouanko).

108 Note de l'auteur – Contenu exact de la lettre du père König d'Engelberg, Cameroun :

« Les missionnaires hérétiques avaient complètement interdit à Malimba la consommation de boissons distillées. Cela sembla être un trop gros sacrifice pour les noirs avides de rhum, et cependant ils aspiraient à plus de lumière dans leur pénombre religieuse. Ils se tournèrent vers nous, qui n'imposons pas encore avant tout l'abstinence totale de rhum. Les arbres ne poussent pas en un jour, et notre Dieu bien-aimé n'exige de nous vieux chrétiens qu'une amélioration progressive. Les bons gens de Malimba voulaient devenir catholiques, et nous ont livré les écrits adverses. L'adversaire eut alors une idée malicieuse, pour ramener les brebis dissidentes dans la mauvaise bergerie. Le missionnaire organisa sur le large fleuve des courses et des combats de lutte, fournit des prix pour les vainqueurs et autorisa pour rassembler ses forces une bonne rasade de rhum. Mais le bon sens des Malimba répugna à ce procédé. « Autrefois nous ne devions pas toucher au rhum, nous ne voulons pas acheter la permission, en méprisant l'enseignement catholique. » C'est ainsi que Malimba, l'agglomération principale de la basse Sanaga, reçut un maître catholique. Bien sûr de nombreux missionnaires et frères allemands furent nécessaires pour superviser le maître noir, pour initier à la saine vie catholique, avec la chère fête dominicale et la conversation sincère avec Dieu, qui put se réjouir d'être auprès des nouveaux convertis Malimba et Bakoko lors du saint sacrement.

109 « Der Stern von Afrika » était une revue mensuelle publiée de 1894 à 1921 par la congrégation catholique des Pallottins.

évangéliques et catholiques, pas nos chrétiens, mais les païens par lesquels la mission catholique a pu pénétrer dans quelques villages Malimba. ! Des gens totalement étrangers et indifférents à la doctrine catholique, et pour lesquels il s'agit simplement de pouvoir conserver leurs fétiches et leurs idoles, et en plus l'eau-de-vie, et aussi de recevoir un maître, que l'on aimerait avoir partout ! Nos chrétiens et nos communautés de la région de Malimba et sa région ne montrent eux-mêmes aucune envie de rejoindre la mission catholique, bien qu'ils y soient incités par leurs parents et amis païens. Bon nombre de nos chrétiens sont déjà capables de lire eux-mêmes les Saintes Écritures et sont persuadés de se trouver avec nous sur le bon chemin. Malheureusement nous avons à nous plaindre d'éléments déloyaux de cette communauté, surtout en certains lieux, qui répugnent à utiliser un sentier étroit, et qui, dès qu'ils doivent être pris dans la discipline communautaire, s'en vont et essaient le chemin plus large de la mission catholique. Là-bas, disent-ils nous pouvons garder l'eau-de-vie etc., nous n'avons pas besoin d'acquitter l'impôt d'église. Nous sommes désolés de ces cas, et des nombreux élèves qui sont attirés de l'autre côté, et nous prions le Seigneur pour qu'il leur ouvre les yeux et les fasse revenir dans la communauté. Quelques-uns sont revenus et ont regretté d'être partis là-bas. Mais jamais ne nous est venue l'idée d'employer le moyen décrit ci-dessus par le père König, pour attirer les gens vers nous, ou pour faire concurrence à la mission catholique.

Jusqu'à aujourd'hui la mission catholique a deux maîtres à Malimba, plus précisément dans les villages de Moulongo et Moulimbyerou, où nous avons depuis longtemps des communautés et des écoles, et dans le village de Boyonga, où une toute petite communauté baptiste¹¹⁰ vivait misérablement. Les Baptistes du Cameroun ne s'étaient pas occupés de cette dernière. Après une prise de contact et des échanges, ces gens désirèrent se tourner vers Lobethal. Le jour de la reprise était déjà fixé, mais avant ils se renseignèrent à Marienberg, pour savoir sous quelles conditions ils pouvaient être accueillis. Cela montre, que les gens se manifestent d'abord pour rechercher des avantages, mais qu'ils ne savent guère se décider. Bien sûr, ces brebis furent accueillies à Marienberg à bras ouverts, et on leur promit qu'elles seraient acceptées, faites catholiques et qu'elles recevraient un maître européen. Ces gens me firent dire, qu'ils étaient devenus catholiques ; car ils recevraient un maître blanc, que nous ne pouvions leur donner. Boyonga reçut aussitôt un enseignant catholique, mais pas un blanc ; et les gens virent, qu'ils avaient été trompés sur ce point ; mais c'est tellement mieux, si vous pouvez acheter des spiritueux.

Avec les spiritueux, les catholiques ont un avantage important. Dans la région d'Édéa, les catholiques nous combattent ouvertement et utilisent largement les spiritueux. En un endroit où nous avons un enseignant, un maître catholique et sa smala du village voisin ont mené une fête au clair de lune avec distribution de rhum, danses et tambour et ont montré aux habitants ce que la mission catholique leur offrait par rapport à la bâloise. Le résultat fut que tout le village avec les enfants se mit du côté de la mission catholique, et que notre enseignant revint chez nous.

Il n'y a pas que ses maîtres, mais le père Müller aussi fait le maximum pour nous

110 La mission baptiste de Londres (1845-1886) fut la première mission chrétienne au Cameroun. Expulsée par les Allemands en 1886, elle fut remplacée par la mission de Bâle (1886-1917), protestante mais non baptiste. La reprise des communautés par la mission de Bâle ne fût pas complète, une partie de l'église locale baptiste revendiqua son autodétermination, ce qui aboutit à la création de la Native Baptist Church à Douala en 1888.

combattre et nous discréditer. Il a même cherché à enseigner à nos aides, chez qui il était arrivé lors d'un voyage, qu'ils servaient une fausse mission : « Le mauvais homme Luther a lui-même autorisé d'avoir deux épouses. »¹¹¹ Il s'installa près d'un de nos établissements, sortit son bras droit de sa robe et dit. « Voyez-vous, récemment un noir m'a tiré dans le bras. » – (Le père Müller avait en effet récemment eu le malheur lors d'une chasse à l'éléphant, que son accompagnateur indigène ait tiré par inadvertance sur lui plutôt que sur l'éléphant. – « Je lui ai pardonné. Mais que croyez-vous qu'un missionnaire de Bâle aurait fait de ce noir ? » Pendant ce récit, le père Müller laissait circuler le gobelet de rhum parmi les présents, jusqu'à épuisement de sa réserve.

Nous recevons constamment des plaintes de nos maîtres sur les agissements de la mission catholique. Nous avons plusieurs fois parlé de ces questions avec les prêtres à Marienberg, et à chaque fois des promesses de paix furent faites des deux côtés. Mais le père Müller ne se sent en rien lié par elles. Dans un entretien avec le missionnaire Hermann il s'est même exprimé de la façon suivante : « Je peux vous dire franchement, que tout ce que mes aides ont fait jusqu'ici, a été fait sur mon ordre. Je les ai chargés de s'établir, partout où vous allez, et de construire partout des maisons, pour lesquelles ils pourront obtenir de l'alcool de notre part. Par ailleurs je vais partout avec du rhum et en donne aux gens, s'ils veulent quelque chose de moi plutôt qu'autre chose, et je regrette souvent de ne pas en avoir autant que les gens en souhaiteraient. Nulle part l'eau-de-vie n'est interdite.. »

La mission catholique nous a suivis aussi à Petit-Batanga et a détourné là-bas quelques chrétiens au moyen des spiritueux. À ce sujet un bref entretien qui a eu lieu à Petit-Batanga entre nous et le marchand X... « Excusez-moi », dit Monsieur X., « si j'ouvre mon cœur devant vous ; car je n'arrive pas à comprendre, comme beaucoup de commerçants avec moi, que vous combattiez sans relâche les spiritueux, avec lesquels nous cherchons à faire de l'argent, et qui sont si inoffensifs. » etc. Lorsque monsieur X. ne put bientôt plus justifier l'innocuité des spiritueux, il ajouta : « De toute façon cela nous est tout à fait égal. Nous voulons simplement de l'argent et encore de l'argent. Et parce que vous vous opposez à ce commerce, nous avons déjà dit à nos commerciaux, de ne pas embaucher d'ouvriers et d'employés de la mission de Bâle ou de la mission presbytérienne, mais seulement de la catholique ; car cette dernière travaille avec nous main dans la main. Vos gens, ceux que vous éduquez, vont bientôt se rendre compte de cet inconvénient. Laissez moi vous raconter un exemple. Un village situé près du Nyong avait besoin qu'on y installe une succursale de la factorerie. Lorsque je suis arrivé, j'ai remarqué que le village avait construit une école, et j'ai expliqué aux gens, que je croyais que la mission de Bâle était là ; si vous avez la mission dans votre village, vous n'obtiendrez pas de factorerie de ma part. Les gens me dirent alors : non, la mission nous fournit déjà du rhum, et j'appris ainsi que c'était les missionnaires en longs habits blancs, et pas la mission de Bâle, qui construisaient ici ; rien ne s'opposait donc plus à l'ouverture de ma factorerie. » Oh pauvre peuple, ravagé par ces jouisseurs !

111 Lorsque le prince Philippe I^{er} de Hesse, déjà marié par devoir à Christine de Saxe avec laquelle il a eu à l'époque six enfants, désire épousermorganatiquement en 1540 Marguerite von der Saale, il demande et obtient l'accord de Luther. Cet accord fut donné avec de multiples réserves à un prince qui était un fervent partisan du protestantisme, et ne valait pas pour autorisation générale de la bigamie. Philippe I^{er} de Hesse eut par la suite quatre autres enfants avec Christine de Saxe et neuf avec Marguerite von der Saale.

Encore une rencontre avec le lieutenant Dominik ! Au début de cette année, j'avais entrepris un voyage chez les Mabi, puis de descendre la Lokoundjé vers Kribi et Grand-Batanga, pour parler de notre travail avec les presbytériens. À Kribi j'ai rencontré le lieutenant Dominik, qui revenait de Yaoundé, où il a longtemps été chef du poste gouvernemental, pour rentrer en Allemagne. Il me pressa d'envoyer là-bas la mission de Bâle, qu'elle avance vers Yaoundé, où se trouvent des villages avec 20 à 30.000 habitants, mais où l'islam s'étend de plus en plus, et où par ailleurs l'alcool fait de monstrueux ravages. Il dit : « Je connaissais des régions, où tout était beau et charmant, avant que l'alcool n'arrive. Mais il est douloureux de voir aujourd'hui, comment l'alcool, importé en grande quantité dans le pays, a ruiné les hommes et détruit les relations harmonieuses. Oh vous missionnaires, vous ne devez pas vous taire le grand désastre provoqué par l'alcool dans notre colonie du Cameroun, jusqu'à ce que le gouvernement en interdise l'importation, ou l'arrête avec des droits de douanes élevés. Mentionnez mon nom, et qu'auprès de vous je n'ai pu garder sur le cœur les tristes conséquences du commerce de l'alcool, pour que vous, un de ceux qui cherchent ce qu'il y a de mieux pour le peuple, fassiez votre possible pour lutter contre ce lamentable commerce. »

J'ai moi-même constaté auprès de nombreuses firmes qu'elles envoient leurs employés commerçants, blancs ou noirs, jusqu'à Yaoundé et plus loin vers l'intérieur, et qu'elles ont des centaines de coursiers, qui amènent les marchandises, principalement de l'alcool, et emportent des produits locaux... La mission catholique travaille là-bas¹¹² de façon planifiée, elle a déjà comme élèves les fils des chefs Yaoundé, et ici aussi à Kribi. Ainsi que me l'a dit le lieutenant Dominik, ils ont reçu une fois plus de 15 de ces fils par l'intermédiaire du gouvernement...

112 Les missionnaires catholiques n'obtinrent qu'en 1886 du gouvernement allemand la permission de s'établir au Cameroun (deux ans après les protestants), à condition de ne pas entrer en concurrence avec les pasteurs protestants déjà installés (baptistes depuis 1845, presbytériens depuis 1871, mission de Bâle depuis 1886). Lorsqu'ils cherchent à s'installer à Douala en 1890, les pasteurs presbytériens s'y opposent, les catholiques vont donc vers Édéa et fondent la mission de Marienberg, et iront ensuite vers Yaoundé, alors de création récente.

ISBN 978-2-9575251-0-2

